

1 - Démographie et mobilité

 Avec 160 000 jeunes de onze à trente ans, soit 22 % de ses habitants, le Limousin est la région la moins jeune. Malgré le regain récent de population, la baisse du nombre de jeunes devrait continuer, sauf chez les 11-14 ans. Cette baisse n'est toutefois pas une singularité du Limousin : elle concerne la plupart des régions.

 Territoire ouvert, le Limousin présente le deuxième taux d'entrée des jeunes de 20 à 30 ans ; il est aussi la deuxième région métropolitaine pour son taux de sortie. Ces mouvements importants se soldent par une perte de jeunes adultes, comme dans près des trois quarts des régions de province. Ramené à la population, ce déficit est moins prononcé qu'en Poitou-Charentes, que dans le Centre ou qu'en Auvergne.

 Les jeunes qui quittent le Limousin sont en majorité plus diplômés que ceux qui s'y installent. Ces départs s'effectuent davantage pour trouver un emploi que pour poursuivre des études : les possibilités d'emplois qui correspondent aux niveaux de qualification des jeunes les plus diplômés semblent insuffisantes pour les retenir.

 L'évolution de la population jeune est très influencée par la mobilité. Les jeunes changent fréquemment de lieu d'habitation, à la recherche des structures d'enseignement et des opportunités de premiers emplois. Ainsi, la jeunesse de la population croît lorsque l'on se rapproche des pôles urbains, qui jouent un rôle de "pompe aspirante" sur les campagnes environnantes. Ce phénomène, qui accentue le vieillissement des zones rurales, est à l'origine de déséquilibres territoriaux importants.

1 - 1 Quelques éléments de démographie

Les régions françaises sont confrontées au vieillissement et connaissent presque toutes une baisse de la part des jeunes dans leur population. Le Limousin demeure toutefois la moins jeune des régions de France. La part des jeunes a davantage chuté dans les campagnes qu'en milieu urbain.

La part de jeunes la plus faible de France

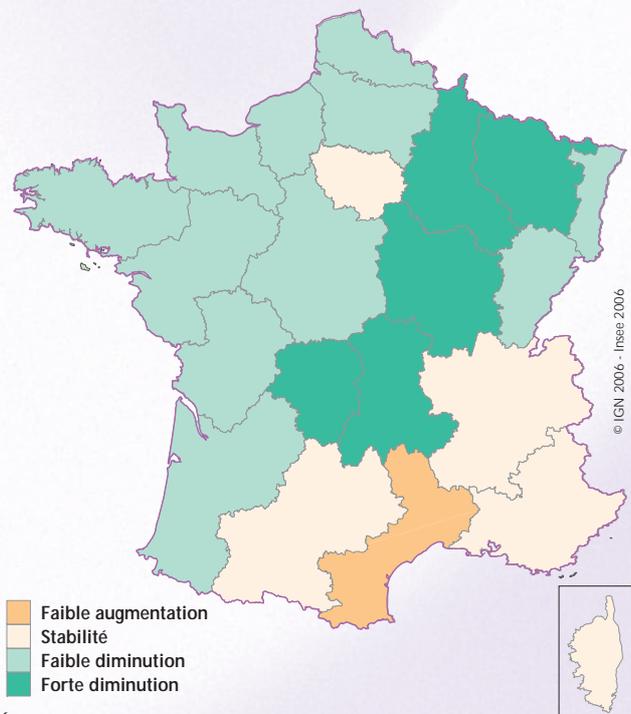
Le Limousin est la région française abritant la plus faible proportion de jeunes¹. En 2004, on estime à 159 000 le nombre de personnes âgées de onze à trente ans dans la région, ce qui représente 22 % de l'ensemble de la population, soit quatre points de moins que la moyenne de la métropole, et le taux régional le plus faible. En tête des régions les plus jeunes figurent la région Nord-Pas-de-Calais, suivie de l'Île-de-France et de la Haute-Normandie. En bas du tableau, se trouvent Poitou-Charentes, l'Auvergne et la Corse, le Limousin fermant la marche.

Limoges, Brive et Égletons plus jeunes

Au sein du territoire régional, le découpage par pays permet d'affiner l'analyse. Trois habitants sur dix du pays de Limoges sont âgés de onze à trente ans. Les pays de Brive-la-Gaillarde et d'Égletons figurent également parmi

les plus jeunes ; si Brive arrive "logiquement" au second rang après Limoges, le pays d'Égletons, à dominante rurale, surprend plus par sa troisième position. Un appareil de formation important, conjugué à l'éloignement des

Une majorité de régions perdent des jeunes



Évolution du nombre de jeunes de onze à trente ans entre 1975 et 2004

Source : Insee, recensement de la population 1975, estimations localisées de population au 1^{er} janvier 2004

Le poids des jeunes est plus faible en Limousin, y compris dans l'espace urbain

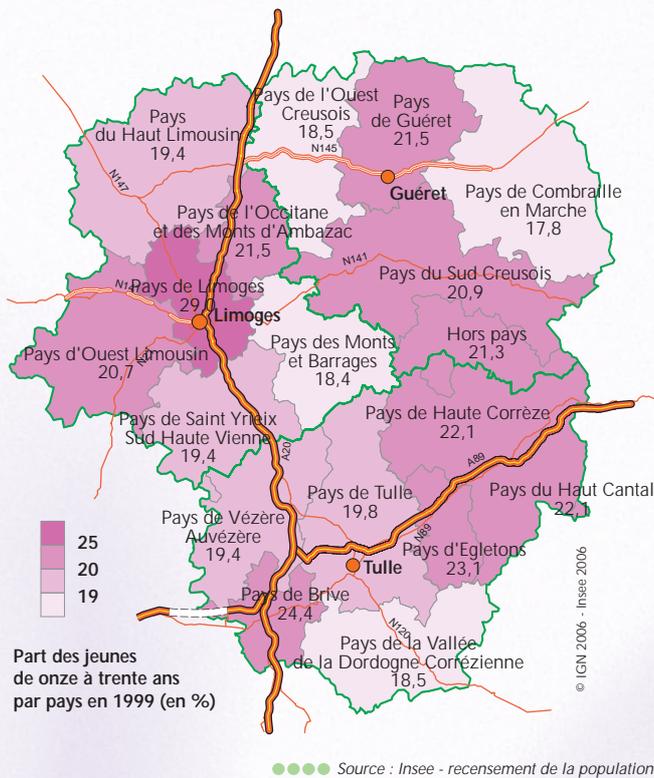
	1982 (%)	1999 (%)	Évolution 1982 - 1999 (points)
Limousin Urbain	29,6	25,7	-3,9
Rural	24,1	18,9	-5,2
Total	27,3	23,1	-4,2
France Urbain	32,2	27,8	-4,4
Rural	29,1	22,8	-6,3
Total	31,6	26,9	-4,7

Part des jeunes de onze à trente ans dans la population totale

Source : Insee - recensements de la population

¹sauf indication contraire, le terme «jeunes» dans ce chapitre concerne les personnes de onze à trente ans (bornes incluses).

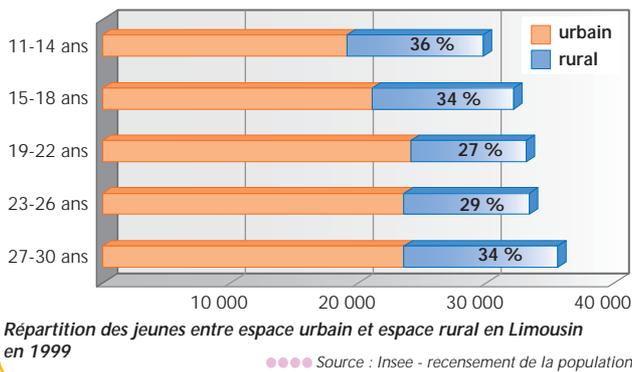
Part des jeunes peu élevée, sauf près de Limoges



agglomérations de Limoges et Brive qui jouent moins à leur rôle de "pompe aspirante", expliquent ce positionnement. La proportion de jeunes est d'ailleurs également relativement élevée sur tout le plateau de Millevaches. Le pays de Combraille-en-Marche, dans l'est creusois, présente à l'inverse la plus faible proportion. Sans doute ce phénomène est-il lié au rôle d'aspiration de l'agglomération montluçonnaise proche.

Au sein des communes urbaines, c'est essentiellement dans les quartiers anciens des centres-villes que se retrouvent les jeunes. À Brive-la-Gaillarde, ils sont nombreux dans le centre et à Limoges dans les quartiers des Halles ou de la cathédrale, mais ce sont surtout les plus

Aux âges des études supérieures, la part des jeunes est faible dans le rural



Espace urbain / espace rural : définition

L'espace urbain limousin comprend les six pôles urbains offrant au moins 5 000 emplois (Limoges, Brive, Tulle, Guéret, Ussel, Saint-Junien) et leurs couronnes, composées des communes sur lesquelles l'attraction des pôles est forte en termes d'emploi.

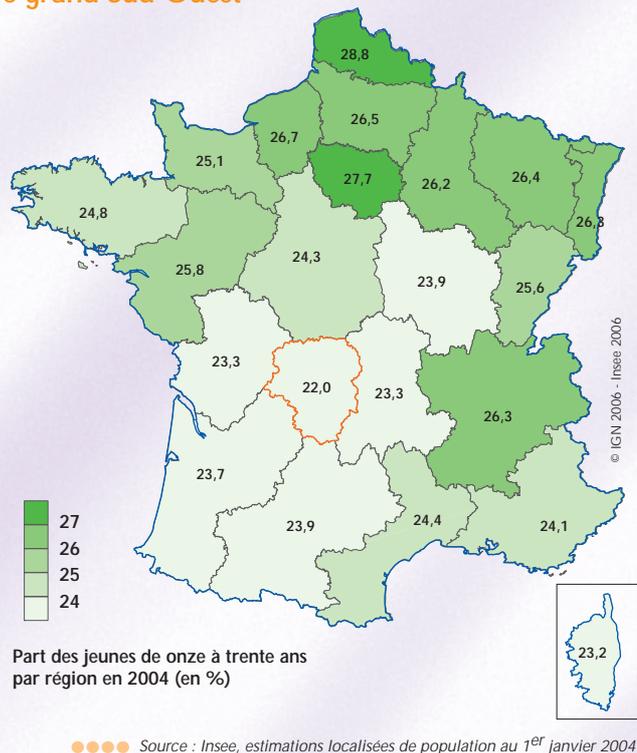
L'espace rural regroupe l'ensemble des petites agglomérations et des communes rurales n'appartenant pas à l'espace urbain.

"âgés" d'entre eux. Les plus jeunes se concentrent surtout dans les secteurs hébergeant des logements sociaux tels Tujac ou les Chapélieux à Brive-la-Gaillarde ou Beaubreuil à Limoges. Dans la capitale régionale, on en retrouve logiquement un grand nombre autour des facultés, dans les quartiers de la Borie ou du Roussillon.

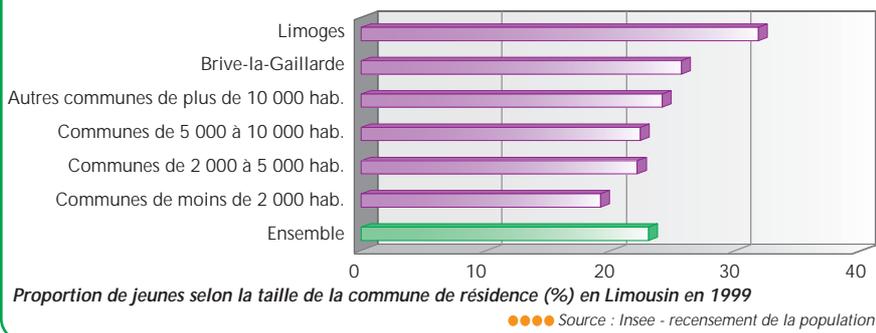
Seules trois régions voient leur part de jeunes augmenter

Le classement des régions françaises était quasiment identique il y a trente ans. La part des jeunes Limousins était alors de 28 %, soit six points de plus qu'aujourd'hui ; la région figurait en avant-dernière place devant la Corse. La baisse du nombre de jeunes participe au vieillissement de la population. La métropole a perdu un million et demi de jeunes en trente ans. Excepté le Languedoc-

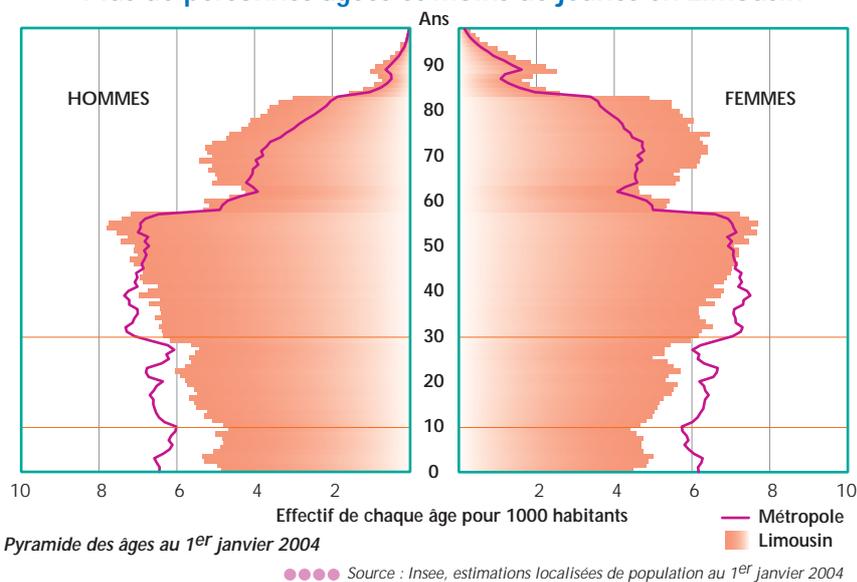
Les jeunes moins présents dans le grand Sud-Ouest



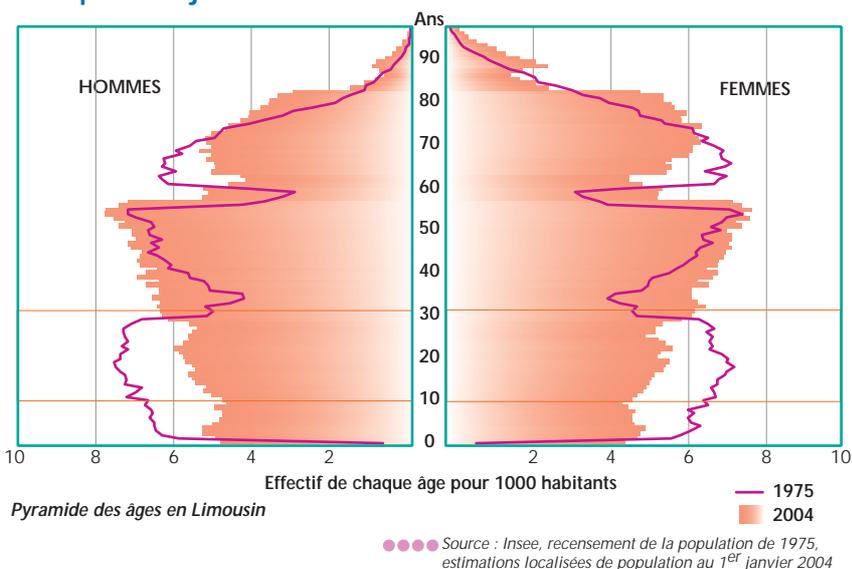
La part des jeunes croît avec la taille de la commune



Plus de personnes âgées et moins de jeunes en Limousin



La part des jeunes a fortement diminué entre 1975 et 2004



Roussillon et, dans une moindre mesure, la Corse et Provence-Alpes-Côte d'Azur, toutes les autres régions métropolitaines ont vu la part de leurs jeunes diminuer depuis 1975. Le Limousin figure dans le peloton des régions où la baisse est la plus remarquable, avec sa voisine l'Auvergne. Les régions du quart nord-est (Lorraine, Champagne-Ardenne, Bourgogne), qui présentent toutefois une part de jeunes plus importante, sont également parmi les plus touchées.

L'exode rural reste une réalité pour les jeunes

La désaffection des jeunes pour le milieu rural, engendrée notamment par le souhait ou l'impératif de proximité des structures d'enseignement et de l'emploi, est ainsi une nouvelle fois démontrée. Cette fuite des jeunes vers l'urbain s'est d'ailleurs renforcée au fil des années. Plus encore que leurs aînés, les jeunes ont abandonné le rural. Entre 1982 et 1999, alors que la population en zone rurale a diminué de 12 % en Limousin, elle régressait de 31 % chez les jeunes. Si au niveau national, la population rurale se maintient globalement toutes tranches d'âge confondues, le constat y est le même qu'en Limousin : la part des jeunes chute davantage dans les campagnes qu'en milieu urbain.

Globalement, seulement un tiers des jeunes Limousins habitent dans l'espace rural, contre 58 % de leurs aînés. Cette proportion est encore plus faible aux âges des études supérieures (27 % pour les 19-22 ans), où nombre d'entre eux quittent le foyer familial pour se rapprocher de leur lieu d'études. Toutefois, ces jeunes ne restent pas tous durablement dans leur ville d'études : chez les 27-30 ans, on retrouve à nouveau une proportion d'un tiers d'entre eux dans le rural.

1 - 2 Quelles tendances à l'horizon 2015 ?

Le rebond démographique amorcé depuis le début des années 2000, qui fait suite à trente ans de baisse de la population limousine, ne devrait pas suffire à stopper le déclin du nombre de jeunes. Leur effectif diminuerait encore de manière sensible pendant les dix prochaines années, aussi bien autour des villes que dans les espaces ruraux. Seuls les 11-14 ans seraient plus nombreux qu'aujourd'hui.

Évolution à la baisse, malgré l'augmentation de la population totale

Si les tendances démographiques constatées sur la période 1990 à 2004 se poursuivent, le nombre de jeunes Limousins âgés de onze à trente ans diminuerait de 7 % dans dix ans, alors que, dans le même temps, la région afficherait un gain de population de +0,6 % sur cette même période. Cette hausse serait due principalement aux flux migratoires et à l'attractivité du Limousin. Malgré cela, le nombre de jeunes continuerait à fléchir : si actuellement leur part dans la population totale repré-

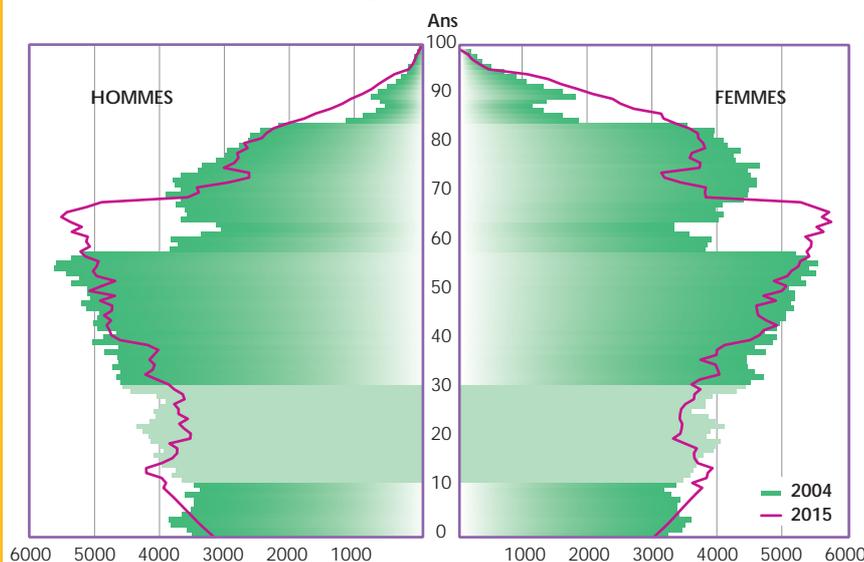
sente près de 22 %, elle diminuerait de 1,7 point à l'horizon 2015. Rétrospectivement, le poids des jeunes dans la population limousine totale était de l'ordre de 28 % en 1982. Cette baisse des onze à trente ans contribue au vieillissement de la population limousine. En effet, de toutes les tranches d'âge, seule celle des personnes âgées de soixante ans et plus continuerait à augmenter (+ 16,2 %). Par comparaison, en 2015, près d'un tiers de la population limousine serait âgé de soixante ans ou plus, contre 20 % dans la tranche des onze à trente ans.

Une décroissance plus forte que la moyenne française

Cette diminution des effectifs de jeunes n'est pas le seul fait du Limousin. C'est également vrai pour la France métropolitaine. Dans les années à venir, leur nombre serait également en baisse, mais celle-ci serait moins rapide que pour le Limousin, avec -2,4 % en dix ans. Si, actuellement, un Français sur quatre se situe dans cette tranche d'âge, leur poids dans la population totale serait de 24 % en 2015, soit 1,7 point de moins qu'en 2005.

À l'horizon 2015, pratiquement toutes les régions limitrophes du Limousin perdraient également des jeunes. C'est le cas notamment de Poitou-Charentes et de l'Auvergne, avec respectivement -5 % et -9 % sur les dix

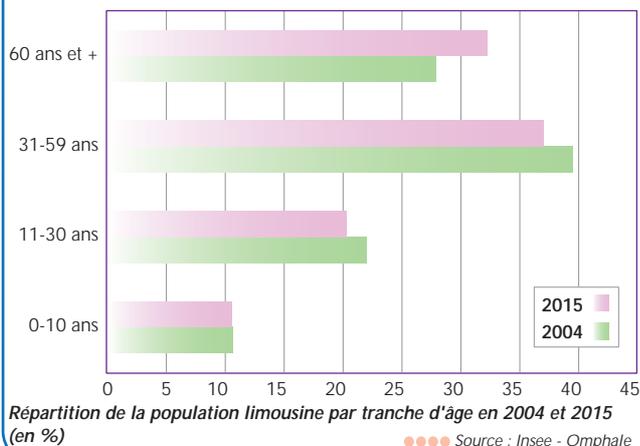
En 2015, une pyramide rétrécie à la base



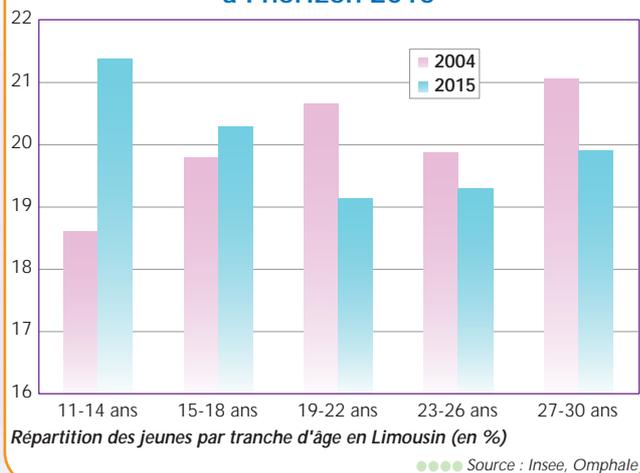
Pyramide des âges en 2004 et 2015 pour le Limousin

Source : Insee, Omphale

À peine un cinquième de la population à l'horizon 2015



Seule la part des 11-18 ans progresserait à l'horizon 2015

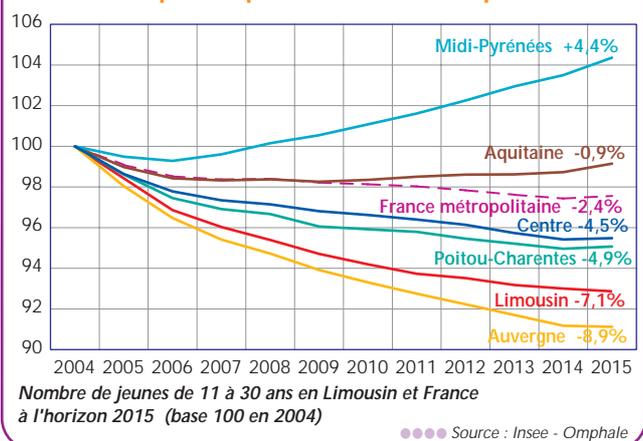


années à venir. En 2015, le poids des jeunes serait identique pour ces deux régions, avec 21 % de la population totale. La région Aquitaine enregistrerait également une baisse, mais cependant plus modérée, avec -0,9 % sur la même période, et leur part dans la population totale serait plus élevée avec 22 % en 2015. Seule la région Midi-Pyrénées gagnerait des jeunes, avec une hausse de 4,4 %.

Accroissement pour les onze - quatorze ans

En Limousin, parmi les jeunes, toutes les tranches d'âge diminueraient, excepté celle des onze à quatorze ans. Celle-ci connaîtrait une progression de ses effectifs de 6,7 % en dix ans. Cette tendance s'explique par la reprise des naissances constatée depuis l'année 2000, mais aussi par l'attractivité du Limousin : les personnes nouvellement installées dans la région sont souvent des familles avec enfant(s). La part des onze à quatorze ans

Une baisse plus rapide en Limousin qu'en France



parmi les jeunes serait plus élevée qu'aux recensements précédents : 21,5 % en 2015, contre 18,5 % en 2004. De la même façon, mais avec cette fois-ci des effectifs à la baisse, le poids des quinze à dix-huit ans parmi les jeunes augmenterait de 0,5 point sur la même période. Toutes les autres tranches d'âge chez les jeunes seraient en perte de vitesse, en particulier celle des dix-neuf à vingt-deux ans.

Les villes aussi devraient perdre des jeunes

Au sein du territoire régional, sept jeunes sur dix vivent dans l'espace urbain en 2004 contre trois sur dix dans l'espace rural, et cette proportion resterait sensiblement identique à l'horizon 2015. Même si l'espace urbain continue d'attirer et enregistre une progression de population de 3,8 % dans les dix années à venir, les effectifs de jeunes diminueraient, et cela aussi bien dans l'urbain que dans le rural, avec respectivement -6,6 % et -8,4 %. Actuellement, une personne sur quatre vivant dans l'espace urbain se situe dans la tranche des onze à trente ans. Cette proportion chuterait de 2,5 points en dix ans. Quant à la part de jeunes habitant dans l'espace rural, soit 17,6 %, elle ne diminuerait que de 0,7 point sur la même période.

Les aires urbaines de Limoges et de Brive-Tulle connaîtraient aussi une certaine désaffection des jeunes : leur nombre diminuerait de 5 % et de 10 %. Celles de Brive et de Tulle perdraient même plus de jeunes que le reste de la région. Si, actuellement, la proportion de jeunes dans l'aire urbaine de Limoges est la plus élevée

La part des jeunes diminue en Limousin comme en France

Part des jeunes	2004	2010	2015
Limousin	22,0	20,6	20,3
France métropolitaine	25,7	24,6	24,0

Part des jeunes de 11 à 30 ans dans la population (%)

Source : Insee - Omphale

des aires urbaines avec 27 % de la population totale, c'est elle qui diminuerait le plus à l'horizon 2015. À l'inverse, si les jeunes vivant dans le reste du Limousin représentent actuellement 18,4 % de la population, cette proportion fléchirait peu à l'horizon 2015.

La part des jeunes chute plus vite dans l'urbain que dans le rural

Part des jeunes	2004	2010	2015
Population urbaine	24,7	22,8	22,3
Population rurale	17,6	16,8	16,9

Part des jeunes de 11 à 30 ans dans la population (%) en Limousin

●●●● Source : Insee - Omphale

Limoges n'est pas épargnée

Part des jeunes	2004	2010	2015
Aire urbaine de Limoges	26,8	24,8	24,1
Aires urbaines de Brive et de Tulle	22,1	20,3	19,7
Reste du Limousin	18,4	17,4	17,4

Part des jeunes de 11 à 30 ans dans la population (%)

●●●● Source : Insee - Omphale

La méthode

Les projections de population à l'horizon 2015 présentées dans ce dossier sont réalisées à partir du modèle Omphale (outil de modélisation et de projections d'habitants, d'actifs, de logements et d'élèves). Les projections s'appuient sur la connaissance du passé et sur des hypothèses concernant des tendances démographiques et migratoires.

Les projections consistent à faire évoluer la population d'une zone jusqu'à un horizon choisi. La population par sexe et âge d'une année donnée se déduit de celle de l'année précédente, que l'on fait vieillir, décéder ou migrer et à laquelle on ajoute des naissances, selon des hypothèses regroupées sous le nom de scénario.

Scénario 1990-2004 :

Le scénario utilisé dans ce dossier est basé sur les hypothèses suivantes :

- fécondité stable (1,6 enfant par femme pour le Limousin),
- mortalité qui continue de baisser au même rythme que la tendance métropolitaine observée depuis les trente dernières années,
- comportements migratoires moyens observés sur la période 1990 à 2004, prolongés jusqu'en 2015.

1 - 3 Départs et arrivées de jeunes en Limousin

Incontestablement, la région attire ; l'excédent migratoire s'est même renforcé ces dernières années. L'apport est dû en premier lieu aux seniors, mais aussi à de jeunes adultes accompagnés de leurs enfants : la mobilité géographique des plus jeunes est liée au déménagement de leurs parents. En revanche, de vingt à trente ans, l'important brassage de population parmi les jeunes se solde par un déficit.

Le Limousin est une région de plus en plus attractive. L'excédent migratoire (arrivées moins départs) s'est fortement accru ; il atteint 4 300 personnes par an sur la période récente, et a enrayé la tendance au déclin démographique de la région.

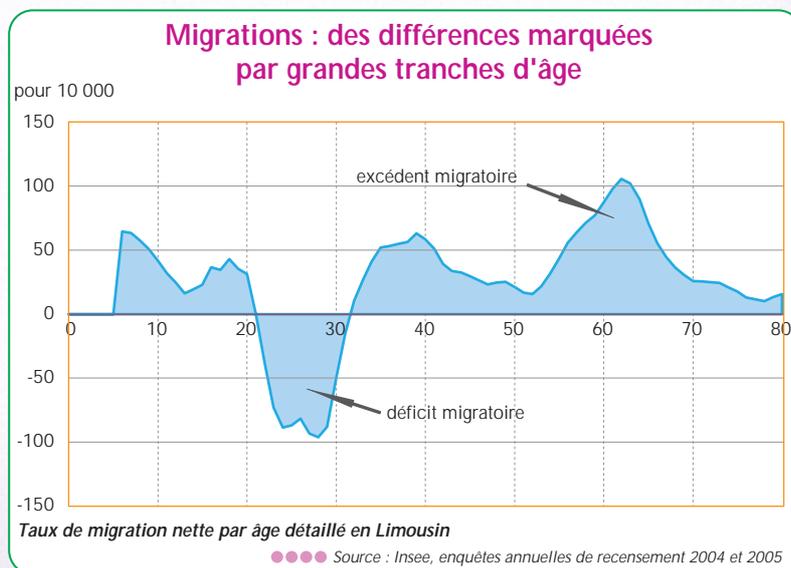
Mais les mouvements migratoires ne se font pas à l'avantage de la région pour tous les âges. En effet, le Limousin attire en premier lieu les personnes qui approchent de l'âge de la retraite. C'est sur cette tranche d'âge qu'on enregistre l'excédent migratoire le plus fort. Le solde est également positif pour les trentenaires et quadragénaires. Ces migrations concernent souvent des familles : aussi le solde est-il positif chez les enfants. Mais le Limousin, comme beaucoup d'autres régions, ne parvient pas à retenir ses jeunes : un déficit migratoire est toujours observé sur la tranche des 20-30 ans.

Des mouvements migratoires particulièrement élevés

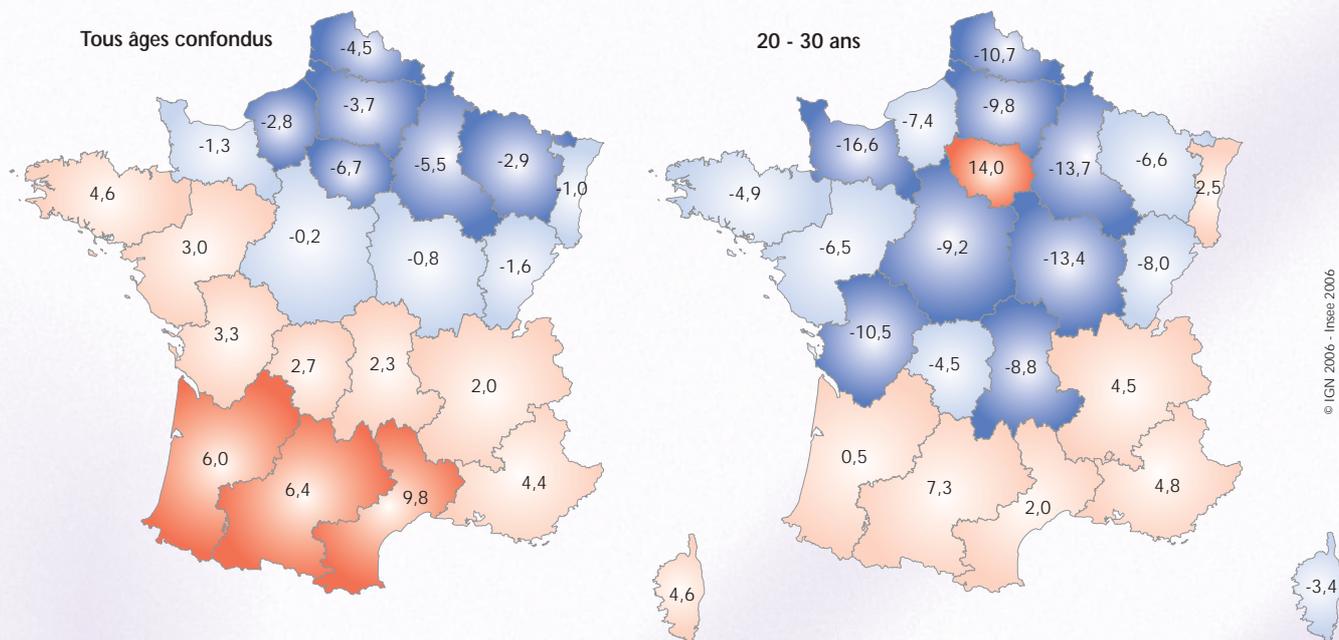
La tranche des 20-30 ans est privilégiée dans l'étude des migrations. À ces âges, les motifs de mobilité sont multiples : poursuite des études, emploi ou formation d'un couple. Les migrations sont nombreuses, et les jeunes sont actifs dans leurs décisions de mobilité, même si l'environnement familial et

culturel du jeune conditionne en partie les modalités de son départ.

Le Limousin est la région dans laquelle les mouvements migratoires des 20-30 ans sont les plus nombreux proportionnellement à la population. Les taux d'entrée et de sortie sont tous les deux particulièrement élevés. Une explication est l'importance des relations établies avec les régions limitrophes : l'attraction des régions dotées de grandes métropoles régionales est forte. Inversement, le Limousin, petite région, attire de nombreux jeunes de



En Limousin, un solde migratoire positif, sauf pour les jeunes



Taux annuel de migration nette par région* (en %, période 1999 - 2004)
*concerne seulement les flux de population entre les régions métropolitaines

Source : Insee, enquêtes annuelles de recensement 2004 et 2005

départements limitrophes qui sont plus proches de Limoges que de leur propre préfecture de région.

Sur 10 000 jeunes de 20 à 30 ans résidant en Limousin en 2004, près de 2 000 habitaient une autre région en 1999. La région enregistre le deuxième meilleur taux d'entrée derrière Midi-Pyrénées et devant le Languedoc-Roussillon. Mais le taux de sortie est également très élevé. Il s'agit là encore du deuxième taux le plus fort parmi les vingt-deux régions de métropole, après la région Centre. En cinq ans, un tiers de la population limousine de cette tranche d'âge est ainsi renouvelée.

quatorze des vingt autres régions de province : beaucoup de régions voient donc partir leurs jeunes. Seules les régions littorales du Sud, Rhône-Alpes et l'Alsace (celle-ci faisant figure d'exception parmi les régions de la moitié nord), gagnent chaque année des jeunes par le jeu des migrations. Parmi celles, les plus nombreuses, qui sont déficitaires, le Limousin se situe dans les moins perdantes : le taux de migration nette des 20-30 ans est deux fois plus négatif en Poitou-Charentes ou en Auvergne, régions qui enregistrent pourtant des taux positifs et proches de celui du Limousin tous âges confondus.

Un déficit migratoire de jeunes plutôt modéré en Limousin

Même si le Limousin peut être considéré comme globalement attractif aux vues des migrations de population, les arrivées n'arrivent pas à combler les départs chez les 20-30 ans, bien qu'on constate une légère embellie ces dernières années. Ainsi, entre 1990 et 1999, le taux annuel de migration nette des 20-30 ans était de -6,3 pour mille. Il s'élève à -4,5 pour mille entre 1999 et 2004. Ce taux, largement positif en Île-de-France, est négatif dans

Les nouveaux arrivants : niveau de formation élevé mais plus de chômage

Entre 1999 et 2004, près de 17 000 personnes de 20 à 30 ans sont venues s'installer en Limousin en provenance

Bilan migratoire négatif de vingt à trente ans

	Entrants	Sortants	Solde
11 à 19 ans	2000	1700	300
20 à 30 ans	4700	5100	-400

Estimation des mouvements annuels migratoires de jeunes dans et hors du Limousin sur la période 1999-2004

Source : Insee, enquêtes annuelles de recensement 2004 et 2005

Définitions

Solde migratoire : différence entre le nombre d'arrivants et le nombre de partants. Il s'agit ici du solde migratoire interne, qui concerne seulement les flux de population avec les autres régions de métropole. On parle de déficit migratoire ou d'excédent migratoire selon que ce solde est négatif ou positif.

Taux d'entrée (resp. de sortie) : rapport du nombre d'arrivants (resp. de partants) à la population moyenne.

Taux de migration nette : rapport du solde migratoire interne à la population moyenne.

du reste de la France métropolitaine, et y résident toujours en 2004. Les nouveaux arrivants proviennent le plus souvent des régions limitrophes ou de l'Île-de-France qui, par son importance démographique, pèse lourd dans tous les mouvements interrégionaux. L'Aquitaine (16 % des nouveaux arrivants) est la première région d'origine, suivie de l'Île-de-France et de Poitou-Charentes devant l'Auvergne et Midi-Pyrénées.

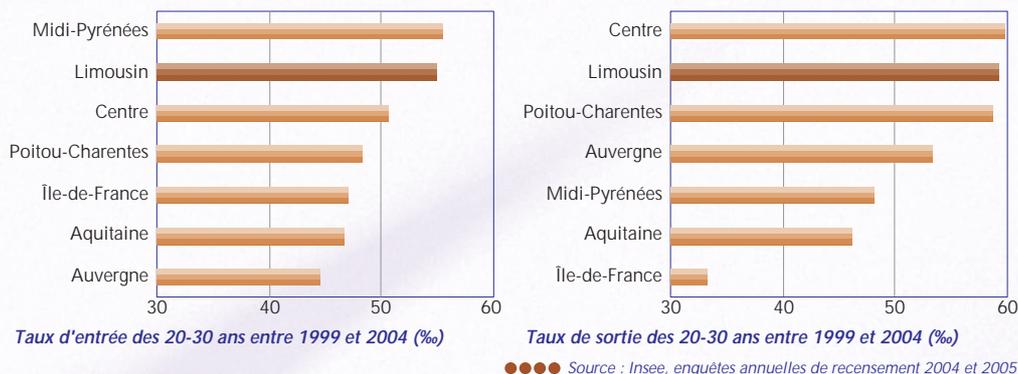
Les trois quarts des nouveaux arrivants sont titulaires au moins d'un baccalauréat, soit un niveau de formation moyen beaucoup plus élevé que pour l'ensemble des jeunes de cette tranche d'âge en Limousin. La mobilité vers le Limousin semble plus être associée à un parcours de formation qu'à une mobilité professionnelle ; les étudiants sont surreprésentés parmi les nouveaux arrivants : un quart des jeunes de 20 à 30 ans arrivés depuis moins de cinq ans en Limousin poursuivent leurs études, soit nettement plus que la proportion observée normalement à ces âges. Ceux qui entrent sur le marché du travail semblent éprouver plus de difficultés que les autochtones. Malgré des diplômes élevés, pénalisés peut-être par une moins bonne connaissance du tissu local, les jeunes actifs récemment arrivés sont plus souvent au chômage.

Limoges, Brive et Égletons concentrent les arrivées

Près de six jeunes néo-limousins sur dix arrivés entre 1990 et 1999 se sont installés dans l'aire urbaine de Limoges. 40 % d'entre eux poursuivaient encore leurs études en 1999.

Même si elles ne compensent pas les départs, les arrivées de jeunes sont également importantes sur d'autres territoires régionaux. Un jeune sur cinq est venu résider en dehors des espaces urbains. Ces jeunes ruraux sont plus souvent actifs. Dans les pays de Haute-Corrèze, d'Égletons ou de Brive-la-Gaillarde, la part des nouveaux arrivants parmi les 20-30 ans est même supérieure au taux observé dans le pays de Limoges qui bénéficie pourtant d'atouts en termes de structures éducatives ou d'emploi. Mais les jeunes restent peu sur ces territoires, qui offrent surtout des filières courtes d'enseignement et peu d'emplois.

Forte rotation des jeunes en Limousin



Les flux migratoires en provenance de l'étranger ont été plus importants sur les cinq dernières années que sur la période intercensitaire précédente. Ils représentent actuellement 10,5 % de la totalité des arrivants, contre 8,2 % sur la période 1990-1999. Le Maroc, le Royaume-Uni et l'Algérie forment le tiercé de tête des pays étrangers les plus souvent cités. En 1999, dans plus d'un cas sur cinq, ces arrivants de l'étranger étaient Français de naissance. Actuellement, c'est seulement un arrivant sur six qui se déclare Français de naissance. Parmi les arrivants de l'étranger entre 1990 et 1999, près d'un sur deux s'était installé à Limoges. La poursuite d'études supérieures est le premier motif d'immigration chez ces jeunes.

Caractéristiques sociodémographiques et propension à migrer

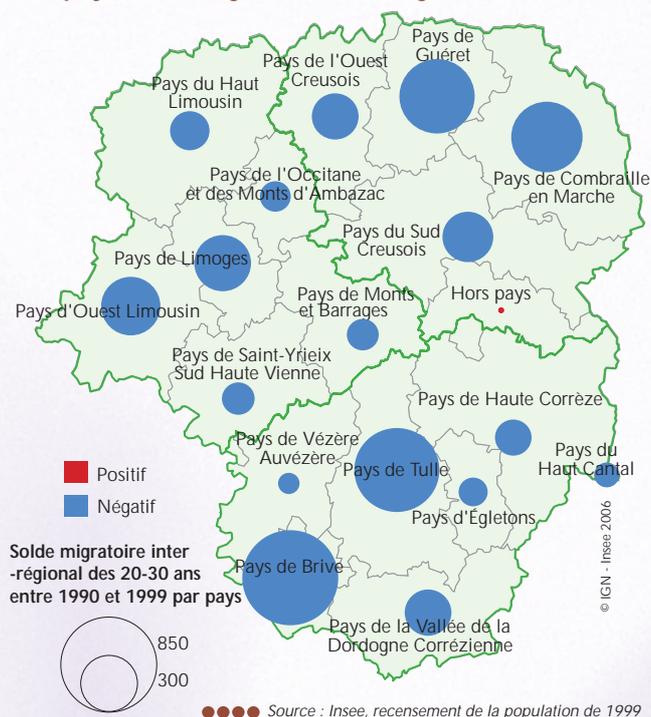
Outre les spécificités des migrations des jeunes Limousins liées aux caractéristiques de l'offre régionale de formations et d'emplois, certains facteurs socio-démographiques vont prédisposer ou non à la mobilité. Au niveau national, il est observé qu'à caractéristiques égales, la propension à changer de région est plus élevée chez les jeunes de niveau d'études supérieures.

L'explication tient en partie à la nécessité de changer de région pour continuer ses études ou trouver un emploi correspondant à sa qualification. Le rôle joué par le milieu social de la famille est également important. Plus les parents sont diplômés, plus le jeune a de chances de changer de région. De la même façon, toutes choses égales par ailleurs, la mobilité est plus élevée chez les enfants de cadres que d'ouvriers.

De façon plus étonnante, avoir un père ou une mère au chômage augmente la propension à changer de région. La nationalité des parents joue également : les enfants d'immigrés sont moins mobiles que ceux de Français de naissance. Enfin, on notera que les migrations sont souvent liées à une pratique familiale : les jeunes élevés dans un département autre que celui de la naissance de leur mère changent plus souvent de région.

Pour en savoir plus : *La mobilité résidentielle des jeunes* - C. Couet - Données sociales édition 2006, Insee.

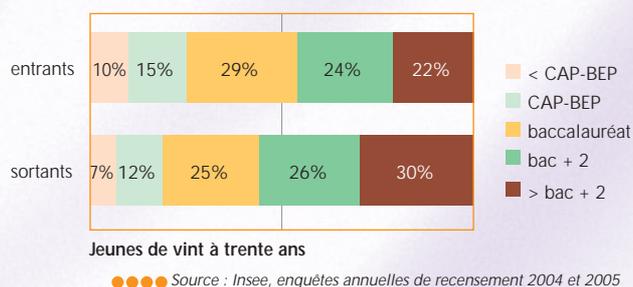
Solde migratoire de jeunes négatif dans l'ensemble des pays (hors migrations infrarégionales)



Les jeunes qui quittent la région sont souvent les plus diplômés

Entre 1999 et 2004, environ 19 000 jeunes de 20 à 30 ans ont déménagé du Limousin vers une autre région de métropole. Un jeune sur cinq a ainsi choisi de partir du Limousin depuis 1999. La plus grosse cohorte s'est installée en Île-de-France. Les régions limitrophes Midi-Pyrénées, Aquitaine et Poitou-Charentes sont également très prisées. Plus encore que les départs vers les régions limitrophes, la mobilité vers l'Île-de-France est motivée avant tout par des raisons professionnelles. Moins d'un jeune sur cinq parti en région parisienne ou en Aquitaine continue ses études en 2004 alors que pour Poitou-Charentes et Midi-Pyrénées, ils sont un sur quatre. Les trois quarts des nouveaux Franciliens ont un emploi alors qu'ils ne sont que 63 % dans les autres régions précitées.

Les jeunes qui partent plus diplômés que ceux qui arrivent en Limousin

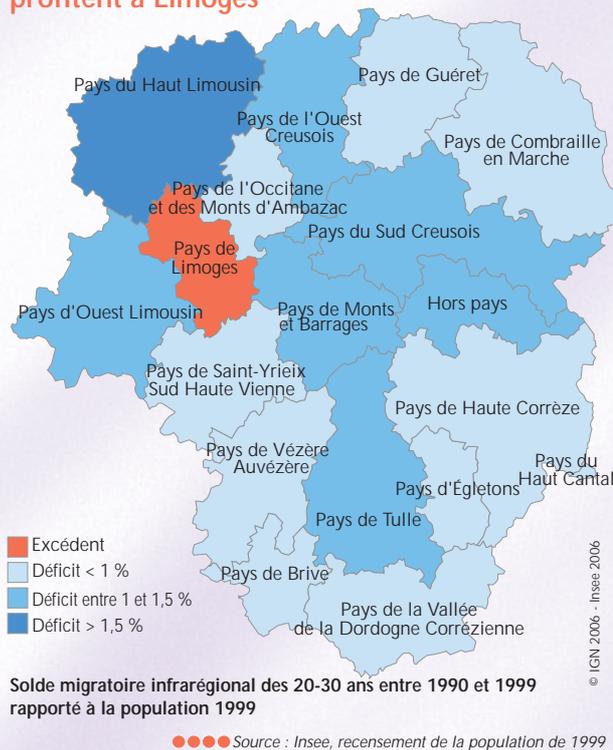


Les migrations infrarégionales

Trois jeunes âgés de 20 à 30 ans sur dix, soit 28 000, ont changé de commune de domicile entre 1990 et 1999 sans quitter le Limousin, souvent pour rallier la capitale régionale. Au jeu des migrations infrarégionales, la commune de Limoges a gagné près de 5 000 jeunes en neuf ans. Dans le même temps, les zones rurales en perdaient 3 000.

Comme dans les échanges interrégionaux, les mouvements migratoires sont étroitement liés à l'activité de l'individu. Les jeunes Limousins déménagent sur Limoges plus pour poursuivre leurs études que pour raison professionnelle. Par contre, sur Brive et Tulle, le solde des migrations infra-régionales est négatif chez les étudiants, et légèrement positif chez les actifs ayant un emploi. Sur le reste du territoire limousin, les mouvements internes à la région sont déficitaires à la fois chez les étudiants et les actifs.

Les migrations infrarégionales profitent à Limoges



Entre 1990 et 1999, les 20-30 ans de la moitié est du Limousin ont davantage été enclins à partir. Le pays de Combrailles-en-Marche dans la Creuse a enregistré le déficit le plus conséquent. A contrario, les jeunes sont plus stables dans les pays de la partie sud-est de la Haute-Vienne.

Un déficit de jeunes diplômés

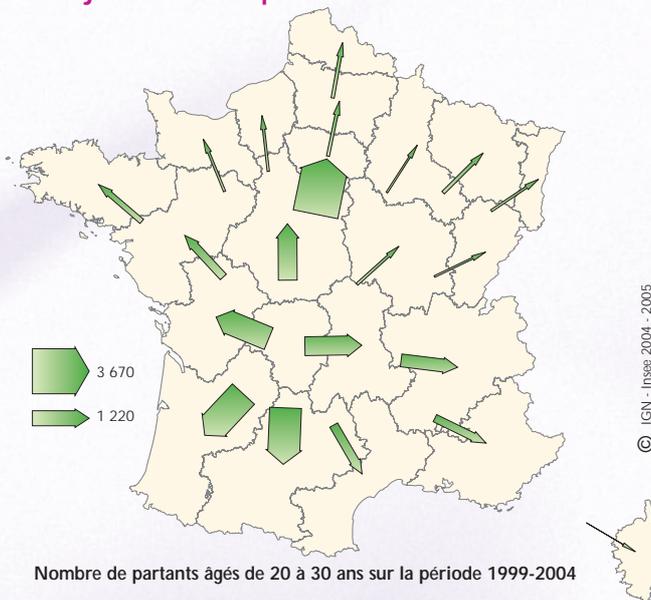
Si les jeunes ayant migré en Limousin sont plus diplômés que la moyenne des jeunes résidant dans la région, ceux qui l'ont quittée récemment le sont plus encore. Plus de huit sur dix sont titulaires d'un baccalauréat, mais surtout trois sur dix détiennent un diplôme d'études supérieures de deuxième ou de troisième cycle.

La région perd donc de jeunes diplômés. Plusieurs explications peuvent être avancées : certes ces départs peuvent être liés au souhait de continuer des études supérieures dans des spécialités qui ne sont pas proposées dans la région, mais ils traduisent également le fait que le potentiel d'emplois qualifiés proposé par la région soit trop faible ou peu adapté aux formations supérieures offertes en Limousin. On quitte donc la région pour continuer ses études, mais plus encore pour trouver un emploi. Deux jeunes sur dix partis du Limousin pendant les cinq dernières années poursuivent leurs études, et sept sur dix sont aujourd'hui en emploi.

Le risque d'être au chômage serait donc moins élevé pour les jeunes qui sont partis que pour ceux qui restent en Limousin.

Le Limousin semble donc attirer les jeunes pour la poursuite d'études supérieures, mais est confronté à des départs importants de jeunes actifs diplômés. En solde, les mouvements migratoires entraînent un déficit de diplômés de l'enseignement supérieur, alors que les migrations sont excédentaires pour les jeunes de niveau d'études inférieur. De la même façon, si le Limousin a enregistré un déficit parmi les actifs ayant un emploi, le solde migratoire est (légèrement) positif chez les étudiants.

Un jeune sur cinq s'installe en Île-de-France



1 - 4 Couples, familles et jeunes parents

Bien que les jeunes quittent leurs parents plus tôt, former un couple par le mariage ou fonder une famille sont des événements qui interviennent de plus en plus tard dans leur vie. L'âge moyen des jeunes mariés comme celui des jeunes parents continue d'augmenter et atteint la trentaine. Parallèlement, le nombre de jeunes parents isolés est en augmentation.

Des mariages moins nombreux et plus tardifs

En vingt ans, le nombre de mariages a diminué de 17 % en Limousin. Dans le même temps, alors que la région a perdu 20 % de jeunes de 15 à 30 ans, le nombre de leurs unions a chuté de près des deux tiers. En 1994 en Limousin, trois célébrations sur quatre concernaient des époux âgés de 15 à 30 ans. En 2004, cette situation représente une union sur trois. Le constat est quasiment identique en métropole où le nombre de 15-30 ans a diminué de 8 % au cours de la même période mais où le nombre des unions entre jeunes a diminué de 48 %.

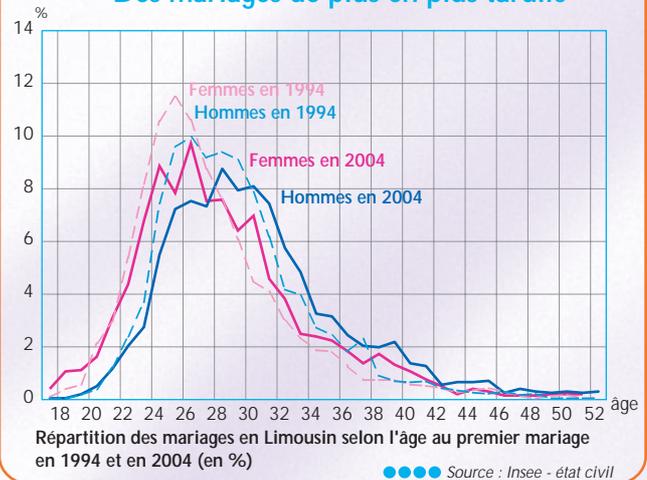
D'autres modes de vie conjugale

Cette baisse de l'engouement des jeunes pour le mariage est à mettre en relation avec les modes de vie récents, marqués par de plus longues périodes de célibat et de concubinage. De 20 à 29 ans, pas moins d'un tiers des jeunes Limousins non mariés déclarent vivre en couple : ce chiffre inclut, en plus des situations de concubinage, les personnes liées par un PACS (pacte civil de solidarité). Au cours de l'année 2004, près de 470 couples désireux de légaliser leur union ont signé un PACS¹.

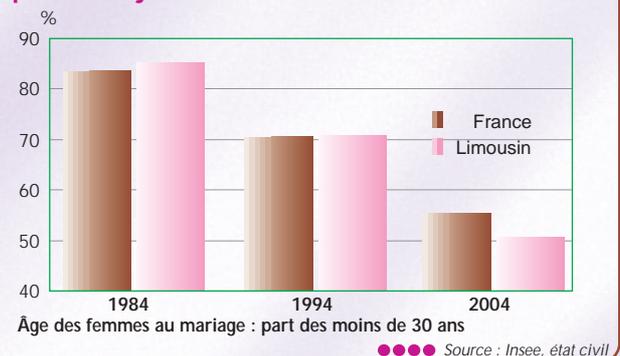
Enfin, chez les jeunes, les divorces sont plutôt rares : à peine 0,5 % des jeunes Limousins de 20 à 29 ans déclarent

¹Les statistiques disponibles ne permettent pas de connaître l'âge des personnes liées par un PACS.

Des mariages de plus en plus tardifs



La part des moins de trente ans parmi les jeunes mariés ne cesse de décroître



rent être divorcés, contre 9 % des personnes de 30 à 49 ans.

Des enfants avant le mariage dans une union sur quatre

Conséquence d'un moindre attachement des jeunes au mariage comme représentation de la famille, de plus en plus de jeunes couples ont un ou plusieurs enfants sans être mariés. Ainsi, en 2004, un mariage sur quatre concernant des jeunes de 15 à 30 ans entraînait une légitimation d'enfants, contre un sur cinq en métropole. Il y a vingt ans, à peine une union sur dix était concernée. Un tiers de ces légitimations concernent des couples ayant déjà plus d'un enfant.

Un nouveau-né sur deux a une mère de moins de trente ans

Contrairement aux mariages, les naissances domiciliées en Limousin semblent amorcer un léger retour à la hausse (6 900 en 2004). Toutefois, cela ne freine pas la tendance des jeunes à devenir parents de plus en plus tard. En Limousin comme en France, les naissances sont de plus en plus tardives. Sur ces vingt dernières années, l'âge moyen des mères à la naissance de leur enfant n'a cessé de progresser : il était de 27 ans en 1984, puis de 28 ans et 8 mois en 1994. En 2004, l'âge moyen de la mère à la naissance est de 29 ans et demi, aussi bien pour la région que pour la France métropolitaine. L'âge moyen lors de la naissance du premier enfant s'élève à 28 ans en 2004 en Limousin, contre 28 ans et demi au niveau national. En 1984, il était de 25 ans et demi.

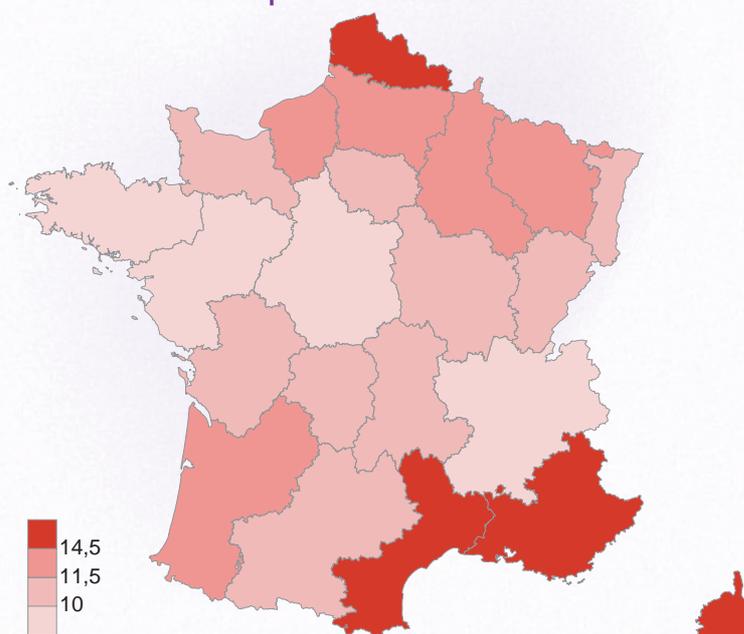
Les naissances de mères limousines de moins de 30 ans représentent 56 % de l'ensemble des nais-

sances pour l'année 2004, alors qu'elles concernaient plus des trois quarts des naissances vingt ans auparavant. Pour plus de six naissances sur dix, il s'agit du premier enfant, et dans 27 % des cas du deuxième.

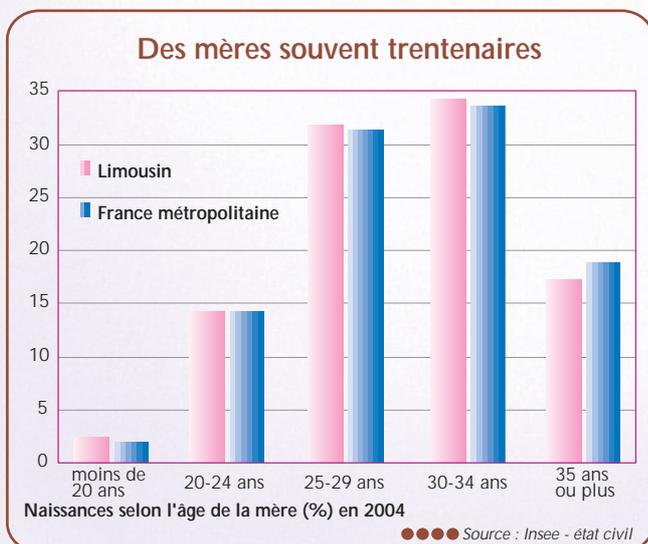
Les jeunes pères : seuls deux sur cinq ont moins de trente ans

L'âge moyen du père à la naissance est plus élevé que celui de la mère, puisqu'il s'établit à 32 ans et 4 mois, contre 27 ans et demi en 1984. Sur l'ensemble des naissances de l'année 2004, 38 % concernaient un père de moins de 30 ans, alors que c'était le cas de six naissances sur dix il y a vingt ans.

Familles monoparentales : une présence plus marquée au Nord et sur le pourtour méditerranéen



Part des familles monoparentales sur l'ensemble des familles (avec ou sans enfants) dont la personne de référence a moins de 30 ans (%)



De plus en plus de jeunes familles monoparentales

Près de 22 000 familles monoparentales ont été recensées en Limousin en 1999. Dans un cas sur dix, l'adulte est âgé de moins de 30 ans (dans 11 % des cas en moyenne en France). En Limousin, le nombre de familles monoparentales a augmenté de 13,5 % entre 1990 et 1999, mais plus rapidement pour les plus jeunes : le nombre de parents de moins de 30 ans élevant seuls leur(s) enfant(s) a progressé de près de 20 % sur cette période. Rapportée à l'ensemble des familles (avec ou sans enfants) dont la personne de référence a moins de 30 ans, la proportion de familles monoparentales est la plus élevée dans le Nord et près de la Méditerranée. De toutes

les régions, c'est en Corse qu'elles sont le plus représentées (22 % de l'ensemble des familles) et dans les régions méditerranéennes. À l'inverse, elles ne sont que 8 % en Pays de Loire et 9 % en Bretagne.

Les jeunes parents isolés : des femmes dans neuf cas sur dix

Dans l'ensemble des familles monoparentales, l'adulte est une femme dans 85 % des cas ; chez les moins de 30 ans, cette part est encore plus importante, soit 92 %. Les trois quarts d'entre elles n'ont qu'un seul enfant, deux sur dix élèvent deux enfants. L'adulte de ces "jeunes" familles monoparentales est célibataire pour les trois quarts de ces familles, et divorcé dans 14 % d'entre elles. Une fois sur deux, la personne de référence possède un emploi ; trois fois sur dix, elle est chômeuse.

Les décès de jeunes : accidents et suicides en première ligne

Au début des années 2000, on compte annuellement près de 9 000 décès de jeunes de 11 à 30 ans en France métropolitaine (dont environ 90 en Limousin). Le taux de mortalité s'élève respectivement à 56,3 pour 100 000 jeunes contre 58,0 pour la région. Dans cette tranche d'âge, les jeunes filles sont moins exposées et ne représentent qu'un décès sur cinq.

Quel que soit le sexe, les accidents de la circulation constituent la première cause de décès des jeunes. Ils représentent globalement un décès sur cinq mais près d'un sur trois chez les garçons. Les suicides arrivent en deuxième position. Là aussi, les garçons sont davantage concernés que les filles avec quatorze décès pour 100 000 garçons contre quatre pour les filles.

La probabilité de mourir d'une maladie ou de troubles organiques est peu élevée à ces âges. Les tumeurs, deuxième cause médicale de décès aux autres âges, arrivent au premier rang chez les jeunes et concernent 15 % des décès de jeunes femmes, 8 % pour les jeunes hommes.

2 - Logement et conditions de vie

 Avec l'allongement de la durée des études, l'image du jeune adulte qui s'attarde au domicile de ses parents est un cliché assez répandu ; la réalité est plus nuancée. Les jeunes Limousins quittent même de plus en plus tôt le foyer parental. À vingt ans, deux sur cinq ont déjà emménagé.

 En particulier, les jeunes étudiants ne restent pas davantage chez leurs parents que les jeunes en emploi. En Limousin, poursuivre des études signifie plutôt déménager pour se rapprocher des pôles d'enseignement. Le principal frein à l'indépendance semble être le chômage des jeunes, la précarité de l'emploi ou la faiblesse des salaires.

 Moins de surpeuplement, confort amélioré : les conditions de logement semblent relativement bonnes pour les jeunes de la région, pour qui l'offre de logement est satisfaisante. L'accès au premier logement, moins coûteux que dans d'autres régions, est également facilité par la mise à disposition de nombreuses résidences étudiantes (taux national le plus élevé). Ce qui n'empêche pas les dépenses d'habitation d'être de plus en plus lourdes pour les jeunes : avant 26 ans, plus de la moitié perçoivent une aide au logement.

 Une connaissance exacte des ressources est difficile (on ignore l'apport financier des parents), mais on sait que les jeunes en emploi ont des revenus inférieurs en Limousin. Les jeunes les plus en difficulté, qui perçoivent un minimum social, vivent souvent isolés.

2 - 1 "Vous habitez chez vos parents ?"

L'emménagement dans un logement est toujours un événement marquant, qu'il soit la conséquence de l'éloignement du domicile des parents avec le lieu d'études, de l'accès à un emploi permettant une autonomie financière, ou du début d'une vie en couple. Les jeunes Limousins quittent le nid familial plus souvent et plus tôt ; ils sont particulièrement nombreux à habiter seul.

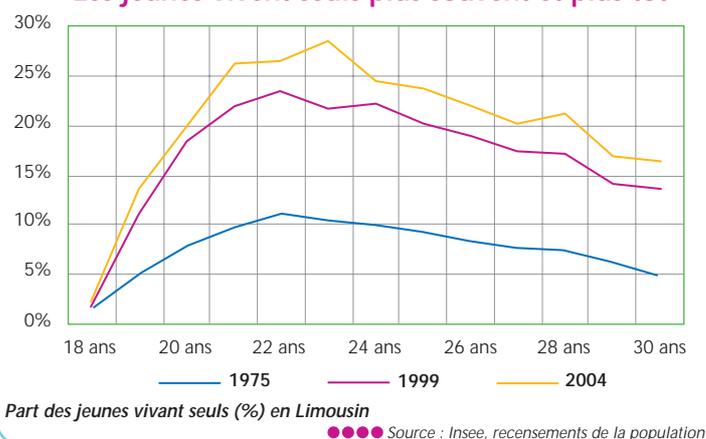
Peu de départs avant la majorité

En Limousin comme au niveau national, jusqu'à dix-huit ans, les jeunes vivent le plus souvent chez leur(s) parent(s) : c'est le cas de plus de 95 % d'entre eux, qui cohabitent soit avec leurs deux parents, soit avec l'un des deux. Cette proportion est stable sur la dernière décennie. Après la majorité, elle diminue très vite, particulièrement dans notre région : à vingt ans, 38 % des Limousins et 29 % des Français ne résident plus avec leur(s) parents(s).

En Limousin, les jeunes quittent leurs parents plus tôt

La décohabitation des jeunes Limousins est donc plus précoce qu'ailleurs. Ce constat est le même si l'on ne regarde que la situation des jeunes étudiants. Plusieurs facteurs se conjuguent pour expliquer cet écart de tendance avec le reste du pays. D'abord, du fait du caractère rural marqué de la région, une proportion plus importante de la population réside loin d'une ville dotée de filières d'enseignement supérieur ou d'un pôle d'emploi important. Ainsi, une forte proportion de jeunes doivent quitter le foyer parental pour continuer des études supérieures ou se rapprocher des emplois. Autre élément explicatif : l'accès au logement est plus aisé en Limousin. La région fait partie de celles où le prix du logement

Les jeunes vivent seuls plus souvent et plus tôt



est le moins élevé ; de plus, Limoges est (après la Corse) l'académie la mieux dotée en capacité d'hébergement en logements sociaux¹, proportionnellement au nombre d'étudiants (source : Éducation nationale). Ainsi, le fi-

¹comprenant les résidences universitaires mais aussi des logements conventionnés (Aide Personnalisée au Logement en particulier) ou en HLM

À trente ans, un Limousin sur sept vit encore chez ses parents

	à 20 ans		à 25 ans		à 30 ans	
	Limousin	France	Limousin	France	Limousin	France
Proportion de jeunes qui :						
vivent chez leur parent	62%	71%	34%	34%	14%	11%
vivent en couple ou sont parent isolé	7%	6%	39%	41%	68%	71%
vivent seuls	18%	11%	20%	17%	14%	14%
autre situation *	13%	12%	7%	8%	4%	4%

* autres cohabitations, communautés, internats...

Source : Insee, recensement de la population 1999

nancement d'un logement indépendant pour un jeune étudiant est peut-être abordable pour plus de parents que dans d'autres régions, même si le salaire moyen limousin est relativement faible. Les jeunes filles quittent plus tôt leurs parents que les jeunes hommes. Les deux tiers des garçons de dix-neuf à vingt-deux ans résident chez leurs parents, contre guère plus de la moitié des jeunes filles de la même tranche d'âge.

Ceux qui étudient s'attardent de moins en moins chez leurs parents

À vingt-cinq ans, un tiers des jeunes cohabitent encore avec leur(s) parent(s), en Limousin comme au niveau national. Dans un film à succès, le cinéma a véhiculé l'image de jeunes ayant du mal à quitter le domicile parental. En effet, les étudiants qui cohabitent avec leurs parents sont souvent amenés à rester plus longtemps au domicile familial, car la durée des études s'est allongée. Mais inversement, on observe chez les étudiants une propension croissante depuis 1990 à quitter le logement parental. Ainsi, si en 1990, 47 % des jeunes étudiants de 23 à 26 ans résidaient chez leur(s) parent(s) en Limousin, ils ne sont plus que 34 % dans cette situation en 1999.

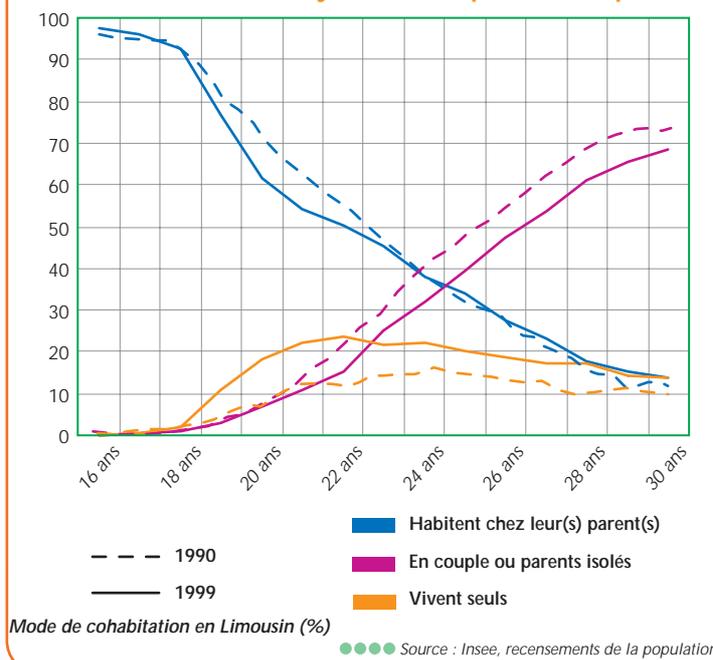
Une exception chez les Limousins trentenaires

Les jeunes Limousins ont plus tôt un logement indépendant, mais à l'inverse, ceux qui restent chez leur parents après vingt-cinq ans ont ensuite plus de mal qu'ailleurs à quitter le foyer parental. Ainsi, 14 % des jeunes limousins de trente ans vivent toujours au domicile parental, soit trois points de plus qu'au niveau national. Les deux tiers de ces trentenaires qui résident avec leur(s) parent(s) sont des hommes.

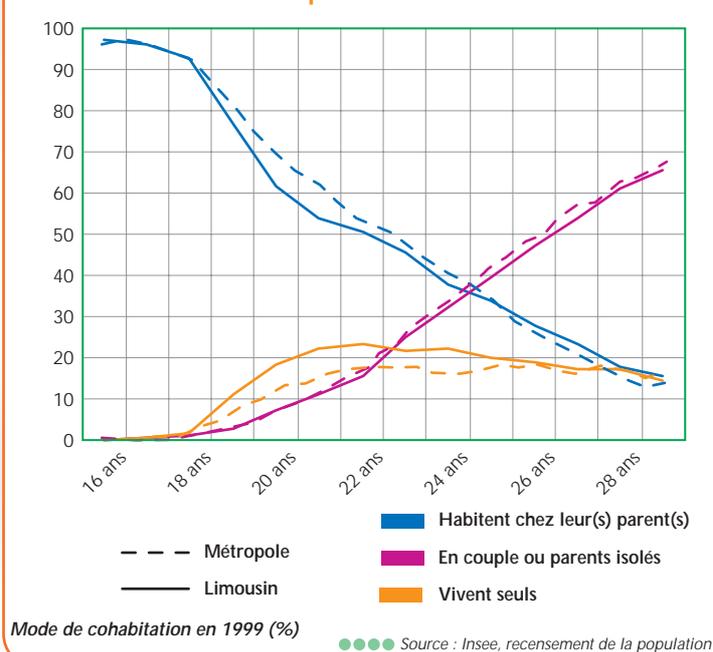
Vivre seul à vingt ans

De plus en plus souvent, si les jeunes Limousins quittent plus tôt leurs parents, c'est davantage pour vivre seul que pour se mettre en couple. Ainsi, 26 % des jeunes de la région, âgés de vingt à vingt-quatre ans, résident seuls dans un logement indépendant en 2004 (hors collectivités). En 1975, c'était une situation encore exceptionnelle : il y a trente ans, les jeunes abandonnaient le domicile parental pour un logement indépendant lorsqu'ils formaient un couple. Étape de première autonomie avant la vie à deux, célibat plus fréquent et qui se prolonge : ce phénomène des jeunes qui vivent seuls est particulièrement prégnant en Limousin. Aujourd'hui, les jeunes sont de plus en plus

À 22 ans, la moitié des jeunes ont quitté leurs parents



En Limousin, les jeunes de 20 ans vivent plus souvent seuls



nombreux à vivre seul : à dix-huit ans, 17 % des Limousins sont dans ce cas, soit neuf points de plus qu'en France. À vingt-cinq ans, l'écart diminue : avec 23 % des jeunes dans cette situation, le Limousin se situe encore cependant trois points au-dessus de la moyenne nationale.

À vingt-cinq ans, quatre jeunes sur dix vivent en couple (avec ou sans enfant) ou sont parents isolés. À trente ans, les deux tiers environ sont dans cette situation, une

proportion qui a diminué sur les dernières décennies, en liaison avec l'augmentation du célibat et du nombre de divorces.

Cités universitaires, foyers et colocations

Les autres situations regroupent principalement de jeunes colocataires sans lien de couple et des jeunes vivant en collectivité, avec en premier lieu les cités universitaires et les foyers d'étudiants et de jeunes travailleurs. Les jeunes de dix-neuf à vingt-deux ans sont les premiers concernés, même si la proportion en collectivité n'excède guère 5 % d'entre eux, soit un chiffre proche de la moyenne nationale.

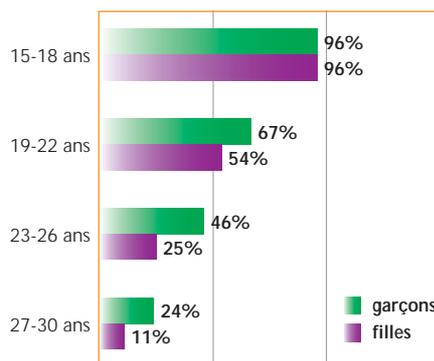
Le type d'activité détermine le mode de logement

À un âge donné, selon leur type d'activité (élève ou étudiant, actif ayant un emploi, chômeur), les jeunes de quinze à trente ans ont évidemment un mode de cohabitation très contrasté. La tranche des 23-26 ans est la plus représentative de la diversité des modes de cohabitation, les plus jeunes étant encore très majoritairement chez leurs parents et les plus âgés très souvent en cou-

ple. À cet âge, la proportion de jeunes résidants avec leurs parents est d'un tiers, chez les étudiants comme chez les jeunes actifs ayant un emploi.

Les étudiants ne restent donc pas plus longtemps chez leurs parents que les jeunes en emploi. Mais si les premiers ont le plus souvent quitté leurs parents pour vivre seuls (37 % des jeunes étudiants vivent seuls et 15 % seulement en couple ou parents isolés), ce n'est pas le cas des seconds (20 % seuls et 42 % en couple ou parents isolés).

Les jeunes filles quittent plus tôt leurs parents



Proportion de jeunes Limousins qui vivent chez leur(s) parent(s) (%)

Source : Insee, recensement de la population 1999

2 - 2 Les jeunes vivant au foyer parental

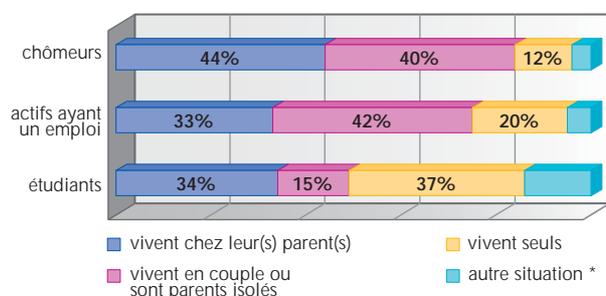
Contrairement à une idée reçue, les étudiants ne restent pas vivre chez leurs parents davantage que les jeunes actifs. Une période de chômage ou un emploi instable est un revanche un des freins principaux à l'indépendance. L'éloignement des pôles urbains est également un critère déterminant. L'influence du revenu des parents sur la propension des jeunes à partir est, quant à elle, ambiguë.

En Limousin, les études ne sont pas un frein au départ

À 25 ans, un tiers des jeunes Limousins vivent encore chez leurs parents¹ ; à 30 ans, c'est un jeune sur sept qui n'a pas quitté le domicile parental, ou qui y est revenu. Une idée reçue fautive est que les jeunes qui poursuivent des études supérieures habitent plus longtemps chez leurs parents que ceux qui s'engagent dans la vie active. Certes, cette cohabitation est courante pour les étudiants

dont les parents habitent à proximité de leur lieu d'études. Mais en Limousin, poursuivre des études signifie souvent déménager pour se rapprocher d'un pôle d'enseignement supérieur. Ainsi, ce sont 7 200 étudiants qui habitent chez leurs parents, dont les deux tiers (soit 4 700) sur l'aire urbaine de Limoges, sur 14 000 étudiants au total qui résident dans cette zone. À l'échelle de la région, à un âge donné, la proportion de jeunes habitant avec leurs parents n'est pas plus élevée chez les étudiants que chez les jeunes en emploi.

Les jeunes chômeurs vivent très fréquemment chez leurs parents



Mode de cohabitation des 20 - 23 ans en Limousin

* autres cohabitations, communautés, internats...

Source : Insee - recensement de la population 1999

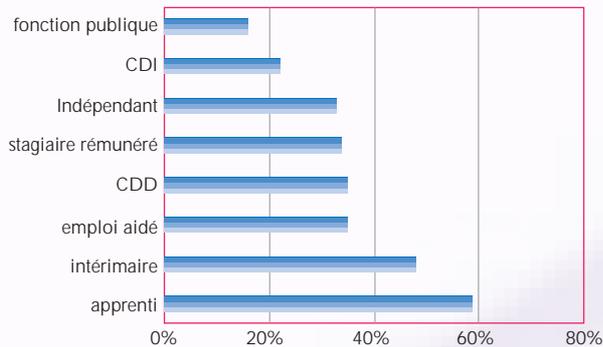
Chômage ou emploi court retiennent les jeunes chez leurs parents

Chez les non étudiants, le fait de ne pas avoir d'emploi constitue évidemment un obstacle en direction de l'indépendance. Après dix-huit ans, quel que soit l'âge considéré, les jeunes chômeurs cohabitent plus souvent avec leurs parents que les jeunes actifs ayant un emploi, plus souvent même que les étudiants. 41 % des chômeurs de 18 à 30 ans sont hébergés par leurs parents. Les jeunes qui sont à la recherche d'un emploi depuis moins d'un an sont les plus concernés : 46 % d'entre eux habitent avec leurs parents.

Cependant, être rémunéré ne signifie pas forcément quitter le foyer parental, loin s'en faut. Ainsi, 23 000 jeunes de moins de 31 ans en emploi (ou en formation rémunérée) vivent chez leurs parents. La précarité de certaines situations ou la faiblesse de certaines rémunérations

¹ Le terme générique de parents s'applique ici également aux parents isolés, dans le cadre des familles monoparentales.

Précarité et faiblesse des rémunérations freinent le départ du logement parental



Proportion de jeunes de 18 à 30 ans en emploi qui habitent chez leurs parents selon leur condition d'emploi en Limousin

Source : Insee - recensement de la population 1999, exploitation complémentaire

peuvent inciter les jeunes à la prudence, voire ne leur accordent pas les moyens d'envisager leur départ. C'est ainsi que plus du tiers des jeunes de moins de 31 ans embauchés en contrat à durée déterminée, en emploi aidé ou en stage rémunéré cohabitent avec leurs parents. La "palme de la cohabitation" avec les parents revient aux apprentis : près de 60 % des apprentis majeurs habitent chez leurs parents. La faiblesse de leur rémunération et leur jeune âge ne les autorisent pas ou ne les incitent pas à quitter le domicile familial. Juste derrière, les intérimaires sont également nombreux à vivre chez leurs parents (48 %). C'est le cas également d'un tiers des jeunes travailleurs indépendants. La cohabitation chez les parents est beaucoup plus rare pour les jeunes salariés sous contrat à durée indéterminée (22 %) et les jeunes fonctionnaires (16 %).

Pour les moins de 25 ans : vivre en ville favorise la cohabitation

Outre l'âge du jeune et sa situation professionnelle, le lieu de résidence des parents apparaît comme une explication au fait de ne pas quitter leur domicile. Ainsi, jusqu'à 24 ans, un domicile parental en milieu urbain

permet de retarder le déménagement du jeune, grâce à la proximité des pôles d'enseignement et d'emploi. Mais aux âges supérieurs, le phénomène inverse est observé : il y a proportionnellement plus de familles qui hébergent leur enfant de 25 à 30 ans dans l'espace rural. Une offre moins importante de logements à louer appropriés pour une personne seule ou un jeune couple, liée à la prédominance des maisons individuelles, peut être un facteur explicatif. Des logements parentaux plus spacieux dans le rural peuvent en constituer un second.

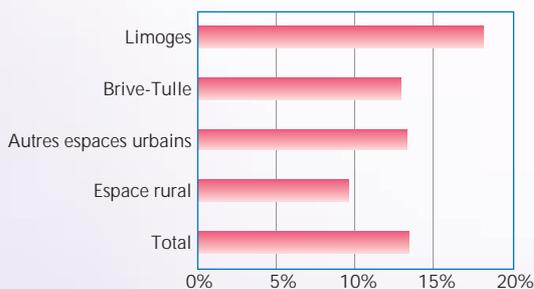
L'effet ambigu du revenu des parents

Les habitudes de cohabitation et la propension des jeunes à partir semblent également liées à la catégorie socioprofessionnelle des parents. Ainsi, les agriculteurs et les employés hébergent plus souvent leurs enfants que les ouvriers, et surtout plus souvent que les cadres. Une étude nationale de l'Insee, réalisée à partir des enquêtes logement², tente d'apprécier l'influence du revenu parental sur la cohabitation des jeunes avec leurs parents. Il apparaît que cet effet est complexe et ambigu.

En effet, si des parents aux revenus aisés peuvent plus facilement aider leurs enfants à être indépendants, des revenus élevés impliquent également de meilleures conditions de logement chez les parents, qui incitent à différer le départ. À l'inverse, des parents aux revenus modestes participeront plus difficilement au financement d'un logement pour le jeune, mais un logement parental plus étroit ou moins bien situé pousse l'enfant à partir. Globalement, les enfants dont les parents sont aux deux extrémités de l'échelle de revenus partent davantage que ceux des classes moyennes. Le Limousin, où les jeunes s'attardent peu chez les parents, ne se distingue pourtant pas par une forte proportion de revenus très élevés ou très bas. Mais les atouts du logement familial, en premier lieu sa localisation (proximité d'une offre d'enseignement supérieur et d'emploi), ont également une

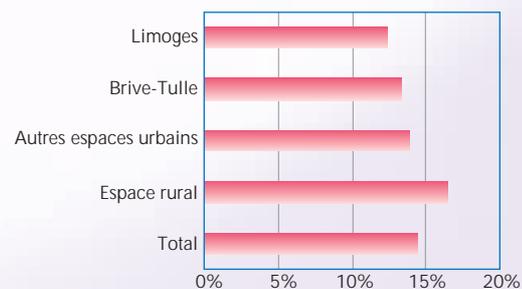
² «Quitter le nid : entre forces centripètes et centrifuges», Anne Laferre - Economie et Statistique n°381-382, 2005.

Rester chez les parents est plus courant dans l'espace urbain... avant 25 ans seulement



Proportion de familles* hébergeant un ou des enfant(s) de 19 à 24 ans

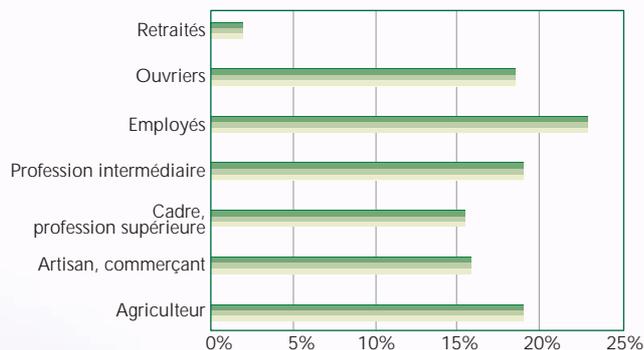
* familles dont la personne de référence est âgée d'au moins 45 ans. Il n'y a pas de limite d'âge à la notion d'enfant : il s'agit seulement du lien de parenté à la personne de référence de la famille



Proportion de familles* hébergeant un ou des enfant(s) de plus de 24 ans

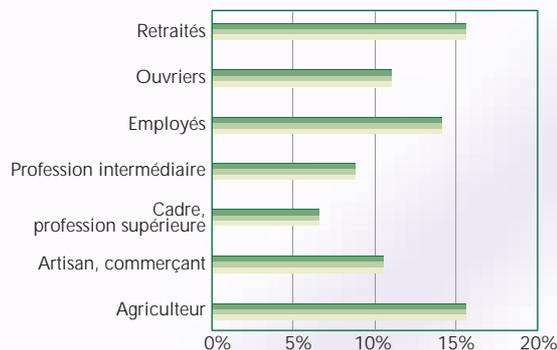
Source : Insee - recensement de la population 1999, exploitation complémentaire

Des taux de cohabitation très variables selon l'origine sociale



Proportion de familles* hébergeant un ou des enfant(s) de 19 à 24 ans

* familles dont la personne de référence est âgée d'au moins 45 ans. Il n'y a pas de limite d'âge à la notion d'enfant : il s'agit seulement du lien de parenté à la personne de référence de la famille



Proportion de familles* hébergeant un ou des enfant(s) de plus de 24 ans

Source : Insee - recensement de la population 1999, exploitation complémentaire

grande influence : en Limousin, un jeune partira plus tôt non seulement parce que la localisation du domicile parental lui permet moins de poursuivre des études supérieures ou d'accéder à un emploi, mais également parce que l'indépendance est moins coûteuse en Limousin que dans les très grandes agglomérations.

Revenir vivre chez ses parents

Après un départ de chez les parents, une partie des jeunes reviennent habiter au nid familial. Ainsi, près de 13 % des jeunes de 18 à 29 ans habitant chez leurs parents ont déjà eu dans le passé un logement indépendant (source : Insee, enquête nationale logement de 2002).

Une bonne partie de ces retours sont le fait d'étudiants. En effet, des jeunes qui ont dû quitter le foyer parental pour suivre leurs études décident de le rejoindre une fois celles-ci achevées. Si l'on ne tient pas compte de ceux qui sont partis pour leurs études, ce sont 6 % des jeunes cohabitant chez leurs parents qui sont en fait "revenus". Une majorité d'entre eux mentionnent des problèmes comme une perte d'emploi ou la rupture de leur couple.

Ces résultats suggèrent que le départ de chez les parents n'est pas toujours définitif, et que le processus d'indépendance peut passer par des allers-retours. Ils confirment aussi que le logement des parents constitue un refuge pour des jeunes qui l'ont quitté depuis peu et qui connaissent des difficultés.

2 - 3 Les conditions de logement hors du foyer parental

S'ils emménagent le plus souvent en tant que locataires, la qualité de l'habitat des jeunes tend à s'améliorer. Le surpeuplement est moins fréquent. L'académie de Limoges est la mieux dotée en logement social étudiant et une large proportion de jeunes bénéficie d'aides au logement.

Des logements plus petits et moins peuplés

En Limousin, plus de 70 000 jeunes de seize à trente ans résident dans un logement distinct de celui de leurs parents. La grande majorité d'entre eux occupent un logement autonome ordinaire, la proportion de ceux vivant en collectivité (foyers, cités universitaires) étant de l'ordre de 5 %. Dans deux cas sur trois, le logement n'abrite pas plus de deux personnes, et ne dépasse pas trois pièces. En liaison avec la progression du nombre de jeunes qui vivent seuls, les studios et deux-pièces se sont développés fortement sur la dernière décennie.

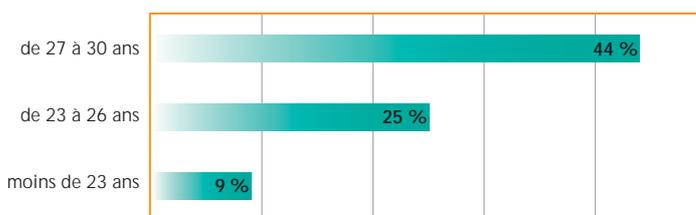
Limoges et Égletons attirent des jeunes qui vivent seuls

Les pays de Limoges et d'Égletons sont proportionnellement ceux où le plus de jeunes habitent hors du domicile de leurs parents. Ce sont en particulier les migrations liées aux études qui expliquent les écarts entre les territoires où la proportion de jeunes vivant seuls est élevée (Limoges, Égletons, Brive), et ceux où elle est faible. En Haute-Vienne, hors de Limoges, les jeunes habitant seuls sont peu nombreux : soit ils résident toujours chez leurs parents et font des navettes journalières vers leur lieu d'études, soit ils ont quitté leurs parents pour former un couple et fonder une famille.

À l'instar de Limoges, mais dans une moindre mesure, Brive, Guéret et Égletons sont également

des territoires vers lesquels les jeunes déménagent pour habiter seuls (ou en collectivité, particulièrement à Égletons), ou vers lesquels ils effectuent des navettes régulières tout en continuant de résider dans leur foyer parental.

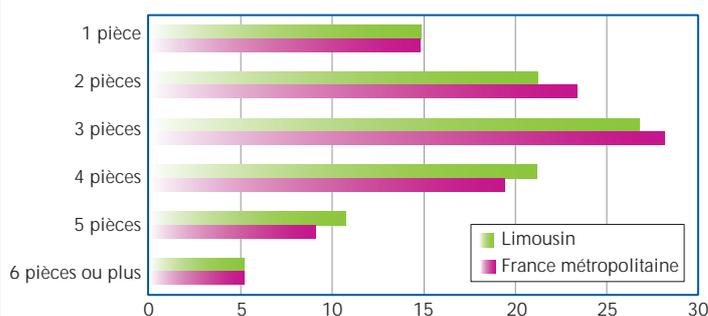
Habiter une maison, le privilège des moins jeunes



Part de maisons individuelles selon l'âge de la personne de référence du ménage en Limousin

Source : Insee - enquêtes annuelles de recensement 2004 et 2005

Plus de grands logements pour les jeunes Limousins

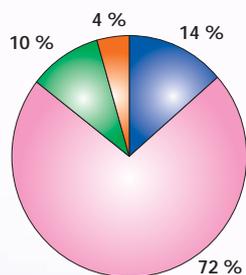


Répartition des jeunes ayant quitté leurs parents par nombre de pièces du logement (en %)

Source : Insee - recensement de la population 1999

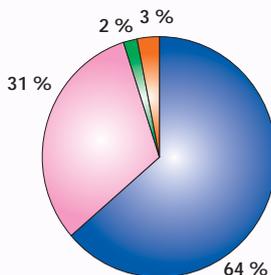
Des locations pour les trois quarts des jeunes

Jeunes de moins de 31 ans



■ propriétaire
■ locataire logement vide
■ locataire logement meublé
■ logé gratuitement

Ensemble de la population



Répartition de la population selon le statut d'occupation en Limousin

Source : Insee - enquêtes annuelles de recensement 2004 et 2005

Des locations, souvent meublées

En 2004, près de 42 000 logements sont occupés par des ménages dont la personne de référence¹ est âgée de trente ans ou moins. Près des trois quarts sont des appartements. La maison individuelle ne devient plus fréquente qu'après 26 ans.

Le premier logement n'est souvent qu'une étape pour le jeune adulte. À la différence de leurs aînés, les jeunes sont peu fréquemment propriétaires de leurs murs. Moins d'un jeune sur sept possède son logement en 2004. L'accès à la propriété, statut d'occupation particulièrement

privilegié dans la région, se fait donc assez tardivement, les premières années hors du logement parental ne permettant généralement pas le financement d'un investissement immobilier.

Ainsi, les jeunes sont très majoritairement locataires (82 % des logements considérés), alors que la location ne représente globalement que le tiers des logements en Limousin. Les jeunes étudiants louent plus fréquemment des logements meublés que les jeunes actifs (respecti-

¹la personne de référence est l'homme dans le cas d'un couple, ou le plus âgé des actifs sinon.

15 % des studios sont occupés par au moins deux personnes

1 pièce	15%
2 pièces	4%
3 pièces	9%
4 pièces	7%
5 pièces	6%

Proportion de logements surpeuplés* dont la personne de référence a trente ans ou moins

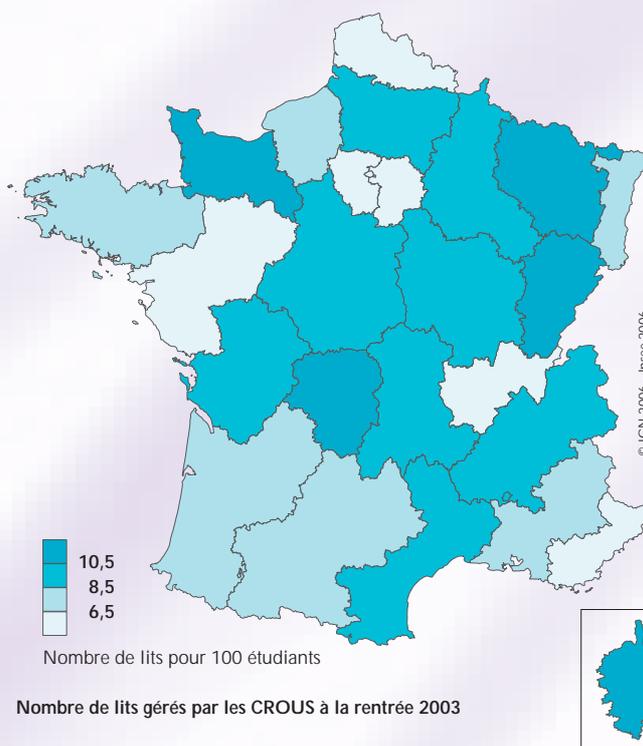
* un logement est considéré comme surpeuplé lorsque le nombre d'occupants dépasse le nombre de pièces

Source : Insee - recensement de la population 1999

Logement social étudiant : le Limousin bien doté

Avec 2800 lits, l'académie de Limoges est celle qui offre la capacité d'hébergement en logements sociaux proposée par le CROUS² la plus élevée rapportée au nombre d'étudiants. Sont comptés ici les résidences universitaires, mais également les logements en HLM ou conventionnés pour l'APL (aide personnalisée au logement) ou l'ALS (allocation de logement à caractère social). Avec 13 lits pour 100 étudiants en 2003-2004, le potentiel d'hébergement est double de la moyenne nationale. Sur l'académie de Paris, ce taux n'atteint même pas un lit pour 100 étudiants. Alors que la capacité d'hébergement en logement social diminuait dans la moitié des académies entre 1995-1996 et 2003-2004, elle progressait encore de plus de 200 lits supplémentaires en Limousin.

²centre régional des œuvres universitaires et scolaires



Source : Ministère de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche

vement 30 % et 5 % des locations). Plus tard, entre 26 et 30 ans, plus d'un jeune sur cinq est propriétaire de son logement en Limousin.

Un confort amélioré, moins de surpeuplement

Le confort du logement des jeunes s'est constamment amélioré au fil des ans, comme pour les autres tranches d'âge. En 1999, 83 % des jeunes bénéficient dans leur logement de trois éléments essentiels de confort : douche ou baignoire, WC intérieur et chauffage central. C'est beaucoup mieux qu'en 1990 (75 %), mais en dessous de la moyenne nationale (85 %).

Un autre élément d'appréciation du confort est le critère de surpeuplement. On considère un logement comme surpeuplé si le nombre de personnes occupantes dépasse le nombre de pièces (un studio pour deux personnes par exemple). 7,5 % des jeunes Limousins occupent en 1999 un logement surpeuplé : c'est trois points de moins que le taux national. Le surpeuplement est donc moins fréquent en Limousin qu'ailleurs, même si 15 % des jeunes Limousins vivant en studio partagent leur logement avec une autre personne (21 % au niveau national). En Limousin, les deux-pièces sont majoritairement occupés par des jeunes seuls, alors que cette situation est beaucoup moins fréquente dans les autres régions. On

Une aide au logement pour une large proportion de jeunes

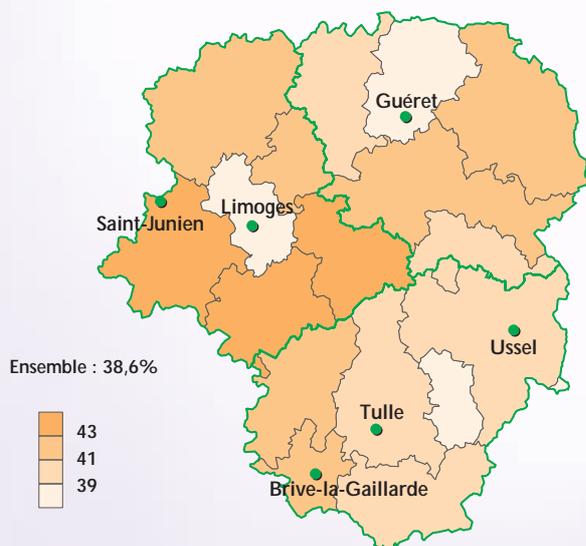
La période d'études ou de première entrée dans la vie active correspond le plus souvent à des revenus peu élevés. Les trois Caisses d'allocations familiales du Limousin versent ainsi des aides au logement à quelques 21 000 jeunes allocataires de moins de trente ans. Les plus jeunes sont ceux qui bénéficient le plus systématiquement d'aides lorsqu'ils quittent le domicile parental.

Jusqu'à 23 ans, ce sont plus de 80 % des jeunes qui entrent dans les conditions d'octroi d'une aide au logement. Entre 23 et 26 ans, on peut estimer qu'environ la moitié des jeunes ayant quitté leurs parents en bénéficient. Cette proportion ne serait plus que d'un tiers pour les jeunes entre 27 et 29 ans.

La Haute-Vienne, qui concentre une large majorité des étudiants, rassemble les deux tiers des 21 000 jeunes bénéficiaires d'une aide au logement. C'est également dans ce département que le montant moyen des prestations logement versées aux jeunes est le plus élevé : environ 140 euros par mois, contre 120 en Creuse ou en Corrèze. Le montant moyen des aides au logement versées aux jeunes est ainsi supérieur à celui perçu par l'ensemble des allocataires (103 euros), ce qui s'explique par des revenus généralement plus faibles.

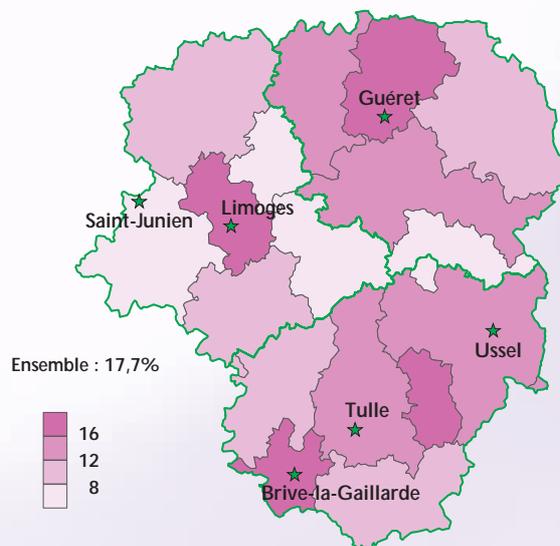
note également que le surpeuplement est en diminution. En 1990, on comptait respectivement en Limousin et en France 22 % et 34 % de jeunes en studio qui partageaient leur logement.

Plus de couples et parents isolés en Haute-Vienne hors pays de Limoges



Proportion de jeunes de 18 à 30 ans en couple ou parent isolé par pays du Limousin (en %)

Plus de jeunes vivent seuls dans les pays de Limoges, Brive, Guéret, Egletons



Proportion des jeunes de 18 à 30 ans vivant seul par pays en Limousin (en %)

Source : Insee - Recensement de la population 1999

2 - 4 Le niveau de vie des jeunes

La diversité des situations et des modes de vie des jeunes, la méconnaissance de l'apport financier des parents sont autant de difficultés pour apprécier leur niveau de vie. Installés dans la vie active, les jeunes ont des ressources inférieures à l'ensemble de la population, mais les inégalités entre jeunes ménages semblent plus élevées. On dénombre en Limousin plus de 4 500 jeunes de moins de trente ans qui bénéficient d'un minimum social.

Les revenus des jeunes : une connaissance statistique incomplète

Le niveau de vie des jeunes, de même que les situations de pauvreté, sont difficiles à appréhender d'un point de vue statistique compte tenu des sources mobilisables. En premier lieu, on comprendra facilement qu'il n'est pas juste d'étudier la situation monétaire des étudiants à la vue de leurs seuls revenus propres, qui sont souvent complétés par une aide familiale qui échappe à l'observation statistique. Ceci explique que l'on supprime généralement les étudiants du champ d'exploration des bas revenus. De plus, si les revenus perçus l'année précédente (retenus pour le calcul des impôts, pour l'attribution d'allocations) sont généralement un bon indicateur du niveau de vie d'un ménage, cela est moins vrai pour les jeunes en situation d'entrée sur le marché du travail, qui peuvent n'avoir été rémunérés que quelques mois sur cette précédente année.

Le revenu médian des jeunes est plus élevé en Corrèze

	1 ^{er} décile	Revenu médian	9 ^e décile	Dispersion des revenus
Corrèze	4 945	12 997	20 838	4,2
Creuse	3 223	11 624	19 308	6,0
Haute-Vienne	3 236	12 448	21 554	6,7
Limousin	3 757	12 524	21 037	6,0
Province	3 642	13 000	22 645	6,2
France métropolitaine	3 995	13 576	24 523	6,1

Revenu fiscal en 2003 par unité de consommation (en euros), ménages dont le référent fiscal a moins de trente ans

●●●● Source : Insee, DGI - revenus fiscaux des ménages 2003

Bas revenus : au moins un jeune sur cinq vivant chez ses parents

Quelques indicateurs peuvent néanmoins renseigner sur le niveau de vie des jeunes Limousins. Pour les plus jeunes, qui résident chez leurs parents, le revenu des parents est un bon indicateur des conditions de vie. Appréhendé à partir du fichier des allocataires des Caisses d'allocations familiales, il apparaît que près d'un enfant limousin sur cinq vit dans un foyer dont les ressources sont inférieures au seuil de bas revenus. Cette proportion serait même supérieure pour les enfants de plus de onze ans, et corrélée positivement à l'âge des enfants, corroborant un résultat observé à l'échelle européenne : le taux de pauvreté des foyers augmente avec l'âge des enfants.

Les jeunes qui gagnent leur vie : 2 000 euros de moins par an et par unité de consommation que les autres ménages

La déclaration des revenus aux services fiscaux renseigne sur le niveau de vie des jeunes qui ne sont plus rattachés au foyer fiscal parental. En Limousin, 25 600 ménages dont le référent fiscal a moins de 30 ans ont déclaré des revenus au titre de l'année 2003. C'est 8 % de l'ensemble des ménages fiscaux limousins. Leurs revenus fiscaux sont quasi-exclusivement composés des revenus salariaux (soit 95 %).

La moitié des jeunes déclarent un revenu par unité de consommation inférieur à 12 530 euros pour l'année 2003. C'est 1 000 euros de moins qu'au niveau national.

Le Limousin se classe au cinquième rang des régions où les revenus des jeunes sont les plus faibles, derrière Provence-Alpes-Côte-d'Azur, le Nord-Pas-de-Calais, la Corse et enfin le Languedoc-Roussillon. Au sein de la région, c'est en Corrèze que le revenu médian est le plus élevé, soit 13 000 euros et en Creuse le plus faible, 11 600 euros. Par rapport à l'ensemble des ménages fiscaux limousins toutes tranches d'âges confondus, le revenu des jeunes ménages est inférieur de 2 000 euros.

Jeunes ménages : des inégalités de revenus accentuées

Un jeune sur dix ayant son indépendance fiscale déclare un revenu annuel par unité de consommation inférieur à 3 750 euros (4 000 pour la France métropolitaine). À l'autre opposé de l'échelle des revenus, un jeune sur dix a déclaré un revenu supérieur à 21 000 euros. Ce seuil de "hauts revenus" est inférieur de près de 3 500 euros à celui de métropole et de 1 600 euros à celui de province.

Définitions

Revenu fiscal : somme des ressources déclarées par les contribuables sur "la déclaration des revenus 2003". Il s'agit d'un revenu avant impôt.

Unité de consommation : le revenu par unité de consommation (UC) permet de comparer les ressources de familles de composition différente et de prendre en compte les économies d'échelle dans une famille lorsque sa taille augmente. Il est calculé en divisant le revenu par le nombre d'unités de consommation. Le nombre d'unités de consommation est calculé de la manière suivante : 1 pour le premier adulte, +0,5 par adulte ou enfant de quatorze ans et plus, +0,3 par enfant de moins de quatorze ans, +0,2 pour les familles monoparentales.

Revenu médian : la médiane du revenu fiscal par unité de consommation (UC) est la valeur qui partage la population considérée en deux groupes : la moitié des personnes appartient à un ménage qui déclare un revenu par UC inférieur à cette valeur, et l'autre moitié un revenu par UC supérieur à cette valeur.

Le seuil des "faibles revenus" correspond à la limite du premier décile (D1) : 10 % des personnes appartiennent à un ménage qui déclare un revenu par UC inférieur à cette valeur.

Le seuil des "hauts revenus" correspond à la limite du neuvième décile (D9) : 10 % des personnes appartiennent à un ménage qui déclare un revenu par UC supérieur à cette valeur.

Dispersion : elle est calculée ici à l'aide du rapport interdécile, soit le rapport entre les "hauts revenus" et les "faibles revenus" (D9/D1).

La moitié des ménages aident financièrement leurs enfants

La moitié des ménages ayant des enfants hors du domicile familial leur ont déjà apporté un complément de revenu (source : Insee - enquête Patrimoine 2004). Les différences entre catégories sociales sont évidemment fortes : plus ses revenus sont élevés, plus un ménage aura la possibilité de soutenir financièrement ses enfants. Les ménages aident aussi bien leurs enfants au moment des études (ils sont 29 % à le faire) qu'une fois installés dans la vie active (c'est le cas de 26 % des ménages). Les aides financières sont de nature différente selon la période de la vie à laquelle elles sont apportées. Si elles interviennent pendant les études, la majorité des aides se font sous forme d'un versement régulier d'argent, alors qu'une fois les enfants installés, les aides sont plutôt ponctuelles à l'occasion d'un achat ou événement important.

L'aide des parents : le don ponctuel devance l'aide régulière

don d'argent lors d'un achat ou événement important	40,5%
versement régulier d'une somme d'argent	37,5%
prêt d'argent	11,2%
paiement d'un loyer ou prêt d'un logement gratuit	10,7%

Aides reçues des ascendants par les jeunes de 17 à 29 ans ayant quitté le domicile parental selon leur nature (résultats nationaux)

●●●● Source : Insee - enquête Patrimoine 2004

La dispersion des revenus chez les jeunes est sensiblement la même pour la région et la métropole : les revenus les plus élevés représentent six fois les revenus les plus modestes. Les inégalités de revenus entre jeunes semblent donc plus importantes que pour les autres ménages, pour lesquels ce rapport s'élève à 4,6. Des trois départements, c'est en Corrèze que l'éventail des revenus chez les jeunes est le plus resserré.

Minima sociaux : 4 500 jeunes dont 2 200 "RMistes"

Fin 2004, 4 500 jeunes Limousins de moins de 30 ans perçoivent l'un des trois minima sociaux versés par les Caisses d'allocations familiales (RMI, API, AAH). Ce chiffre, qui n'inclut pas les allocataires dépendant du régime agricole, tend à sous-estimer la population concernée.

Le revenu minimum d'insertion (RMI) concerne la moitié d'entre eux, soit environ 2 200 jeunes. Les moins de trente ans représentent ainsi un quart des 9 200 "RMistes" de la région. Le RMI est attribué ordinairement à des personnes âgées de plus de 25 ans, des situations spécifiques de charge de famille permettant de déroger à cette

condition d'âge. Ainsi, les bénéficiaires de moins de 25 ans sont peu nombreux. La majorité de ces jeunes bénéficiaires du RMI sont des personnes isolées. Deuxième minimum social en nombre de personnes concernées, l'allocation d'adulte handicapé (AAH) est versée à près de 1 400 jeunes de 18 à 29 ans.

L'API : une aide pour affronter la monoparentalité

Enfin, l'allocation de parent isolé (API), versée pour as-

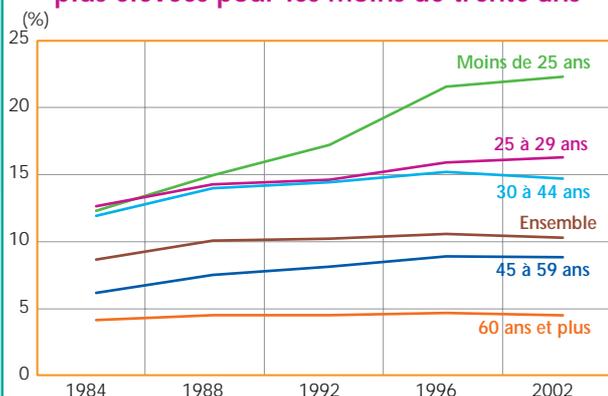
surer un revenu minimum à une personne seule avec enfant(s), concerne en premier lieu les jeunes, qui représentent 900 des 1 500 bénéficiaires tous âges confondus. La monoparentalité est un phénomène plus urbain que rural. Un jeune parent allocataire des CAF sur quatre élève seul ses enfants, et près d'un sur deux sur la tranche des 19 à 22 ans. L'API est versée pour douze mois et peut l'être durant trois ans en cas de présence d'un enfant de moins de trois ans. 60 % des bénéficiaires résident en Haute-Vienne.

Dépenses de logement : de plus en plus lourdes pour les jeunes

Le logement est un élément important dans les dépenses des ménages, en particulier chez les plus jeunes. L'habitation est en effet le premier poste de dépenses, quel que soit l'âge de la personne de référence du ménage, mais plus particulièrement pour les moins de trente ans. Les dépenses en logement correspondent le plus souvent aux loyers et aux charges, les jeunes étant rarement propriétaires de leur résidence principale.

Depuis une dizaine d'années, avec la flambée des prix de l'immobilier, les dépenses pour se loger ont augmenté et l'écart de charge en logement par rapport aux autres tranches d'âge s'est creusé. La dépense en logement représente en France en 2002 plus de 22 % du revenu net pour un ménage dont la personne de référence a moins de 25 ans. Ce taux n'était que de 12 % en 1984. Il est un peu moins élevé lorsque la personne de référence du ménage est âgée de 25 à 29 ans (16 % en 2002, contre 12 % en 1984)¹.

Des dépenses en logement proportionnellement plus élevées pour les moins de trente ans



Rapport entre la dépense en logement d'un ménage et son revenu net (résultats nationaux)

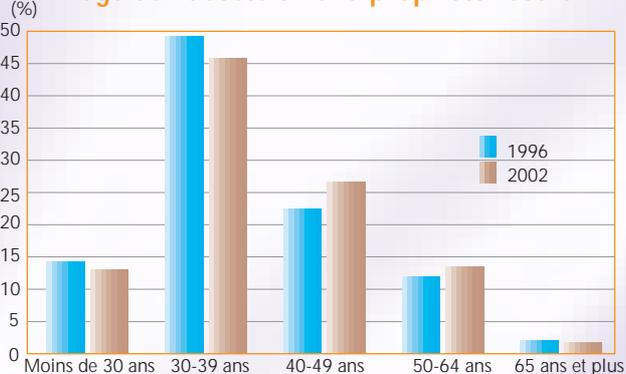
Source : Insee, enquête logement 2002

Sur ces dernières années, l'augmentation des loyers s'est accélérée : au niveau national, le coût des loyers des résidences principales a crû de 13 % entre 2002 et 2006, contre 8,3 % pour l'inflation.

Quant aux jeunes qui sont tentés par l'accèsion à la propriété, ils sont contraints à un endettement de plus en plus important. La hausse du coût de l'immobilier n'a pas épargné le Limousin : avec des prix moyens supérieurs à 2 300 euros le mètre carré pour un appartement neuf en 2005, la région n'est plus l'une des moins chères de France (source : direction régionale de l'Équipement).

L'endettement nécessaire peut ainsi conduire les jeunes ménages à renoncer à l'achat d'un logement ou à le différer. En quelques années, l'âge moyen des accédants à la propriété a ainsi augmenté. Au niveau national, la part des moins de 30 ans a diminué, comme d'ailleurs celle des 30 à 40 ans, au profit des accédants plus avancés en âge.

L'âge de l'accèsion à la propriété recule



Répartition par tranche d'âge des accédants récents à la propriété dans les quatre années précédant l'enquête (résultats nationaux)

Source : Insee, enquêtes logement 1996 et 2002

¹Ces résultats sont issus de l'enquête logement réalisée tous les quatre ans. Au niveau national, c'est la source majeure pour décrire le parc de logements et les conditions d'occupation par les ménages de leur résidence principale.

3 - Enseignement et formation

 L'attractivité de l'enseignement est un des points forts de la région. Limoges, unique pôle universitaire, propose des formations spécifiques et attire chaque année une part plus importante de jeunes venus d'autres régions ou de l'étranger. Les lycées professionnels sont eux aussi attractifs, pour autant, de nombreux jeunes Limousins poursuivent leurs études hors de la région.

 L'enseignement limousin accorde une place particulière aux jeunes orientés vers les filières technologiques, professionnelles et agricoles. Les jeunes en Limousin obtiennent au baccalauréat de meilleurs résultats que la moyenne nationale ; les classes d'aide et de soutien sont très présentes dans les collèges et les lycées.

 Dans l'enseignement supérieur, les filières courtes regagnent du terrain ces dernières années, notamment dans notre région où elles sont assez performantes. Les jeunes Limousins décrochent de bons résultats au BTS, tandis que leur réussite semble légèrement moindre en premier cycle universitaire.

 Les formations en alternance ou en apprentissage sont peu prisées dans la région, à la différence du dispositif public de formation continue, dont les stages sont très utilisés en direction des jeunes en difficulté.

3 - 1 L'enseignement du second degré

Comme d'autres régions à faible densité démographique et à forte ruralité, le Limousin a maintenu un maillage serré d'établissements scolaires, en réponse à une demande sociale et à une logique d'aménagement des territoires ruraux. Un poids réduit de l'enseignement privé, l'importance de la voie professionnelle et de l'enseignement agricole, et de bonnes performances caractérisent le système éducatif limousin.

Une petite académie, mais un système éducatif très présent

La décroissance de la population en âge scolaire s'est faite lourdement sentir dans le second degré (collèges et lycées), avec une chute des effectifs de 13 % entre 1994 et 2004. Avec environ 50 000 collégiens et lycéens dans moins de 150 établissements, le Limousin constitue la plus petite académie après la Corse. La volonté de maintien d'un maillage serré explique que le Limousin possède des structures d'enseignement de taille réduite, des taux d'encadrement élevés, et un nombre moyen d'élèves par structure assez faible, situation qui explique le coût élevé par élève.

Des établissements scolaires de petite taille

Taille des classes (rentrée 2003)	Limousin	Métropole
Second degré public	19,9	21,1
Collèges	21,9	22,7
Lycées d'enseignement général et technologique	21,4	23,1
Lycées d'enseignement professionnel	15,0	15,7
Taille des établissements (rentrée 2004)		
Collèges	480	501
Lycées d'enseignement général et technologique	710	1008
Lycées d'enseignement professionnel	278	427

Effectifs moyens par classe et par établissement

Source : Ministère de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche

Effectifs en baisse dans le second degré

Nombre d'élèves	Rentrée 1993	Rentrée 2003	Évolution %
Collèges	33 315	29 710	-11
SEGPA* et EREA**	1 295	1 095	-15
Lycées professionnels (CAP, BEP, bac pro)	8 875	7 215	-19
Lycées d'enseignement général et technologique	17 810	14 565	-18
Ensemble du second degré	61 295	52 585	-14

Effectifs scolarisés dans le second degré en Limousin

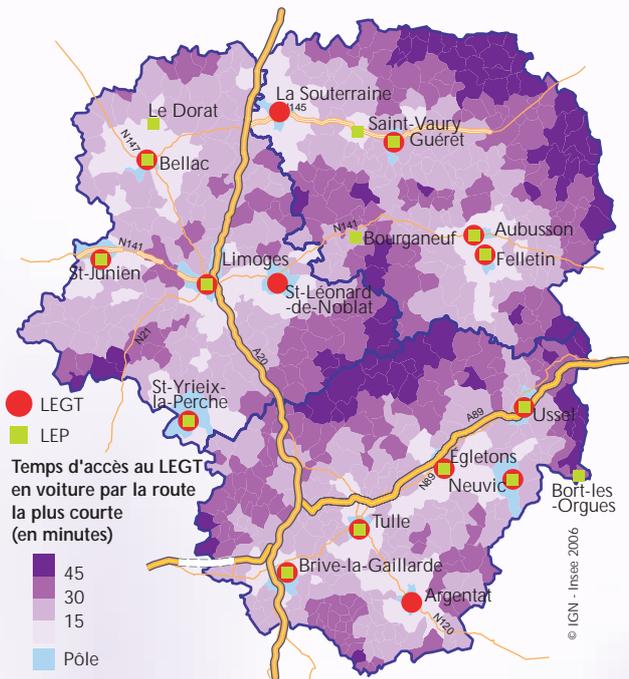
*SEGPA : section d'enseignement général et professionnel adapté

**EREA : établissement régional d'enseignement adapté

Source : Ministère de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche

Près de la moitié des lycées ont moins de 500 élèves. Pour les collèges, c'est plus de 40 % d'entre eux qui accueillent moins de 250 élèves. Les dépenses par élève de l'éducation nationale, qui ont connu une augmentation significative entre 1993 et 2001, sont parmi les plus importantes de la métropole. À titre d'exemple, le coût moyen régionalisé de la dépense d'éducation est près d'un tiers plus élevé qu'en Rhône-Alpes ou en Pays de la Loire. Les collectivités territoriales jouent également un rôle important dans le financement du système de formation. La région Limousin se situe ainsi au deuxième rang des régions françaises de la métropole en matière de participation à la dépense par lycéen. Elle en finance environ un cinquième. La dépense des départements est conforme à la moyenne nationale.

12 % des 15-18 ans domiciliés à plus de trente minutes d'un lycée d'enseignement général



Implantation des lycées d'enseignement général et/ou technique (LEGT) et des lycées d'enseignement professionnel (LEP)

●●● Sources : Insee, base permanente des équipements 2005, Ministère de l'Éducation nationale - RAMSESE mars 2005, INRA

L'enseignement privé : moins de 10 % des élèves

Autre caractéristique propre au Limousin : le poids réduit de l'enseignement privé. Traditionnellement, l'implantation de l'enseignement privé en Limousin est faible, et sensiblement inférieure aux moyennes nationales : le secteur privé accueille à peine plus de 10 % de la population scolarisée du second degré, chiffre inférieur de près de moitié à celui de la France métropolitaine. La Corrèze est le département où la part du privé sous contrat est proportionnellement la plus importante : 13 % dans le second degré.

Moins de ZEP et davantage de classes technologiques

Contrepartie de la ruralité du territoire et de la faible densité de population, l'éducation prioritaire (ZEP) ne couvre que 8 % des collégiens (chiffre 2003) et son poids ne cesse de s'alléger. Malgré tout, une préoccupation forte de l'adaptation scolaire a pour conséquence une présence supérieure à la moyenne nationale des classes technologiques, d'aide et soutien et d'insertion dans les effectifs de quatrième et de troisième. Destinées à des élèves en situation de difficultés scolaires, ces classes permettent de préparer un projet professionnel ou des

poursuites d'études. En 2003, elles concernaient 6,5 % des effectifs totaux des dernières années de collèges en métropole, et 7,5 % en Limousin. Suivant la tendance générale, ces taux ont toutefois fortement diminué depuis 1996. De nouvelles dispositions sont actuellement mises en place, telles que les découvertes professionnelles en collège et lycées professionnels.

Au-delà du collège, la répartition entre voies générale et technologique, professionnelle ou apprentissage, indique une orientation relativement forte vers les filières professionnelles sous statut scolaire. Près de 35 % d'élèves de première année de second cycle sont inscrits dans un CAP ou BEP en 2003, contre 31 % en moyenne en métropole. Environ une soixantaine de spécialités sont proposées en CAP ou BEP, et une quarantaine en baccalauréat professionnel.

L'enseignement du second degré est attractif

Par la diversité des filières professionnelles proposées, le Limousin attire de nombreux jeunes d'autres régions. Traduction de cette attractivité importante de l'enseignement professionnel (notamment en BEP et dans une moindre mesure en baccalauréat professionnel), le solde migratoire dans le second degré public est positif et croissant. C'est le reflet de la diminution du nombre d'élèves quittant l'académie, et de l'augmentation importante des arrivées d'élèves venus d'autres régions. En valeur relative, c'est l'enseignement professionnel qui se révèle le plus attractif.

En liaison avec le recrutement national des élèves dans certaines filières, la ruralité de la région constituant un second facteur explicatif, la proportion d'internes dans le Limousin est la plus importante de France (21 % en 2003), dans l'enseignement professionnel comme dans l'enseignement général. Elle n'échappe toutefois pas à la tendance nationale de diminution des effectifs internes et connaît une chute de plus de 20 % depuis 1994. Les capacités d'internat sont ainsi sous-utilisées, les taux d'occupation variant de 70 à 86 % selon les départements.

Un solde migratoire positif et croissant

Nombre d'élèves	Rentrée	
	2000	2003
Entrants*	1 800	2 000
Sortants**	1 400	1 300
Solde	400	700

Arrivées et départs d'élèves du second degré de l'enseignement public, à destination ou en provenance de l'académie de Limoges

*élèves domiciliés hors académie et scolarisés sur l'académie

**élèves domiciliés sur l'académie et scolarisés hors académie

●●● Source : Ministère de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche

Atout de l'académie, l'enseignement agricole

Les établissements de formation agricole comptent environ 3500 élèves et 500 apprentis. La prédominance du secteur public (plus de 80 % des effectifs scolarisés) constitue là encore une singularité de la région. Le caractère interrégional des formations agricoles se traduit comme pour les filières professionnelles par un recrutement qui déborde largement les limites régionales : 40 % des élèves sont originaires d'autres régions. Certaines sections constituent des enjeux importants pour le Limousin, telles que les services à la personne et l'aménagement de l'espace. Les taux de placement post-formation affichent de bons niveaux dans les filières agricoles.

De bons résultats aux examens...

Le Limousin peut se prévaloir des réussites incontestables en matière de scolarisation et de résultats scolaires, comme le démontrent les principaux indicateurs de performance du système éducatif.

Baccalauréat : des taux de réussite satisfaisants

Série	Limousin		France
	Présentés	Taux de réussite (%)	Taux de réussite (%)
Littéraire	666	85,0	83,2
Sciences économiques et sociales	857	84,7	84,3
Scientifique	1 613	91,6	89,1
Baccalauréat général	3 136	88,3	86,5
Hôtellerie	33	90,9	82,6
Sciences médico-sociales	309	85,1	78,5
Sciences et techniques tertiaires	732	81,4	77,0
Sciences et techniques industrielles et laboratoires	718	77,3	76,7
Agricole	183	74,3	76,4
Baccalauréat technologique	1 975	80,0	77,2
Baccalauréat professionnel	1 385*	78,3*	76,8

Résultats provisoires du baccalauréat 2006

* résultats 2005 (2006 non disponible)

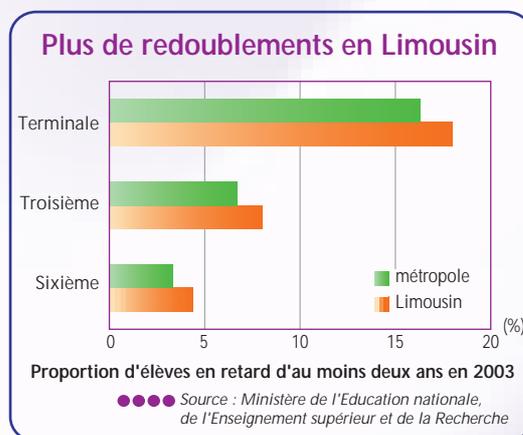
Source : Ministère de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche

Traditionnellement, sur l'ensemble des examens hors baccalauréat général, la région obtient des scores supérieurs à ceux observés sur le territoire national. En matière de bacheliers, en particulier grâce à l'importance des effectifs dans les baccalauréats technologiques et professionnels, la part des bacheliers dans une génération¹ est supérieure à la moyenne nationale (67,6 % contre 62,9 % en 2003).

La proportion de sortants du secondaire sans qualification est inférieure à la moyenne nationale (6,1 % contre 7,3 % pour le territoire national). Les taux d'accès au niveau IV et V sont, hors Paris, les plus élevés de France. Parallèlement, le Limousin présente de forts taux de poursuite d'étude vers un baccalauréat ou un brevet professionnel à la fin d'un CAP ou BEP (deuxième rang national toutes académies confondues).

...mais davantage de redoublements

Même si comme ailleurs elle est en diminution, la proportion d'élèves en retard est supérieure à la moyenne nationale, que ce soit à l'entrée au collège, en troisième ou en terminale. Cet indicateur peut être interprété comme signifiant qu'il y a plus d'élèves en difficulté en Limousin. Les forts taux de scolarisation et les bons résultats au baccalauréat plaident plutôt pour une autre conclusion : on donne plus facilement en Limousin "la chance" de continuer dans le système scolaire.



¹ effectif des bacheliers d'une année rapporté à l'effectif de la génération correspondante

3 - 2 L'enseignement supérieur

La structuration de l'offre de formation régionale est orientée vers les formations courtes professionnalisantes, au détriment des filières universitaires longues. Les effectifs de jeunes inscrits à l'université sont en légère hausse ; en effet, l'académie attire des étudiants d'autres régions. Cependant, les jeunes voulant se spécialiser sont souvent obligés de quitter le Limousin.

L'accès à l'enseignement supérieur continue de se développer

Plus petite académie de la métropole en nombre d'étudiants après la Corse, Limoges est cependant celle où la part de l'enseignement supérieur dans la population scolarisée a le plus augmenté pendant les années quatre-vingt-dix. Elle dépasse légèrement la moyenne nationale en 2003 (16,5 % contre 16,0 % en métropole). Grâce à une proportion croissante de jeunes qui poursuivent des études supérieures et aux recrutements extra-régionaux, les effectifs se maintiennent ou s'orientent légèrement à la hausse, malgré un contexte démographique défavorable en Limousin.

De nombreux bacheliers partent, des étudiants d'autres régions les remplacent

Pourtant, l'académie a du mal à retenir ses bacheliers : le pourcentage de ceux qui restent dans l'académie pour poursuivre leurs études est de 77 %, contre 88 % en moyenne dans l'ensemble des académies de métropole. Ce taux a diminué de trois points entre 1993 et 2003. Les mobilités étant croissantes, ce taux diminue également en moyenne nationale, mais moins fortement (-0,5

La population des étudiants se stabilise, voire augmente légèrement

	Limousin (en nombre)		France (en milliers)
	2003-2004	2004-2005	2004-2005
Universités hors IUT	12 313	12 387	1 357,4
IUT	1 727	1 668	112,4
IUFM	1 047	989	83,6
Sections de technicien supérieur	3 410	3 329	230,3
Classes préparatoires aux grandes écoles	461	463	76,5
Écoles d'ingénieurs hors université	440	442	67,3
Écoles de commerce, gestion et comptabilité	160	164	83,2
Écoles paramédicales et sociales	1 807	1 987	122,5
Autres établissements d'enseignement supérieur	631	670	134,9
Total enseignement supérieur	21 996	22 099	2 268,1

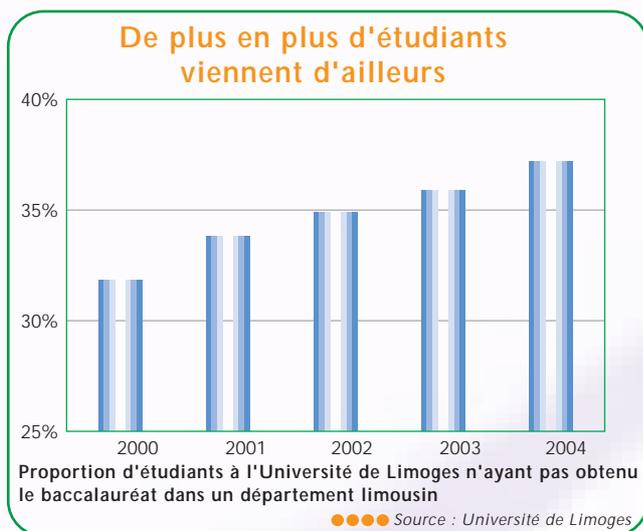
Effectifs de l'enseignement supérieur en Limousin

●●● Source : Ministère de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche

point). Les bacheliers limougeaux qui préfèrent quitter l'académie choisissent généralement de migrer vers Toulouse, Bordeaux ou Clermont-Ferrand.

Le départ des nouveaux bacheliers limousins est cependant compensé par l'arrivée de nombreux étudiants issus d'autres régions. Plus de 30 % des étudiants inscrits à l'université de Limoges¹ viennent ainsi de l'extérieur du Limousin. Plus les cycles sont élevés, plus cette attraction est forte : en troisième cycle, ce sont plus de la

¹Les éléments concernant les migrations d'étudiants sont disponibles uniquement sur le champ de l'université.

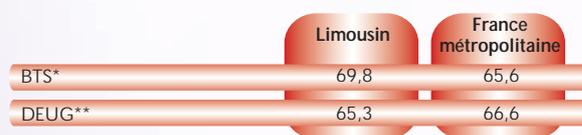


moitié des effectifs qui ne sont pas originaires d'un lycée limousin. En ne considérant que les effectifs universitaires, le taux de solde migratoire est positif et stable depuis 10 ans (6,5 % en 1993, 6 % en 2003).

Des étudiants mobiles, en quête de spécialisation ou d'une formation rare

Limoges arrivant en queue de peloton après la Corse pour le nombre de formations de troisième cycle offertes, les étudiants voulant se spécialiser sont très souvent contraints de poursuivre leurs études ailleurs. Mais si les formations de troisième cycle sont en faible nombre sur l'académie, Limoges se démarque par contre par des formations très spécifiques : c'est la troisième académie de province pour le nombre de formations "rares²" dispensées. Cela favorise le recrutement d'autres étudiants, venant de toute la France. Cependant, le Limousin n'a ensuite pas forcément le potentiel économique pour garder sur place les jeunes formés.

Bons résultats au BTS, réussite très moyenne au DEUG



Taux de réussite(%)

* session 2005

** taux de réussite cumulé en trois ans (2001)

Source : Ministère de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche

Les filières courtes gagnent du terrain

Le poids de la filière université (hors IUT et écoles d'ingénieurs) dans l'enseignement supérieur reste faible, inférieur à la moyenne française (53 % contre 57 %). Con-

² est dite rare une formation de troisième cycle dispensée dans une seule académie

formément à la tendance nationale, la proportion de bacheliers poursuivant leurs études en université a enregistré un recul important en dix ans. À l'instar des autres "petites" académies, une redistribution s'est opérée vers les filières courtes qui regroupent près d'un tiers des effectifs du supérieur en 2003 (métropole 20,8 %), au détriment des entrées en formations universitaires générales. À la rentrée 2003, 17 % des nouveaux étudiants se sont inscrits en IUT, contre 11 % pour la métropole, et 31 % en STS (24 % pour la métropole). On comptabilisait en 2005 une quarantaine de spécialités de BTS pour environ cinquante sections ouvertes.

Limoges, unique pôle universitaire de la région

Les effectifs universitaires se concentrent essentiellement sur Limoges (plus de 90 % du total), les 10 % restants se situant par ordre de grandeur décroissant sur les sites délocalisés de Brive, Égletons et Tulle.

De plus en plus d'étudiants viennent de l'étranger

À l'université de Limoges, les flux d'inscrits en provenance d'un autre pays sont chaque année plus importants. En 2000, les jeunes concernés représentaient 6 % des étudiants ; leur part atteint 11 % en 2004, soit plus de 1 500 étudiants étrangers qui intègrent souvent directement le deuxième ou le troisième cycle universitaire. 860 sont Africains (dont 230 du Maroc), 370 arrivent d'Asie (dont 170 de Chine). La part des autres nationalités européennes est plus faible : moins de 10 % des étudiants étrangers ; seulement 2,5 % des étudiants sont britanniques.

Définitions

Institut universitaire de technologie (IUT) : établissement de l'enseignement supérieur dépendant de l'Université et permettant d'obtenir un diplôme universitaire de technologie (DUT).

Institut universitaire de formation des maîtres (IUFM) : rassemblent les futurs enseignants du premier degré et du second degré général, technologique et professionnel.

Sections de techniciens supérieurs (STS) : sections post-baccalauréat des lycées qui préparent en deux ans au brevet de technicien supérieur (BTS).

Diplôme d'études universitaires générales (DEUG) : diplôme achevant le premier cycle universitaire, il sanctionne les deux premières années d'études à l'université. Les étudiants peuvent obtenir leur DEUG en trois années maximum.

3 - 3 Apprentissage, alternance et formation continue

L'apprentissage en Limousin se caractérise par un maillage important en centres de formation d'apprentis, orientés essentiellement vers des formations de niveau CAP-BEP, malgré une redistribution récente vers des niveaux supérieurs. La formation continue, bien structurée par le réseau des organismes publics, occupe inversement une place importante pour la formation de jeunes peu ou pas diplômés dans une logique d'insertion sociale.

L'apprentissage : un poids plus faible dans la région

Le poids de l'apprentissage en Limousin est faible par rapport aux formations par voie scolaire. Il concerne environ 4 % de la population des 16-25 ans (et environ 2 % de la population en formation initiale), chiffre inférieur à la moyenne française. Les centres de formation d'apprentis (CFA) forment environ 3 500 apprentis par an. La progression entre 2004 et 2005 a été de 5 %.

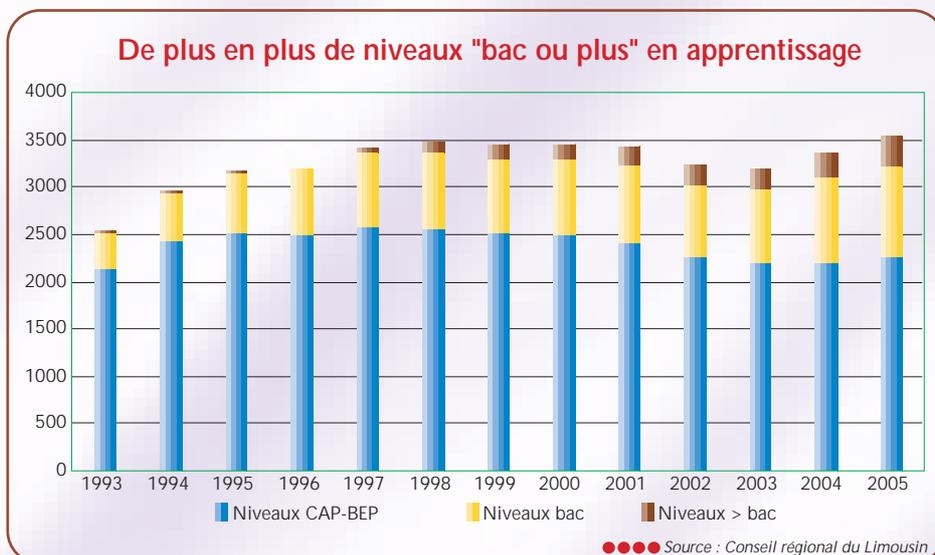
Le niveau de formation tend à s'élever

Traditionnellement caractérisé par des niveaux de formation bas (le niveau CAP-BEP représente près de 70 % de l'ensemble du système de formation par apprentissage, chiffre supérieur à la moyenne nationale), l'offre se modifie depuis quelques années au bénéfice des niveaux supérieurs. La croissance actuelle de l'apprentissage est ainsi due essentiellement au développement des formations de "niveau bac" et plus (on notera l'existence d'un CFA de

l'enseignement supérieur à Limoges). Cette évolution n'est pas spécifique au Limousin, le développement de l'apprentissage s'étant accompagné ces dernières années d'une modification de sa répartition par niveaux et d'une redistribution vers les niveaux supérieurs.

CFA : une offre importante dans le domaine agricole

En Limousin comme dans d'autres régions, l'apprentissage s'oriente essentiellement vers les métiers du bâti-



ment, de la mécanique générale, de l'hôtellerie-restauration et de l'alimentaire. Dans le domaine agricole, l'offre en matière de productions agricoles et de suivi des travaux paysagers concentre la majorité des apprentis. La répartition sur le territoire régional des 25 CFA masque des disparités importantes dans les tailles des établissements et dans les effectifs accueillis : de 14 apprentis au CFA de Neuvic en 2004, à près de 600 pour le CFA du Moulin Rabaud adossé à la Chambre des Métiers.

Contrats en alternance : une utilisation en retrait par rapport à la moyenne nationale

Les contrats d'insertion en alternance (contrats de qualification, d'adaptation, et plus récemment de professionnalisation) offrent à des jeunes sortis de l'école sans formation la possibilité d'accéder rapidement à un emploi qualifié. Ils permettent également à ceux qui possèdent déjà une formation de la compléter en acquérant des compétences plus proches de celles qui sont requises par les situations de travail. Le poids de ces contrats est toutefois réduit : moins de 900 ont été signés au total en 2005. Rapporté à la population des 16-25 ans, le taux limousin d'utilisation des contrats en alternance reste faible, en cohérence avec le poids modéré de l'industrie dans le tissu économique régional.

Forte utilisation des stages de formation du Conseil régional

Entre 4 000 et 4 500 jeunes de moins de 26 ans¹ suivent une formation dans le cadre des programmes régionaux du Conseil régional du Limousin. Rapporté à la population concernée des 16-25 ans, le Limousin utilise proportionnellement davantage les stages de formation que la plupart des régions françaises. Les organismes publics couvrent largement le territoire : le réseau des quatre GRETA, les six centres AFPA, la quarantaine d'APP (ateliers de pédagogie personnalisés) ou CPP (centres permanents professionnels) assurent une offre de proximité. Les dispositifs existants font appel à des logiques qualifiantes vis-à-vis des demandeurs d'emploi, et à des logiques d'insertion sociale et professionnelle pour les publics les plus éloignés de l'emploi. En 2004, la moitié des formations financées sur fonds publics concernaient ce type d'actions. Les secteurs d'actions privilégiées sont le bâtiment, l'agriculture, l'hôtellerie-restauration, le transport, le tertiaire de bureau (administration-gestion et informatique), le travail social et paramédical.

¹ le seuil de 25 ans est celui qui est retenu pour la formation continue à destination des jeunes, identique à celui de l'apprentissage et de l'alternance.

Les organismes publics en première ligne

L'action publique est prépondérante dans les actions de formation financées par la Région. Dans le Limousin, environ 20 à 30 % de la formation est assurée par des organismes privés, chiffre largement inférieur à la moyenne française (55 % en 2004). La moitié des stages s'effectue sous l'égide d'établissements relevant du ministère de l'Éducation nationale, notamment les GRETA. L'agriculture concentre 10 % des stagiaires environ. Les organismes consulaires et l'AFPA intègrent chacun environ 8 % des stagiaires chaque année.

Des formations courtes pour la plupart

La Région est la principale pourvoyeuse de stages pour les jeunes demandeurs d'emplois. Les politiques publiques régionales se focalisent essentiellement sur la population jeune peu qualifiée, et pour près de 80 % à la recherche d'un emploi. 60 % environ des jeunes stagiaires des programmes régionaux sont de niveau CAP-BEP ou inférieur. Les formations réservées aux jeunes sont généralement de courte durée. Près d'un tiers des formations durent moins de 80 heures, six sur dix moins de 300 heures.

Les organismes du dispositif public de formation

Les centres AFPA (Association pour la formation professionnelle des adultes) : les établissements de l'AFPA, premier organisme de formation professionnelle qualifiante, proposent aux demandeurs d'emploi et aux salariés des formations sanctionnées par des titres professionnels homologués.

Les GRETA (groupements d'établissements publics locaux d'enseignement) : ce sont des groupements de collèges et/ou de lycées qui fédèrent leurs ressources humaines et matérielles pour organiser des actions de formation continues pour adultes.

Les APP (ateliers de pédagogie personnalisée) : mis en place pour répondre au besoin d'individualisation de la formation, ils s'organisent autour des centres de ressources pédagogiques animés par des professionnels de la formation individualisée.

Les CPP (centres permanents professionnels) : le réseau des CPP est spécifique à la région Limousin. Il fédère des organismes qui proposent des parcours de formation individualisés.

Le CREPS (centre d'éducation populaire et de sport) : c'est l'établissement public de formation du ministère de la Jeunesse, des Sports et de la vie associative. Il propose des formations initiales et continues aux métiers du sport et de l'animation.

4 - L'insertion professionnelle

-  L'appareil productif local peine à intégrer les jeunes diplômés.
-  L'âge d'entrée dans la vie active ne recule plus : la durée des études a atteint un palier. Plus les jeunes quittent tôt l'enseignement, plus ils sont exposés au chômage : une durée d'études élevée reste donc la meilleure protection. Néanmoins, malgré leur parcours scolaire plus long, les jeunes femmes sont défavorisées par rapport aux jeunes hommes.
-  Les difficultés d'insertion professionnelle sont une réalité. Les jeunes subissent de plus en plus des formes d'emploi précaires : intérim, stages, CDD, temps partiels. Les contrats aidés par l'État, souvent à durée limitée, représentent aujourd'hui près du tiers des emplois occupés par les Limousins de moins de 25 ans.
-  Surexposés aux aléas de l'économie, les jeunes salariés sont également moins bien rémunérés, à cause de leur manque d'ancienneté ou n'occupant pas des postes en rapport avec leurs qualifications. Ces tendances au "déclassement" sont constatées partout en France, mais la faiblesse des salaires en Limousin peut intensifier la façon dont les jeunes de la région les perçoivent, notamment les plus diplômés.
-  Une fois surmontées les difficultés initiales, au bout des trois premières années en entreprise, une intégration réussie permet aux jeunes Limousins de progresser rapidement.

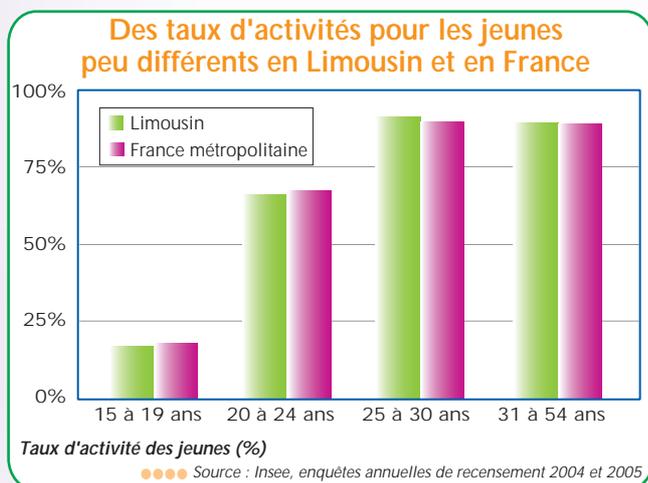
4 - 1 L'activité et le chômage des jeunes

La tendance au recul de l'âge d'entrée dans la vie active semble être enrayée : le taux d'activité des jeunes a cessé de baisser depuis 1996. L'accès à l'emploi se fait pourtant toujours difficilement, avec un taux de chômage élevé pour les plus jeunes, et des difficultés particulières pour les jeunes femmes. Fin 2005, les Limousins de trente ans ou moins sont plus de 10 000 à rechercher un emploi.

Le taux d'activité des jeunes ne diminue plus

La période 1975-1995 s'était caractérisée par une diminution de l'activité des jeunes, modérée jusqu'en 1986, plus rapide ensuite, en liaison avec l'allongement de la durée des études (source : Insee-enquête emploi). Ce mouvement avait été favorisé par les pouvoirs publics, avec la volonté d'amener 80 % d'une génération au niveau du baccalauréat et le développement des baccalauréats professionnels.

Depuis 1996, le taux d'activité des jeunes cesse de baisser. En effet, la durée des études n'augmente plus.



De plus, le nombre de jeunes occupant un emploi durant leurs études augmente, même si c'est toujours une situation peu fréquente en France.

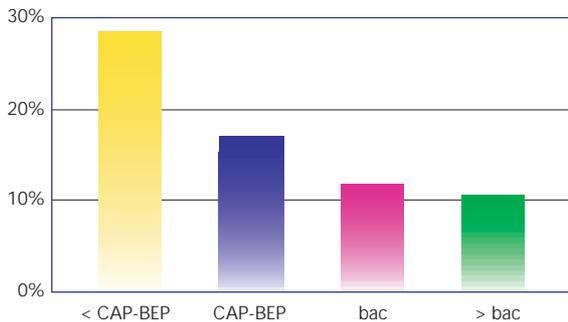
Les jeunes sont les premiers concernés par les difficultés d'accès à l'emploi, dans la situation de chômage persistant que connaît la France depuis 1975. Ainsi, même s'ils sortent du système éducatif plus tard et mieux formés qu'auparavant, le taux de chômage des jeunes est structurellement supérieur à celui de leurs aînés, et très sensible aux aléas conjoncturels.

Mieux vaut être diplômé

Ainsi, à la fin décembre 2005, environ 10 300 Limousins de trente ans ou moins sont à la recherche d'un emploi¹. Ces jeunes représentent plus du tiers de l'ensemble des chômeurs dans la région (35,6 %). Les jeunes femmes sont un peu plus nombreuses que les jeunes hommes (52 % de femmes). Les deux tiers des jeunes recherchent un poste de niveau employé, qualifié ou non. C'est le cas de 80 % des jeunes femmes. Le chômage

¹ Il s'agit des demandeurs d'emploi de catégorie 1, 2 ou 3, c'est à dire des personnes sans emploi immédiatement disponibles, inscrites à l'ANPE et tenues d'accomplir des actes positifs de recherche d'emploi. L'emploi recherché peut être à temps plein ou partiel, à durée indéterminée ou déterminée.

Le diplôme reste la meilleure protection contre le chômage



Taux de chômage (au sens du recensement) des jeunes limousins de 30 ans ou moins, selon le diplôme

Source : Insee, enquêtes annuelles de recensement 2004 et 2005

frappe surtout les moins qualifiés : le taux de chômage (au sens du recensement) varie de 30 % environ pour les jeunes d'un niveau inférieur au CAP-BEP, à 10 % pour les diplômés du supérieur. Ainsi, la majorité des jeunes inscrits à l'ANPE (57 %) ont un niveau d'études inférieur au baccalauréat (général, technique ou professionnel), et un quart n'ont que le baccalauréat. Les jeunes d'un niveau d'études supérieur ne constituent donc que 18 % des demandeurs d'emploi, alors qu'ils représentent un tiers des jeunes en situation d'emploi.

Les diplômes offrent un relatif rempart contre le chômage, en permettant un accès plus facile à l'emploi à la fin des études. Cependant, lorsqu'un jeune diplômé passe par la case chômage, sa durée moyenne d'inscription n'est pas moins longue que pour les jeunes moins diplômés.

Les moins de vingt ans : l'accès précoce à l'emploi est difficile

En Limousin comme au niveau national, la très grande majorité des 15-19 ans sont élèves, étudiants ou stagiaires (83 % en 2004, soit un point de plus que la moyenne française). L'accès au monde du travail est difficile pour ceux qui ont quitté précocement le système de formation : le taux de chômage s'élevait à 22 % pour les moins de vingt ans en 2004 en Limousin. Les jeunes présents sur le marché du travail à ces âges sont peu ou pas diplômés, ce qui les expose particulièrement au chômage. Ce taux élevé de 22 % n'est inférieur que de deux points au taux national pour cette tranche d'âge, soit un différentiel moindre que celui observé sur les tranches d'âge supérieures.

Les 20-24 ans : la moitié sont en emploi

Entre 20 et 24 ans, les deux tiers des jeunes sont actifs, c'est-à-dire présents sur le marché du travail (66 % en Limousin, 67 % en France métropolitaine). 54 % sont en emploi, sous quelque forme de contrat que ce soit, et

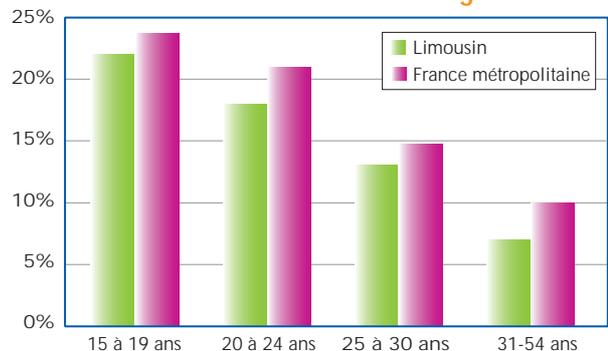
12 % sont au chômage. Le tiers restant est constitué d'élèves, d'étudiants, de stagiaires ou d'autres inactifs. Parmi ceux qui sont inscrits dans un établissement d'enseignement, un sur huit cumule sa formation avec un emploi. Ce sont donc 12 % des jeunes Limousins de 20 à 24 ans qui sont chômeurs. Rapporté à la population active, le taux de chômage sur cette tranche d'âge est de 18 %, soit trois points au-dessous du taux national.

Les plus de 25 ans : taux de chômage encore élevé

La très large majorité des jeunes de 25 à 30 ans sont en emploi (78 %) ou chômeurs (12 %) (soit un taux de chômage de 13 %, inférieur à celui des plus jeunes mais toujours supérieur à celui des 31-60 ans). Parmi ceux qui poursuivent leurs études, un quart concilient leur formation avec un emploi.

Parmi les jeunes à la recherche d'un emploi, une proportion importante est dans cette situation depuis plus d'un an : 22 % chez les 15-19 ans, 27 % chez les 20-24 ans, 37 % chez les 25-30 ans. Le fait que ce taux augmente avec l'âge ne traduit pas forcément des délais croissants d'obtention d'un emploi, une scolarité longue

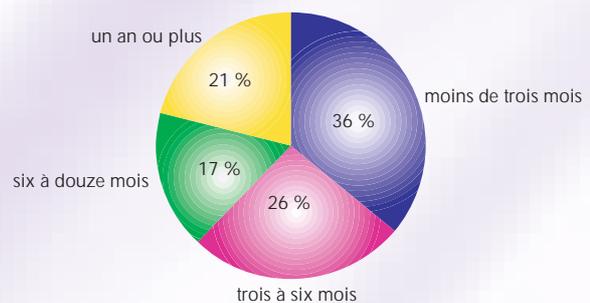
Le chômage des jeunes décroît lentement avec l'âge



Taux de chômage des jeunes déclaré au recensement (%)

Source : Insee, enquêtes annuelles de recensement 2004 et 2005

Plus du tiers des jeunes chômeurs inscrits depuis moins de trois mois



Ancienneté de l'inscription des chômeurs* de 30 ans ou moins en Limousin au 31 décembre 2005

*demandeurs d'emploi en fin de mois de catégorie 1, 2, 3

Source : Anpe

Définitions

Le taux d'activité est le rapport entre le nombre d'actifs (actifs occupés et chômeurs) et la population totale correspondante. La population active occupée comprend les personnes qui déclarent exercer une profession, même à temps partiel (y compris les étudiants ayant un emploi), et les apprentis et stagiaires rémunérés.

Le taux de chômage est le pourcentage de chômeurs dans la population active (actifs occupés + chômeurs). Au recensement, sont classées comme chômeurs les personnes qui se sont déclarées "chômeurs (inscrits ou non à l'ANPE)" sauf si elles ont déclaré explicitement par ailleurs ne pas rechercher du travail.

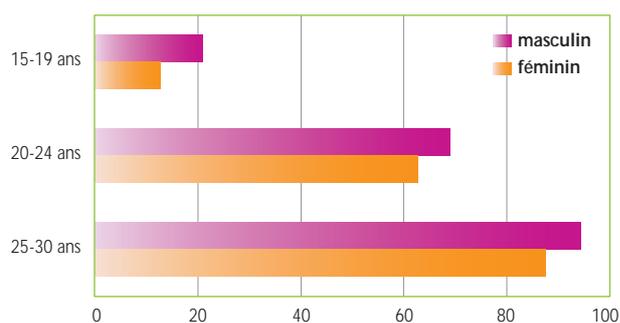
Pour en savoir plus : Structure et évolution de la population active selon l'âge - Claude Minni - Insee, Données sociales, édition 2006.

restant un facteur favorable à une insertion professionnelle plus rapide. La raison est plutôt que les plus jeunes viennent juste de sortir du système scolaire et sont donc inscrits depuis peu de temps au chômage.

Fortes inégalités entre sexes

Un taux d'activité qui augmente avec l'âge, une tendance inverse pour le taux de chômage, sont des constantes qui cachent cependant des différences marquées entre les sexes. Ainsi, le taux d'activité des jeunes hommes est à tout âge supérieur à celui de leurs homologues féminines, en Limousin comme en France. L'écart est particulièrement marqué chez les plus jeunes. Ainsi, entre 15 et 19 ans, si seulement une jeune fille sur huit est présente sur le marché du travail, c'est la situation de plus d'un garçon sur cinq du même âge. Moins orientées vers des filières professionnelles courtes, plus rarement en situation d'échec scolaire, les jeunes filles quittent moins précocement l'école et retardent ainsi leur entrée dans la vie active. Entre 20 et 24 ans, l'écart des taux d'activité masculin et féminin est de six points (respectivement

Quel que soit l'âge, les jeunes hommes sont davantage actifs



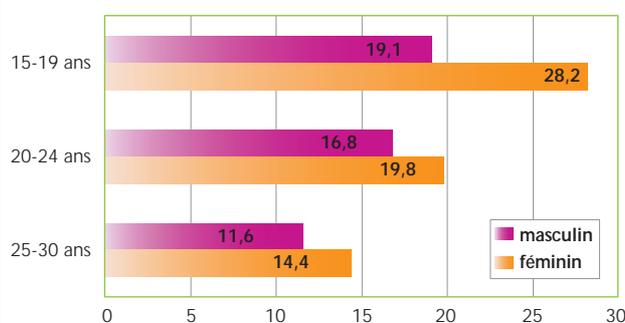
Taux d'activité des jeunes selon le sexe (%)

Source : Insee, enquêtes annuelles de recensement 2004 et 2005

69 % et 63 %). Entre 25 et 30 ans, l'activité masculine est quasi-générale, quand une jeune femme sur huit est hors marché du travail. Les raisons sont alors familiales plutôt que liées à la formation.

Les jeunes femmes sur le marché du travail semblent particulièrement exposées au chômage. Quelle que soit la tranche d'âge considérée, le taux de chômage féminin est significativement supérieur au taux masculin, en Limousin comme au niveau national. Là encore, c'est particulièrement vrai pour les plus jeunes : le taux de chômage des jeunes filles de 15 à 19 ans atteint 28 % en Limousin, soit neuf points de plus que pour leurs homologues masculins.

Taux de chômage : trois points d'écart entre jeunes femmes et jeunes hommes



Taux de chômage des jeunes selon le sexe, déclaré au recensement (%)

Source : Insee, enquêtes annuelles de recensement 2004 et 2005

Concentration des jeunes chômeurs dans les pôles urbains

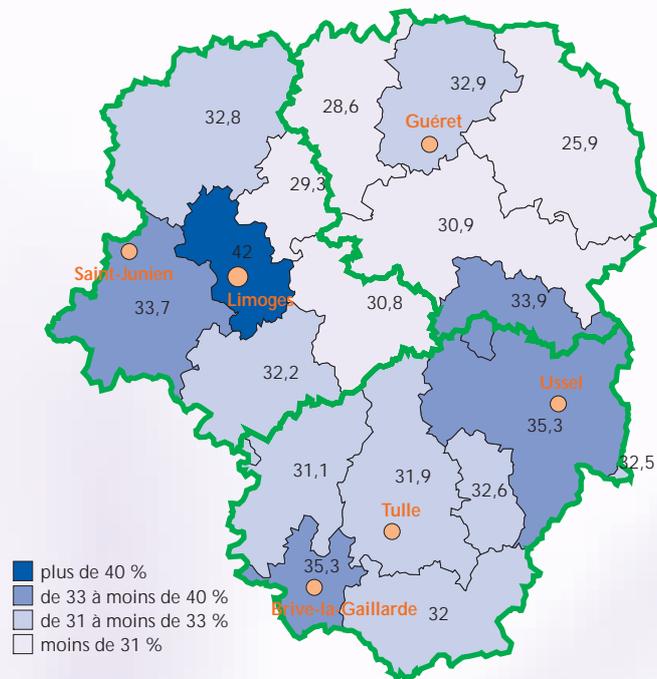
La part des jeunes parmi les chômeurs varie au sein de la région en fonction de deux facteurs : le poids des jeunes dans la population totale (les territoires les plus jeunes auront structurellement plus de jeunes parmi les demandeurs d'emploi), et secondairement, la capacité des employeurs potentiels à recruter des jeunes. Ainsi, si le pays de Limoges est celui où l'on observe la plus forte proportion de jeunes parmi les chômeurs, c'est avant tout parce que c'est le plus jeune des pays limousins, et non parce que les jeunes y ont plus de difficulté qu'ailleurs à trouver un emploi. Pôle d'emploi important, site universitaire, la capitale régionale concentre un nombre important de jeunes.

On note d'ailleurs que, conformément à la désaffection des jeunes pour le milieu rural, les territoires urbains ont tendance à voir leur part de jeunes parmi les demandeurs d'emploi augmenter (de 37 % en 2000 à 39 % en 2005), la tendance étant inverse pour l'espace rural (de 33 % à 30 %). Quant au chômage de longue durée, il n'est lui non plus pas uniforme sur le territoire régional. Si, globalement, 21 % des jeunes chômeurs sont inscrits depuis plus d'un an à l'ANPE, ce taux varie de 15 % à 28 % selon les pays du Limousin. Les jeunes

Creusois et ceux de l'est haut-viennois seraient particulièrement exposés au chômage de longue durée, alors que la rotation est plus forte en Corrèze.

précaires : plus vite embauchés, plus facilement écartés, ils constituent une variable d'ajustement aux aléas de la conjoncture.

Les jeunes chômeurs plus nombreux dans le pays de Limoges



Part des demandeurs d'emploi de 30 ans ou moins au 31 décembre 2005 par pays du Limousin (en %)

Source : ANPE

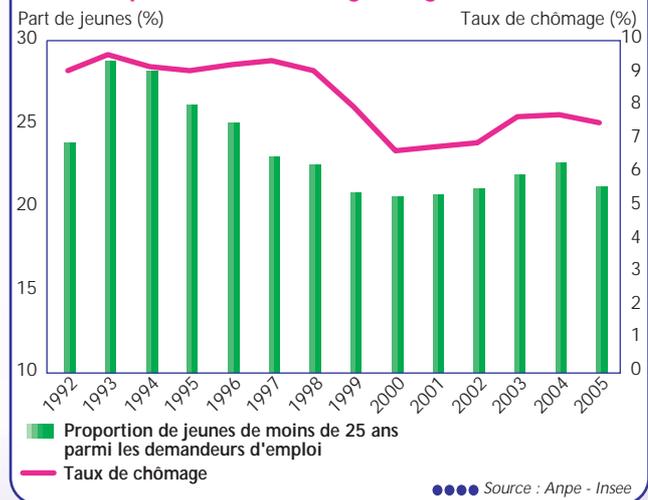
Les jeunes surexposés aux aléas de la conjoncture

L'analyse de l'évolution de la proportion de jeunes parmi les demandeurs d'emploi sur une décennie établit une relation forte entre chômage des jeunes et variations de la conjoncture. Ainsi, durant les années de reprise économique de 1997 à 2000, lorsque le taux de chômage diminue, la part des jeunes parmi les demandeurs d'emploi s'oriente également à la baisse : en Limousin, les moins de 25 ans représentaient 27 % des chômeurs en 1997, puis 24 % en 2000². À partir de 2001, le ralentissement économique s'est traduit mécaniquement par une hausse du chômage, mais également par un poids croissant des jeunes parmi les chômeurs. Enfin, depuis 2005, les jeunes sont les premiers bénéficiaires du reflux du chômage.

Ainsi, les jeunes sont les plus touchés quand le chômage augmente, et les premiers à bénéficier d'une amélioration de la situation du marché du travail. Les jeunes sont en effet les premiers concernés par les formes d'emploi

² L'indicateur "part des demandeurs d'emploi ayant moins de 25 ans" est régulièrement diffusé dans les statistiques du chômage. C'est donc ce seuil qui est retenu par l'analyse en série sur dix ans.

Les jeunes Limousins premiers touchés quand le chômage augmente



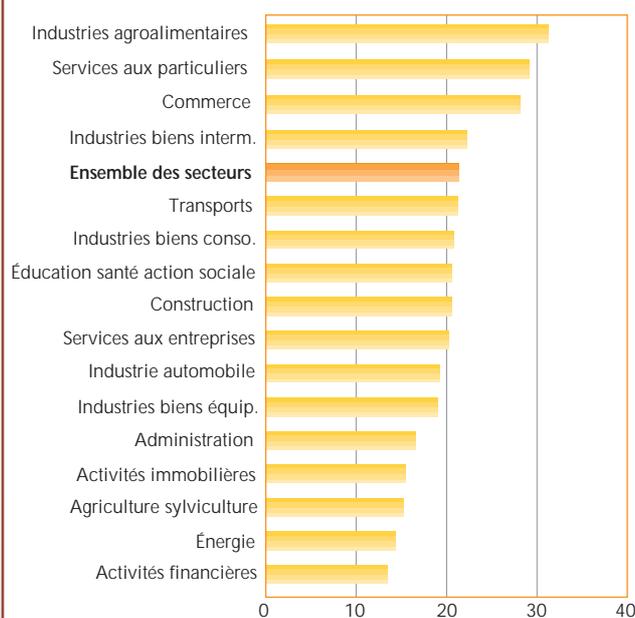
4 - 2 Les secteurs d'activité et les conditions d'emploi

Plus diplômés que leurs aînés, mais pénalisés par leur faible ancienneté et des conditions plus difficiles d'insertion, les jeunes salariés sont nettement moins bien rémunérés. Une part croissante d'entre eux subit la précarité, d'autres n'occupent pas des postes en rapport avec leur niveau d'études. Enfin, seule une minorité de jeunes travaillent à leur compte.

Les jeunes surreprésentés dans certains secteurs du tertiaire

20 % des actifs, salariés ou non salariés, ont trente ans ou moins en Limousin. La part de jeunes est très variable selon les secteurs d'activité. C'est dans les industries agroalimentaires, les services aux particuliers, et le commerce qu'elle est la plus élevée. Ces trois secteurs, à main-d'œuvre peu qualifiée, recrutent d'ailleurs largement par voie d'apprentissage. À l'inverse, les jeunes sont sous-représentés dans les activités financières, l'énergie et l'agriculture. Ils sont également peu nombreux dans l'administration : le recul des embauches dans le secteur public s'est traduit par un vieillissement du secteur sur les dernières décennies. L'analyse de la part de jeunes dans les emplois selon une nomenclature d'activité plus fine permet de déceler d'étroits secteurs dans lesquels les jeunes actifs sont très présents. Ce sont souvent des secteurs du tertiaire dans lesquels le dynamisme de l'emploi ou la forte rotation du personnel favorise la présence de jeunes actifs. Ainsi, ils occupent près des trois quarts des emplois dans la restauration rapide, 40 % dans les hypermarchés et supermarchés, autant dans la coiffure. Parmi les secteurs commerciaux, les magasins d'articles de sports et ceux de bricolage se distinguent également par la jeunesse de leur personnel : la moitié a moins de 31 ans en Limousin.

D'abord des secteurs à main-d'oeuvre peu qualifiée



Part de jeunes de moins de 31 ans, salariés ou non salariés parmi les actifs ayant un emploi en Limousin (en %)

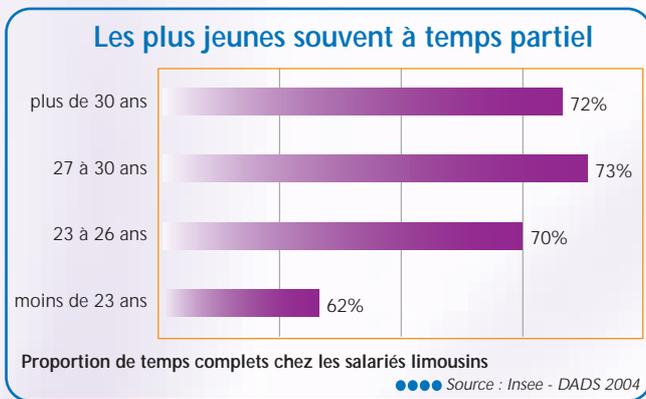
Source : Insee - recensement de la population 1999

Salariés, stagiaires, apprentis

En 2004 en Limousin, un peu plus du tiers des postes salariés (hors administration et agriculture) sont occupés par des jeunes de moins de 31 ans. Il s'agit le plus souvent d'activités professionnelles exercées à titre principal, mais il peut s'agir également d'emplois saisonniers, ou d'emplois annexes cumulés avec des études. 38 % des moins de 23 ans travaillent à temps partiel, contre moins de 30 % au-delà.

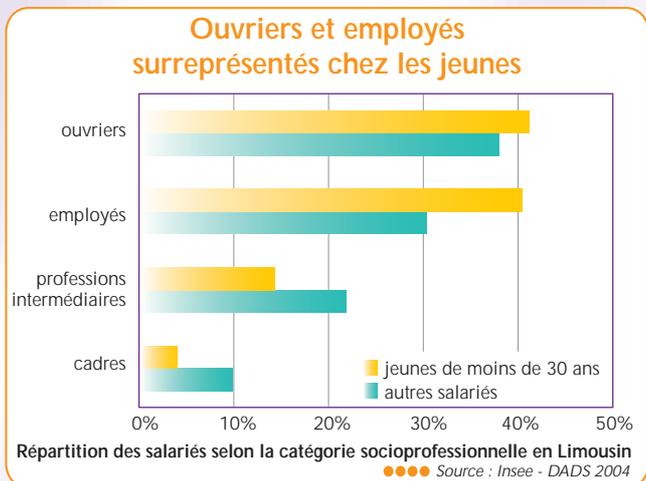
5 000 des postes occupés par des jeunes, soit près de 5 %, correspondent à des stages. La proportion de stagiaires est supérieure en Limousin à la moyenne nationale. La tranche d'âge des 19-22 ans est la plus représentée parmi les stagiaires.

Les apprentis représentent quant à eux environ 4 % des emplois salariés, en Limousin comme au niveau national. La moitié des apprentis n'ont pas plus de 18 ans.



Plus diplômés, mais souvent en bas de l'échelle sociale

80 % des postes occupés par les jeunes sont de niveau ouvrier ou employé, à part égale entre ces deux catégories. La proportion d'ouvriers parmi les jeunes diffère peu de celle observée parmi les salariés plus âgés. La part des employés est par contre sensiblement plus élevée chez les jeunes. À l'inverse, les professions intermédiaires



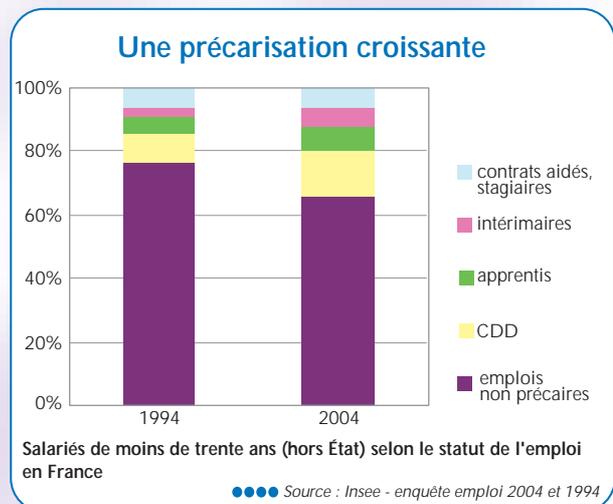
res, et surtout les cadres, sont proportionnellement bien moins nombreux chez les jeunes. Pourtant plus diplômés que leurs aînés, les jeunes occupent donc principalement des postes au bas de l'échelle des catégories socio-professionnelles.

Le déclassement : un jeune salarié sur quatre ?

L'élévation du niveau d'études ne permet pas à tous les jeunes de trouver un emploi en rapport avec leurs études. Ainsi, par exemple, en 1999, un quart des jeunes Limousins ayant un emploi de niveau ouvrier sont titulaires au moins d'un baccalauréat. Selon une étude nationale, un décalage entre formation initiale et emploi toucherait environ un jeune sur quatre trois ans après les études¹. Les jeunes simplement titulaires d'un baccalauréat seraient les plus touchés par le déclassement. Les jeunes femmes seraient plus exposées que les jeunes hommes.

La précarité s'est installée durablement

Le statut de salarié n'est plus un gage de sécurité, surtout pour les jeunes. Il apparaît même que la précarité s'installe de plus en plus. La précarisation est un phénomène général mais qui touche particulièrement les jeunes, plus exposés. Ainsi, au niveau national, on peut estimer que 34 % des jeunes salariés du secteur privé occupent un emploi précaire en 2004, contre 24 % dix ans plus tôt. Les contrats à durée déterminée (CDD) constituent la première forme de précarité : 14 % des jeunes salariés sont en CDD en 2004 contre 10 % en 1994. L'intérim et l'apprentissage se sont également fortement développés. Le poids des stages et contrats aidés est resté, lui, inchangé.



¹ Données sociales édition 2006 - Le déclassement des jeunes sur le marché du travail

Salaires horaires : près de quatre euros de moins que leurs aînés

Le salaire horaire brut moyen des jeunes salariés limousins (hors administration et agriculture) s'établit à 10,1 euros en 2004, contre 13,9 euros pour les plus de 30 ans. L'écart s'explique en partie par la proportion moins élevée de catégories socioprofessionnelles supérieures,

Les jeunes représentent 82 % des emplois saisonniers d'été

En moyenne chaque jour, on a comptabilisé en 2004 en Limousin 48 200 contrats de travail¹ concernant des jeunes, mais ce nombre varie fortement au cours de l'année ; il est particulièrement important durant les mois de juillet et août. En effet, durant ces deux mois d'été, les entreprises procèdent à des recrutements temporaires pour faire face à un afflux de demande, à une saisonnalité de leur production, ou encore pour remplacer du personnel en congé. Ainsi, 12 000 contrats supplémentaires ont été signés en juillet et août dans la région, dont 82 % par des jeunes de trente ans ou moins. Il peut s'agir de jeunes à la recherche d'un emploi, d'étudiants effectuant des jobs d'été, ou encore de stagiaires.

Les services opérationnels aux entreprises (intérim, nettoyage, sécurité, secrétariat), les hôtels-restaurants, le commerce, et les activités de la santé et de l'action sociale sont les quatre principaux secteurs qui recrutent des jeunes durant la période estivale : 71 % des jeunes embauchés l'été travaillent dans ces secteurs. L'industrie arrive loin derrière, mais devance cependant les activités récréatives, culturelles ou sportives, et également les activités financières.

Les jeunes saisonniers d'été occupent pour 45 % d'entre eux un poste d'employé et pour 32 % un poste d'ouvrier. Les jeunes femmes sont aussi nombreuses que les jeunes hommes à travailler en saison estivale. Près des deux tiers sont employées, une sur six est ouvrière. Elles sont majoritaires dans les recrutements dans l'hôtellerie-restauration, la santé ou l'action sociale, le commerce et les activités financières.

Les services opérationnels (secrétariat, nettoyage, intérim...) en première ligne



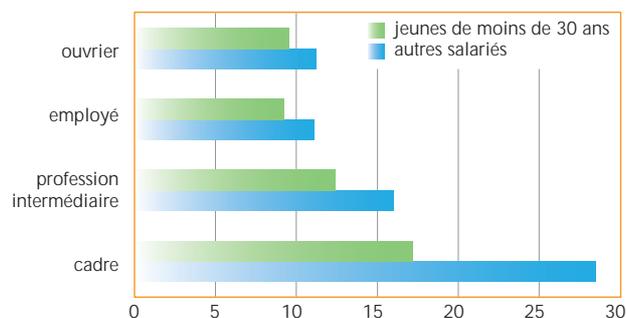
Principaux secteurs recrutant des jeunes en été en Limousin (nombre d'emplois saisonniers d'été² de jeunes de 30 ans ou moins)
 Source : Insee - DADS 2004

¹ Un contrat est un poste de travail ayant donné lieu à une rémunération au cours de l'année.

² Un emploi saisonnier d'été correspond à une période d'emploi commençant au plus tôt le 1^{er} juillet et finissant au plus tard le 31 août.

mais pas seulement : à catégorie socioprofessionnelle équivalente, la rémunération des jeunes est inférieure de 15 à 40 % à celle des salariés plus âgés. C'est pour les cadres que l'écart est le plus élevé : c'est dans l'encadrement que l'expérience et l'ancienneté paient le plus, et que la fourchette des salaires est la plus large. L'écart de salaire entre les jeunes et les autres salariés n'est pas un phénomène récent : il était d'un niveau équivalent il y a dix ans. La gratification de l'expérience acquise, les promotions internes sur des postes plus qualifiés au sein de la même catégorie socioprofessionnelle, la politique salariale de l'entreprise qui établit une grille de salaire qui croît avec l'ancienneté, sont autant d'éléments explicatifs. Les jeunes peuvent exprimer plus de raisons d'insatisfaction vis-à-vis de leur salaire en raison des postes qu'ils occupent (déclassement) que d'une sanction salariale croissante de leur manque d'expérience.

Les jeunes moins bien rémunérés que leurs aînés, surtout les cadres



Salaires horaires brut moyen en 2004 en Limousin (hors apprentissage et emploi aidé) en euros

Source : Insee, DADS 2004

Dès 25 ans, des salaires moins élevés en Limousin

Les jeunes Limousins perçoivent un salaire légèrement inférieur aux jeunes des autres régions : 10,1 euros bruts de l'heure, contre 10,4 dans l'ensemble de la province (et 11 euros dans l'ensemble du pays, ce dernier chiffre étant tiré vers le haut par les salaires pratiqués en région parisienne). La différence est beaucoup plus élevée chez les jeunes cadres : ceux-ci touchent un salaire brut de 17,2 euros de l'heure en Limousin, soit un euro de moins qu'en moyenne en province. Cet écart peut contribuer à inciter les jeunes les plus diplômés à quitter le Limousin, à la recherche de salaires plus attractifs.

Si l'on excepte le cas des cadres, les débutants ne semblent toutefois pas davantage pénalisés dans la région. À catégorie socioprofessionnelle égale, pour les plus jeunes salariés, les niveaux de rémunérations perçues en Limousin et en province sont très proches. En effet, les jeunes débutent souvent leur carrière au bas des grilles de salaires, ces niveaux "plancher" étant sensiblement les mêmes en Limousin et dans les autres régions, grâce au SMIC et aux conventions collectives d'entreprise. Mais l'écart de salaire en défaveur du Limousin croît rapide-

ment après 25 ans, pour atteindre 0,9 euros en moyenne à 30 ans.

Administration : peu de jeunes... et très peu de jeunes titulaires

Même si elle a augmenté depuis 1996, la proportion de jeunes est beaucoup moins élevée dans la fonction publique d'État que chez les salariés du privé : en Limousin, les moins de 31 ans représentent 19 % des agents de l'État en 2004. Certains domaines tels la Défense et l'Enseignement scolaire apparaissent plus jeunes. Travailler comme agent de l'État ne signifie pas forcément la sécurité du statut de titulaire de la fonction publique, loin s'en faut. En effet, seulement 38 % des agents de l'État de moins de 30 ans sont titulaires ou stagiaires en voie

de titularisation. Parmi les non titulaires, on observe des situations diverses. Les contractuels, peu nombreux (10 % des jeunes agents de l'État) bénéficient de contrats relativement stables, alors que les auxiliaires (22 % des jeunes, avec au premier rang les surveillants et maîtres d'internat) ont une situation plus précaire. Les autres situations correspondent à certains métiers réservés par nature à des non titulaires et à des dispositifs aidés (emplois-jeunes).

Emplois non salariés : surtout dans l'agriculture

Les jeunes démarrent rarement leur vie professionnelle comme indépendant ou employeur. L'étape du salariat est souvent un préalable, à la fois pour bien connaître le secteur avant de se lancer, et pour se constituer le capital nécessaire pour monter sa propre entreprise. Ainsi, les jeunes constituent seulement 9 % des actifs ayant un emploi non salarié, contre 24 % des salariés.

En Limousin, la moitié des jeunes actifs non salariés sont des agriculteurs, contre un quart au niveau national. L'agriculture est traditionnellement un secteur fortement représenté en Limousin. Les services aux particuliers et le commerce sont ensuite les deux secteurs dans lesquels on trouve le plus de jeunes indépendants ou employeurs.

Créer son entreprise quand on a moins de trente ans

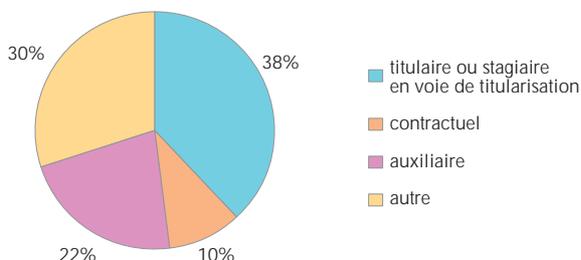
Les jeunes de moins de trente ans sont à l'origine de 18 % des créations d'entreprises limousines (hors agriculture et activités financières), ce qui représente 150 entreprises créées par des jeunes en un semestre¹. Les créations "pures" représentent 70 % des cas ; les autres créations sont des reprises. Le Limousin se distingue par une part plus importante de reprises que dans l'ensemble du pays, même pour les jeunes créateurs : 31 % des jeunes créateurs sont des repreneurs, contre 23 % en France.

Un tiers des créations réalisées par les jeunes se font dans le secteur du commerce, un quart dans les services aux particuliers. Les créateurs, jeunes ou non, étaient souvent salariés avant de monter leur projet. Un tiers des jeunes créateurs détient un diplôme supérieur au baccalauréat, un quart est titulaire d'un CAP ou BEP. 70 % des jeunes créateurs sont des hommes. La mise de départ est inférieure à 8 000 euros pour deux jeunes entrepreneurs sur cinq.

Les entreprises créées par des jeunes résistent moins bien aux difficultés que les autres entreprises nouvelles. Manque d'expérience et moins bonne assise financière expliquent que seulement 55 % des entreprises créées en Limousin par des jeunes en 1998 existent toujours cinq ans plus tard. Ce taux de survie à cinq ans est de 63 % pour l'ensemble des nouvelles entreprises de la région.

¹ Source : Insee - SINE (Système d'information sur les nouvelles entreprises), données du premier semestre 2002.

Guère plus du tiers des jeunes agents de l'État sont titulaires



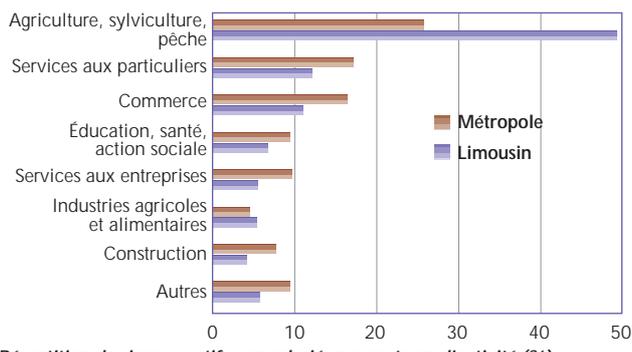
Jeunes salariés de l'État selon le statut, en Limousin

Source : Insee, FGE 2004 - hors militaires à solde mensuelle

de titularisation. Parmi les non titulaires, on observe des situations diverses. Les contractuels, peu nombreux (10 % des jeunes agents de l'État) bénéficient de contrats relativement stables, alors que les auxiliaires (22 % des jeunes, avec au premier rang les surveillants et maîtres d'internat) ont une situation plus précaire. Les autres situations correspondent à certains métiers réservés par nature à des non titulaires et à des dispositifs aidés (emplois-jeunes).

Les jeunes sont proportionnellement encore moins nombreux dans la fonction publique territoriale que dans la

La moitié des jeunes non salariés sont employés dans l'agriculture



Répartition des jeunes actifs non salariés par secteurs d'activité (%)

Source : Insee - recensement de la population 1999

4 - 3 Le parcours professionnel des jeunes sur trois ans

L'observation d'un «panel» de jeunes, embauchés sur leur premier emploi en 1999 et dont la trajectoire a pu être suivie sur trois ans, éclaire sur leur intégration en entreprise. Les premiers emplois sont souvent de courte durée ou à temps partiel, mais la progression est fréquemment au rendez-vous pour ceux qui restent en emploi.

Premier emploi : à 23 ans en moyenne

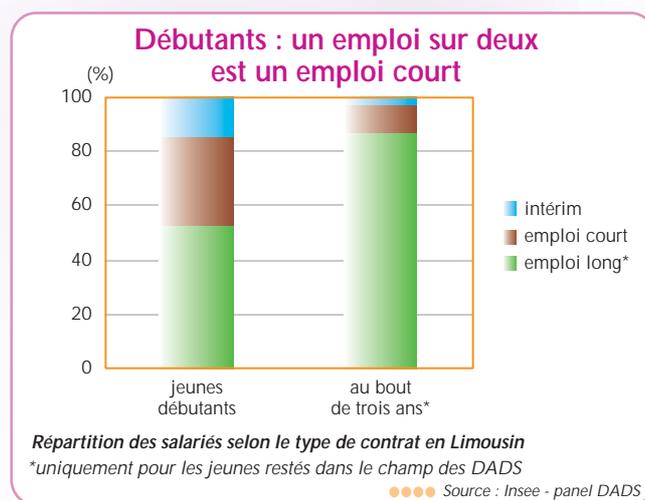
Au cours de l'année 1999, 8 350 jeunes de moins de trente ans ont occupé un premier emploi salarié "stable" en Limousin dans les secteurs marchand ou semi-public. Sont considérés ici uniquement les premiers postes démarant un parcours professionnel à l'issue des études ; les jobs d'été, les stages, les emplois d'appoint d'étudiants ne sont pas pris en compte. L'accès à ce véritable premier emploi se fait en moyenne à 23 ans, en Limousin comme au niveau national.

De courte durée, souvent à temps partiel

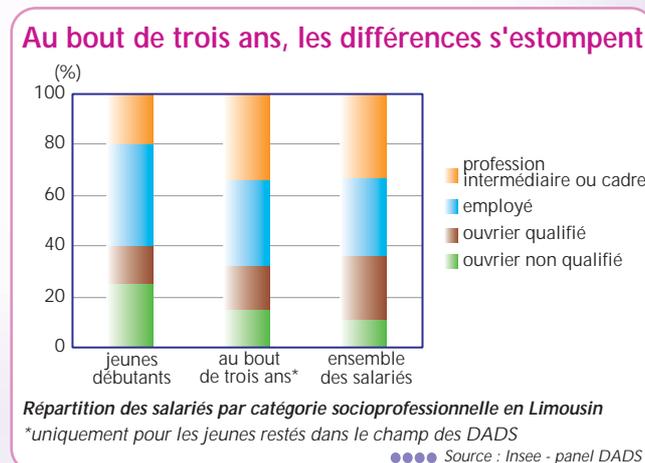
Un premier emploi ne s'inscrit pas toujours dans la durée : guère plus de la moitié des jeunes débutants occupent encore leur poste au bout d'un an. Au bout de deux ans et demi, seulement un quart sont encore en place, une proportion cependant supérieure à celle enregistrée dans les autres régions, illustrant une meilleure fidélisation entre le jeune et son employeur, ou un moindre "butinage" des débutants.

Un premier emploi ne signifie pas forcément un travail à temps complet. Quatre jeunes sur dix sont embauchés à temps partiel, soit une proportion deux fois supérieure à celle des salariés plus âgés. Les emplois à temps complet sont majoritairement de durée supérieure à neuf mois. En revanche, pour les emplois à temps partiel, les courtes durées sont très fréquentes.

Conforme également au poids observé au niveau national, l'intérim concerne 15 % des débutants, contre seulement 2 % de l'ensemble des salariés. L'intérim constitue généralement une première étape d'insertion dans le monde du travail : au bout d'un an ou deux d'activité, la transition vers une forme d'emploi plus pérenne est fré-



quente. Au cours de ses trois premières années de vie active, un jeune sur dix a passé plus de la moitié du temps en contrat d'intérim.



Un quart d'ouvriers non qualifiés parmi les débutants



Répartition des salariés selon le statut en Limousin

*uniquement pour les jeunes restés dans le champ des DADS

Source : Insee - panel DADS

Insertion au bas de l'échelle mais progression rapide

L'entrée dans la vie active se fait souvent au bas de l'échelle des catégories socioprofessionnelles, mais avec une rapide progression. Un quart des jeunes démarrent comme ouvriers non qualifiés. Ceux-ci ne représentent pourtant que 11 % de l'ensemble des salariés des secteurs privé et semi-public. Au bout d'un an, riches de leur expérience, beaucoup de jeunes ont déjà évolué puisqu'on ne compte alors plus que 15 % d'ouvriers non qualifiés. Même constat pour les employés : 40 % des premières embauches se font sur des postes d'employés, mais au bout de trois ans, seulement le tiers sont encore employés. Inversement, si, à la première embauche, seulement 20 % des jeunes occupent des postes de cadre ou profession intermédiaire, après deux-trois ans, ceux qui sont encore en emploi sont aussi souvent que leurs aînés sur des postes d'encadrement (33 %). Grâce en particulier à un niveau d'études supérieur à celui de leurs collègues plus âgés, les jeunes ouvriers et employés progressent donc rapidement, que ce soit à l'intérieur de la même entreprise ou chez plusieurs employeurs.

La répartition des premiers emplois par secteur d'activité présente des distorsions dues en premier lieu à l'importance de l'intérim. Les contrats d'intérim étant comptabilisés dans les services aux entreprises et non dans le secteur de l'établissement qui y recourt, l'industrie se trouve anormalement sous-représentée au regard de l'importance des embauches de jeunes ouvriers. Ainsi, seulement 14 % des premières embauches se font dans le secteur industriel, qui pèse pourtant pour 24 % des emplois salariés des secteurs privé et semi-public.

Le commerce est un vecteur important de première insertion dans le monde du travail : une première embauche sur cinq est réalisée dans le secteur commercial, soit une proportion supérieure au poids de ce secteur pour les non-débutants (15 %). Dans les services, hormis l'intérim, l'hô-

tellerie-restauration est un secteur qui recrute beaucoup de débutants, avec 8 % des premières embauches (3 % seulement des non débutants).

Certains ne sont plus salariés trois ans après

Pour les jeunes ayant accédé à un premier emploi en 1999, un certain nombre sortent du monde du travail salarié. C'est le cas pour 23 % d'entre eux au bout d'un an, 27 % au bout de deux ans, et 30 % au bout de trois ans. Diverses situations sont

possibles : le chômage bien sûr, l'inactivité, le retour aux études, mais également des situations d'emploi, soit dans le secteur public, soit en emploi non salarié (jeune qui se met à son compte, qui s'associe, monte son entreprise). La proportion de jeunes sortis du champ étudié est conforme en Limousin à la moyenne nationale.

Au bout de trois ans, peu de différences avec les salariés plus âgés

Le parcours des jeunes qui restent en emploi dans le champ observé se caractérise par une stabilisation progressive sur des emplois longs. Les trois quarts d'entre eux occupent un emploi durable à temps complet trois ans après la première embauche. Le temps partiel n'est alors pas plus fréquent que pour les autres salariés, alors qu'il l'était sensiblement à la première embauche, et l'intérim a un poids conforme à ce qui est observé pour l'ensemble des salariés : au bout de trois ans dans le monde du travail, que ce soit sur un ou plusieurs postes, dans une ou plusieurs entreprises, les jeunes en emploi sont devenus des salariés comme les autres...

La définition du premier emploi et le suivi des débutants

L'étude effectuée à partir du panel DADS (déclarations annuelles de données sociales effectuées par les employeurs) vise à repérer les jeunes de moins de trente ans qui ont occupé pour la première fois en 1999 un emploi salarié "stable" et à cerner leur trajectoire sur les trois années qui suivent cette embauche.

Compte tenu du champ des DADS, ne sont considérés que les emplois salariés des secteurs privé et semi-public (incluant les collectivités territoriales et les hôpitaux publics). Pour cerner au mieux les emplois marquant le début d'une carrière professionnelle, ont été exclus :

- les emplois saisonniers d'été,
- les périodes de travail de moins de trois mois (un mois et demi pour les intérimaires),
- les emplois dont le salaire horaire brut n'atteint pas 90 % du Smic,
- ceux de moins de deux heures par jour en moyenne.

En revanche, dès lors qu'un jeune a été repéré comme débutant son parcours professionnel en 1999, tous ses emplois suivants ont été conservés pour l'étude de sa carrière sur trois ans, que ces emplois soient occasionnels ou non.

4 - 4 Les jeunes dans les dispositifs d'aide à l'emploi

Les jeunes étant les premiers concernés par les difficultés d'accès à l'emploi, les pouvoirs publics ont développé de nombreuses mesures, ciblées particulièrement sur les moins de 26 ans. Les jeunes peuvent également intégrer le monde professionnel par le biais d'autres dispositifs qui ne leur sont pas réservés. C'est ainsi que près d'un emploi occupé par un jeune sur trois est aidé par l'État.

Les nombreux dispositifs jeunes bénéficient à près de 30 % des jeunes en emploi

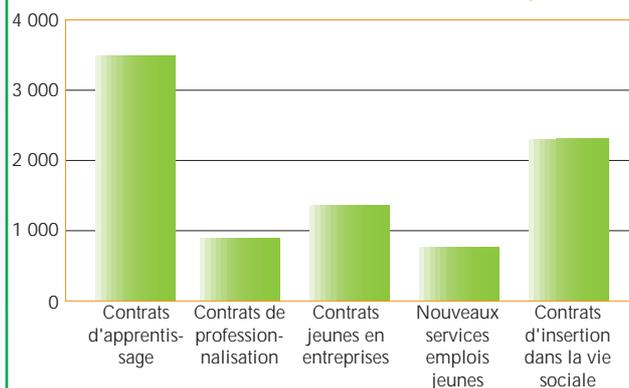
De nombreuses mesures d'aide à l'emploi sont contenues dans le cadre du plan de cohésion sociale. Fin 2005, plus de 8 800 Limousins sont employés ou en formation rémunérée dans le cadre d'un dispositif spécifique d'insertion professionnelle en faveur des jeunes. C'est environ trois jeunes de moins de 26 ans sur dix en emploi qui bénéficient de mesures d'aides spécifiques.

Parmi eux, entre emploi et formation, 4 400 soit près de la moitié poursuivent une formation en alternance, dont environ 3 500 sont en apprentissage. Les 900 autres jeunes en alternance ont été embauchés dans le cadre d'un contrat de professionnalisation, qui a pris le relais depuis octobre 2004 des contrats de qualification, d'adaptation et d'orientation.

Contrats jeunes en entreprise, emplois jeunes...

Par ailleurs, 2 800 embauches ont été réalisées en trois ans en Limousin dans le cadre de contrats jeunes en entreprise, depuis leur création en septembre 2002. Ce dispositif d'emploi aidé du secteur marchand permet aux employeurs d'accueillir en contrat à durée indéterminée, à temps plein ou partiel, des jeunes âgés de 16 à 22 ans ayant un faible niveau de qualification (niveau CAP-BEP pour la moitié d'entre eux). La moitié avaient déjà eu auparavant une expérience de travail salarié sous quelque forme que ce soit (alternance, intérim...). Sur les 2 800 contrats signés en trois ans, 1 350 soit près de la moitié sont encore en cours fin décembre 2005. Les deux tiers des ruptures de contrat sont consécutives à des démissions.

Des mesures ciblées en direction des jeunes



Mesures d'aides à l'emploi en direction des moins de 26 ans, nombre de contrats en cours fin 2005 en Limousin

Source : Direction régionale du Travail, de l'Emploi et de la Formation professionnelle

Le plan de cohésion sociale

Le volet emploi du plan de cohésion sociale affiche pour objectif de lutter contre le chômage, d'accompagner vers l'emploi les jeunes en difficulté, d'encourager la création et de favoriser l'égalité professionnelle entre hommes et femmes. Il s'appuie sur de nouvelles mesures pour l'emploi et la formation.

- **Formation en alternance** : les anciens contrats de qualification, d'adaptation et d'orientation sont refondus en un contrat unique, le contrat de professionnalisation.

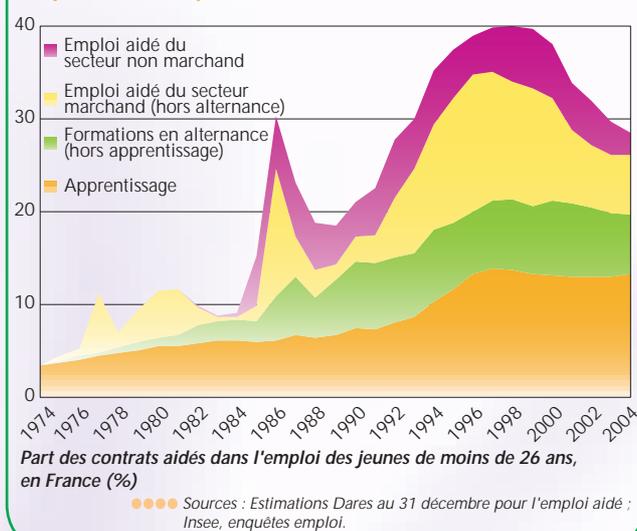
- **Emplois aidés dans le secteur marchand** : le contrat nouvelle embauche (CNE) ainsi que le contrat d'insertion - revenu minimum d'activité (RMA) sont créés ; le contrat initiative emploi (CIE) est élargi à un plus grand nombre de bénéficiaires.

- **Emplois aidés dans le secteur non marchand** : création des contrats d'avenir et des contrats d'accompagnement dans l'emploi, qui prennent le relais des CES-CEC.

La politique de l'emploi, une composante structurelle du système d'insertion

Au niveau national, le poids des contrats aidés dans l'emploi des jeunes de moins de 26 ans a augmenté de façon continue au cours de la décennie 90, doublant de 20 % à 40 % sur la période. La forte progression de l'apprentissage, le développement des CES en début de décennie a ensuite été relayé par les "emplois-jeunes". Depuis 2000, ce taux est en diminution : à fin 2004, près d'un emploi de jeunes sur trois bénéficie d'une aide de l'État.

Le poids des emplois aidés a doublé dans les années 90



Autre dispositif d'emploi aidé, mais dans le secteur non marchand cette fois, les "nouveaux services-emplois jeunes", non reconduits, s'éteignent avec guère plus de 140 embauches en 2005, liées exclusivement à des renouvellements de postes. Avec 2 700 postes ouverts en Limousin dans le cadre de ce dispositif depuis sa création en novembre 1997, plus de 4 450 embauches ont été effectuées et 780 postes étaient encore subventionnés par le CNASEA fin 2005.

Le CIVIS : des actions d'accompagnement vers l'emploi

Enfin, concernant les jeunes rencontrant des difficultés particulières d'insertion professionnelle, le CIVIS (contrat d'insertion dans la vie sociale) a proposé en 2005 un accompagnement vers l'emploi durable à quelques 2 400 jeunes Limousins sans qualification ou maximum "bac + 2 non validé". Conclu avec les missions locales et les permanences d'accueil, d'information et d'orientation (PAIO), ce dispositif offre aux jeunes des mesures d'orientation, de qualification ou d'acquisition d'expérience professionnelle pendant un an (renouvelable), et peut s'accompagner du versement d'une allocation pour

les jeunes d'au moins 18 ans. 2 300 jeunes étaient toujours présents dans le dispositif fin 2005.

Les jeunes présents également dans d'autres dispositifs

D'autres jeunes bénéficient également d'autres dispositifs non ciblés exclusivement sur ce public¹. Même si le contrat jeune en entreprise a été créé spécifiquement pour eux, l'embauche de jeunes dans le secteur marchand peut également être aidée pendant un à deux ans dans le cadre des contrats initiative emploi (CIE), qui sont ouverts aux demandeurs d'emploi de longue durée et bénéficiaires de minima sociaux. Comme au niveau national, environ 10 % des embauches en CIE concernent des moins de 26 ans en Limousin. Les contrats CIE sont dans la majeure partie des cas des contrats à durée indéterminée. En Limousin, en 2005 près de 500 CIE ont été signés. Une cinquantaine de jeunes de moins de 26 ans sont présents dans ce dispositif fin 2005.

De septembre à décembre 2005, 11 % des embauches réalisées en Limousin dans les entreprises de moins de 20 salariés ont été faites dans le cadre d'un CNE (contrat nouvelle embauche). Le taux d'utilisation du dispositif est conforme à la moyenne nationale. Les éléments disponibles ne permettent pas d'apprécier la part de jeunes dans ces recrutements. Il en est de même pour les allègements de charges ciblés sur les bas salaires, les abattements au titre de l'emploi de salariés à temps partiel, mesures générales qui peuvent également concerner l'emploi des jeunes.

CAE : les jeunes fortement représentés

Dans le secteur non marchand, les CES-CEC (contrats emploi solidarité et contrats emploi consolidés), dont un bénéficiaire sur cinq avait moins de 26 ans, soit plus de 500 jeunes dans le dispositif chaque année en Limousin, ont été remplacés depuis mai 2005 par les contrats d'avenir -pour les bénéficiaires de minima sociaux-, et les contrats d'accompagnement dans l'emploi (CAE) pour les autres. Ces derniers visent plus généralement toutes les personnes rencontrant des difficultés sociales ou professionnelles d'accès à l'emploi. Parmi les 1 500 personnes en poste dans le cadre d'un CAE à fin 2005, 650 soit 43 % avaient moins de 26 ans.

POUR EN SAVOIR PLUS :

- "Soutien à l'emploi des jeunes en entreprise" - article électronique sur le site de la DRTEFP du Limousin, www.limousin.travail.gouv.fr

- L'accès des jeunes à l'emploi - Y. Fondev, C. Minni
- Données sociales édition 2006, Insee.

¹ Il n'est pas toujours possible d'évaluer le nombre de jeunes concernés par des mesures pour lesquelles l'âge n'entre pas dans les critères d'éligibilité.

5 - L'accès aux loisirs et à la culture

 L'accès des jeunes aux loisirs, notamment aux pratiques sportives et culturelles, est un enjeu qui mobilise les acteurs territoriaux. La pratique des sports collectifs ou du tennis nécessite l'accès à des terrains ; de nombreuses communes en proposent, dans toutes les zones de la région, mais rarement en libre accès.

 Si le Limousin est globalement bien doté en équipement sportifs et culturels, l'éloignement de certaines zones peut être un frein à la pratique des activités. Par exemple, certaines zones au cœur du Limousin sont très éloignées d'un cinéma, en revanche, les salles de musiques actuelles irriguent tout le territoire, y compris l'espace rural.

 Les centres de loisirs sans hébergement sont très fréquentés pendant les vacances, mais ils ont une capacité d'accueil limitée. Une vingtaine de structures informations jeunesse proposent aux jeunes de se documenter sur l'emploi, les loisirs et la vie citoyenne ; la moitié proposent un accès à Internet. Des contrats avec les structures intercommunales se sont mis en place pour favoriser l'accès des jeunes aux activités éducatives.

 Pour les jeunes les moins favorisés, pratiquer des loisirs dépasse la simple barrière pécuniaire. En Haute-Vienne, des tickets-loisirs sont proposés gratuitement aux familles, mais sont sous-utilisés par les enfants des foyers les plus pauvres. Les jeunes les plus défavorisés peuvent ainsi rester éloignés des loisirs en dépit des aides financières qui leur sont proposées.

5 - 1 L'accès des jeunes aux activités sportives

Les grands espaces du Limousin rendent praticables presque partout les sports de nature : randonnée, cyclisme, équitation... La pratique informelle d'autres sports comme le football, le tennis ou le rugby est moins aisée. Elle nécessite des équipements plus spécifiques qui ne sont pas nécessairement à proximité et en libre accès. Enfin, les piscines couvertes sont absentes sur de larges parties du territoire.

Neuf jeunes sur dix pratiquent le sport en dehors de l'école

Les jeunes sont les premiers pratiquants d'activités sportives. En France, près de 90 % des 15-30 ans exercent une activité physique ou sportive¹, régulièrement tout au long de l'année ou seulement pendant les vacances, dans le cadre d'un club ou en dehors de toute structure organisée (source : enquête participation culturelle et sportive 2003 - Insee). En plus de sports comme le vélo, la natation et la randonnée pédestre, qui sont les activités les plus répandues, les moins de trente ans pratiquent assidûment les sports collectifs. Football, basket-ball ou encore rugby s'exercent principalement avec la prise de licences sportives dans le cadre de clubs. En France, près de 60 % des licences sportives sont détenues par des jeunes de 10 à 34 ans (40 % pour les 10-19 ans, près de 20 % pour les 20-34 ans). Les activités qui possèdent le

plus de jeunes licenciés sont le football, le tennis, le rugby, le basket-ball et le handball. Outre les fédérations de ces cinq sports, les fédérations multisports scolaires et universitaires, ainsi que les fédérations affinitaires telles que l'UFOLEP (Union française des œuvres laïques d'éducation physique) ont un rôle important dans la pratique sportive des jeunes. En Limousin, 382 clubs sportifs sont liés à l'UFOLEP. En deuxième position, la fédération nationale de football affilié 347 clubs dans la région. Globalement, la répartition des clubs entre les trois départements est conforme au poids démographique de chacun, sauf pour deux sports : le rugby et l'athlétisme. En Corrèze, il y a deux fois plus de clubs de rugby qu'en Haute-Vienne (36 contre 18), et également plus de clubs d'athlétisme (14 contre 10 en Haute-Vienne).

Sports de nature : la pratique informelle privilégiée

Le Limousin est doté de milieux naturels privilégiés permettant la pratique de nombreux sports de nature. En Limousin comme au niveau national, ceux qui regroupent le plus de licences sont respectivement l'équitation, le cyclisme et le cyclotourisme, le golf et la randonnée pédestre. Les jeunes sont majoritaires dans d'autres sports de nature moins répandus : roller-skate, canoë-kayak, aviron, escalade... Mais, en Limousin comme au niveau national, l'engouement pour les sports de nature (constaté par exemple par une consommation accrue d'articles de sport et de services sportifs), ne se retrouve pour le moment pas dans les effectifs des clubs. Les pratiques informelles hors club semblent privilégiées.

Football, tennis, rugby : premiers sports pratiqués en club par les jeunes

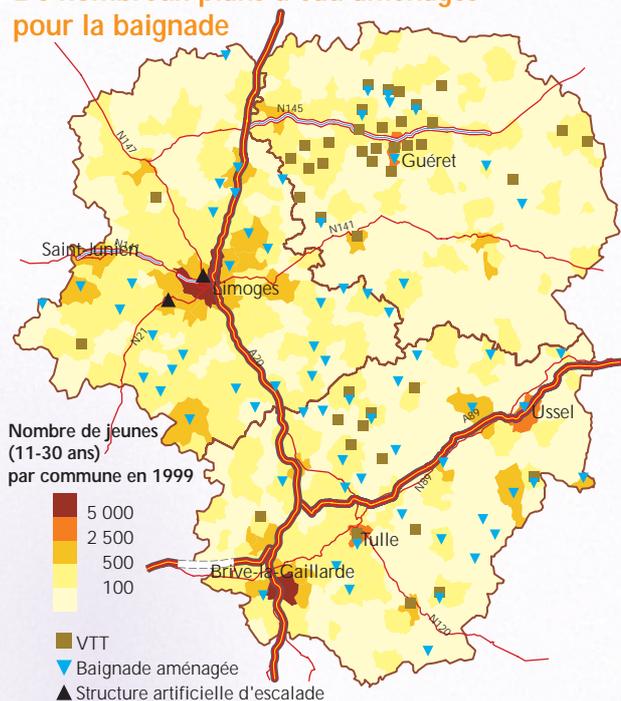
Fédérations unisports	Nombre de licenciés (10-34 ans) en Limousin en 2004	Nombre d'équipements en Limousin pouvant accueillir la discipline* en 2006
Football	19701	738
Tennis	5378	757
Rugby	4704	116
Basket-ball	4209	540
Handball	2760	258
Judo-Jujitsu	2523	99

*un équipement peut également permettre une pratique hors fédération ou dans le cadre d'une fédération multisport ou affinitaire

●●● Source : Ministère de la Jeunesse, des Sports et de la vie associative - recensement des équipements sportifs

¹ (hors cours d'éducation physique obligatoire au lycée)

De nombreux plans d'eau aménagés pour la baignade



Présence d'équipements en libre accès liés aux sports de nature par commune en 2006

●●● Source : Ministère de la Jeunesse, des Sports et de la vie associative - recensement des équipements sportifs

Le vélo ou la marche peuvent être pratiqués partout par les jeunes en Limousin, mais la question de l'accessibilité à un équipement se pose pour la plupart des autres sports, en particulier lorsque l'on sait que la moitié des jeunes habitent dans une commune de moins de 5 000 habitants.

Terrains de sports : difficultés d'une pratique informelle

78 % des communes du Limousin sont pourvues d'au moins un équipement sportif, qu'il s'agisse d'un simple terrain de pétanque, d'un circuit de randonnée pédestre conventionné, d'un terrain de tennis, d'un stade de football, d'une piscine... Ce taux de couverture peut paraître très satisfaisant, mais la diversité des pratiques proposées est limitée : en effet, seulement la moitié des communes limousines détiennent au moins trois équipements. De plus, ces équipements ne sont pas toujours situés à proximité des zones résidentielles et ne sont accessibles que par l'intermédiaire d'un club, d'un établissement scolaire ou d'une structure privée. Ainsi, si 45 % des communes sont équipées d'un terrain de football et

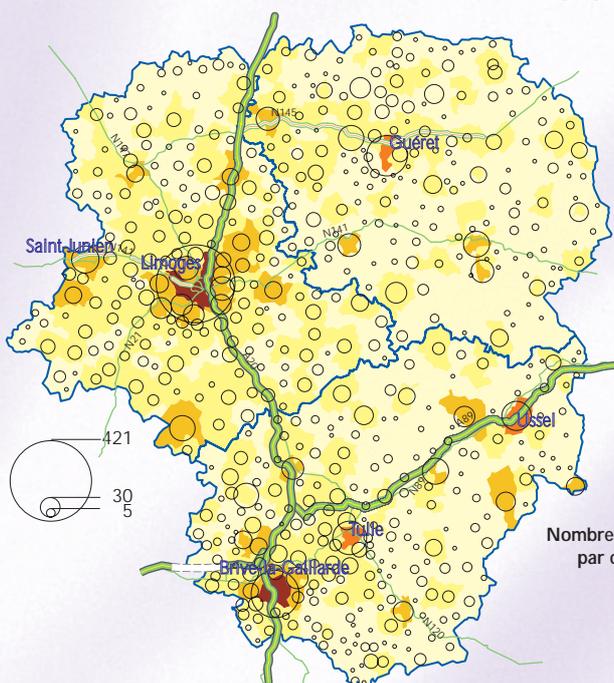
Une minorité des communes dotées d'équipements en libre accès

Disciplines	en libre accès (gratuit, hors club)*	total (y compris équipements scolaires, clubs privés...)*	% de communes équipées (en libre accès ou non)
football	115	334	45
tennis	49	284	38
basket-ball	67	204	27
Handball	3	97	13
Judo	0	81	11
baignade en plan d'eau	69	69	9
natation en piscine	0	51	7

* Nombre de communes où la discipline est accessible

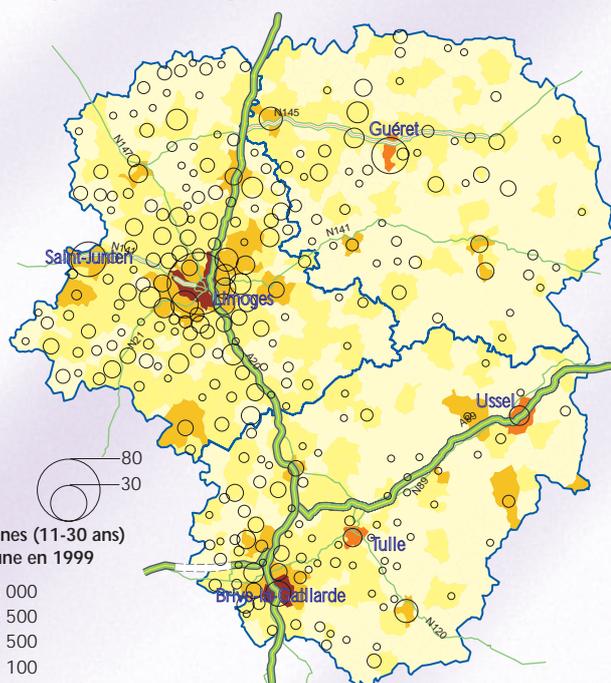
●●● Source : Ministère de la Jeunesse, des Sports et de la vie associative - recensement des équipements sportifs en 2006

Bonne couverture territoriale des équipements sportifs... sauf pour ceux en libre accès



Nombre total d'équipements sportifs par commune en 2006

●●● Source : Ministère de la Jeunesse, des Sports et de la vie associative - recensement des équipements sportifs



Nombre total d'équipements en libre accès par commune en 2006

38 % d'un terrain de tennis, l'accès à ces équipements est rarement dédié à la pratique en accès libre.

Des zones sous-équipées en Corrèze et en Creuse

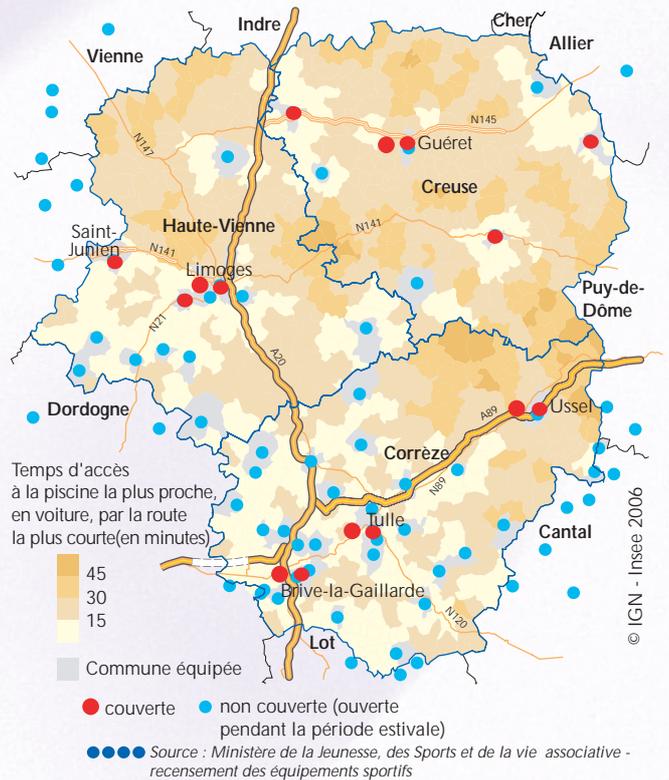
Seulement la moitié des communes limousines disposent d'au moins un équipement sportif à accessibilité libre et gratuite. La moitié est de la région semble moins bien équipée, même en tenant compte des écarts de densité de population jeune. Au total, on compte un équipement en libre accès pour 276 jeunes de onze à trente ans. Mais tous ne ciblent pas particulièrement la classe d'âge étudiée (terrains de pétanque, circuits de randonnée pédestre). Parmi ceux qui attirent plus les jeunes, on note l'absence de terrains de sports collectifs en libre accès sur une grande partie de la Corrèze. De même, les terrains de tennis en libre accès, bien présents en Haute-Vienne, sont quasi-inexistants en Creuse et en Corrèze hormis l'ouest de Brive. La couverture du territoire en plans d'eau offrant des possibilités de baignade estivale est assez bonne, hormis au nord de la Haute-Vienne et en Creuse. Ce département offre à l'inverse de nombreuses possibilités de pratique de VTT sur piste aménagée.

Peu de piscines ouvertes toute l'année

La piscine est un équipement sportif de tout premier ordre en terme d'investissement pour les communes. Elle joue un grand rôle auprès des habitants pour la pratique sportive, mais aussi le loisir et l'apprentissage de la natation. Une cinquantaine de communes limousines sont équipées d'une piscine. La majorité d'entre elles n'offrent que des bassins découverts. En liaison avec les conditions météorologiques mais également l'attractivité tou-

ristique, la moitié sud de la région est mieux dotée que la moitié nord. Onze communes seulement sont équipées de piscines couvertes. En Corrèze et en Haute-Vienne, hormis Aix-sur-Vienne, seuls les pôles urbains sont équipés. Le temps de trajet à une piscine couverte, donc ouverte toute l'année, dépasse ainsi une demi-heure pour près de 20 % des jeunes.

Les piscines plus nombreuses dans le sud et l'ouest de la région



5 - 2 Les activités culturelles

C'est au cours de la jeunesse que naît le plus souvent l'intérêt pour la culture. Les jeunes sont justement les principaux amateurs d'activités culturelles. Outre les sorties (cinéma, concerts, ...), les jeunes lisent plus de livres et écoutent davantage de disques. En Limousin, une partie des jeunes sont éloignés des salles de cinéma, mais la région est bien équipée en salles de musiques.

Cinéma, concerts, théâtre : des activités prisées par les jeunes

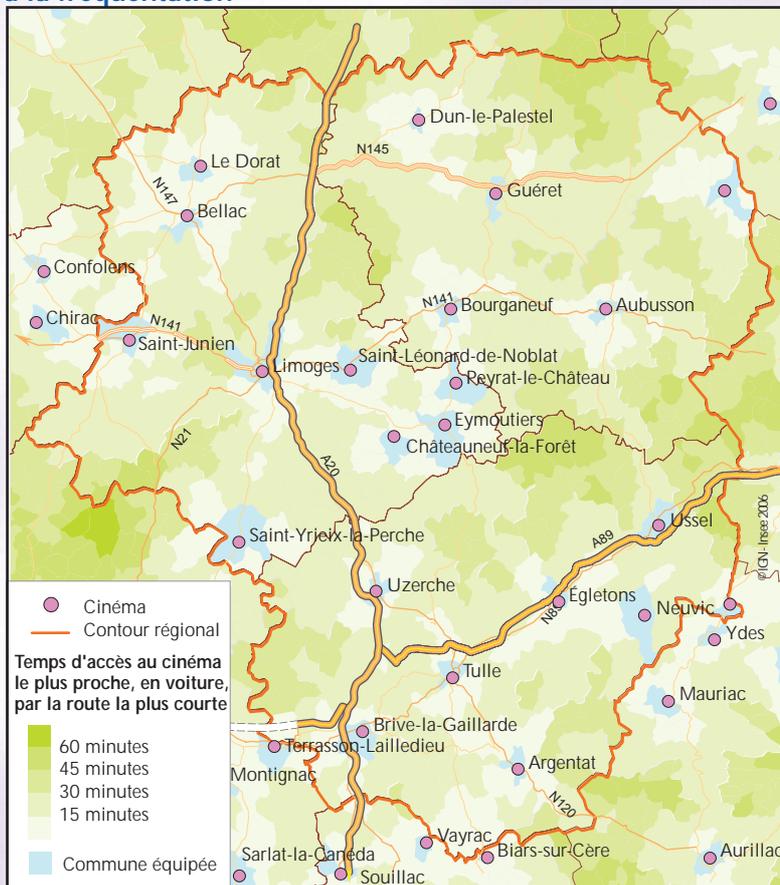
Grands consommateurs d'activités sportives, les jeunes

s'adonnent également à nombre d'activités culturelles. En particulier, 85 % d'entre eux fréquentent les cinémas, contre 53 % des Français tous âges confondus. Ils sont également plus nombreux à assister à des concerts, et à pratiquer une activité artistique. La lecture, l'écoute de disques sont aussi des loisirs qui ont la faveur des jeunes. 70 % des 15-29 ans lisent des livres, dix points de plus que la moyenne (source : enquête permanente sur les conditions de vie 2004 - Insee). Le cinéma vient au tout premier rang des sorties culturelles chez les jeunes. En 2004, 85 % des 15-30 ans se sont rendus au cinéma au moins une fois dans l'année. C'est la tranche d'âge la plus assidue à la fréquentation des salles obscures. Plus de 40 % des jeunes fréquentent les cinémas au moins une fois par mois, contre moins de 20 % de leurs aînés. Sur un territoire à dominante rurale comme le Limousin, se pose la question de l'accessibilité des jeunes au loisir de masse que constitue le cinéma. 8 % des jeunes Limousins sont domiciliés à plus de trente minutes d'une salle.

Se rendre à un concert ou au théâtre sont des activités beaucoup moins répandues. 55 % des jeunes français n'ont pas eu ce type de sorties culturelles en 2004, même si là encore ce sont eux qui fréquentent le plus les salles. Enfin, en ce qui concerne les mu-

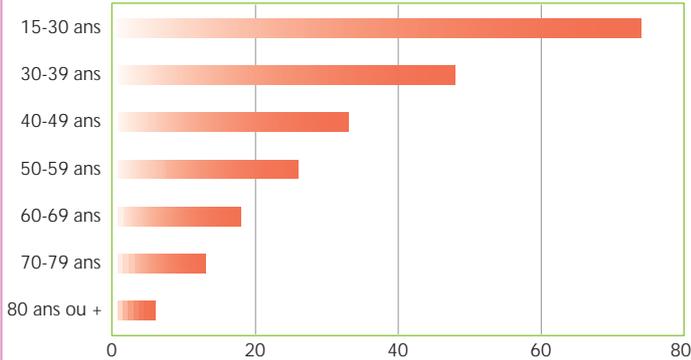
sées et les expositions, les jeunes ne se distinguent guère des autres tranches d'âge : un jeune sur deux a réalisé au moins une visite dans l'année.

Le temps d'accès au cinéma peut être un frein à la fréquentation



Source : Inra - Insee, Sirene 2005

Écouter de la musique : un loisir jeune



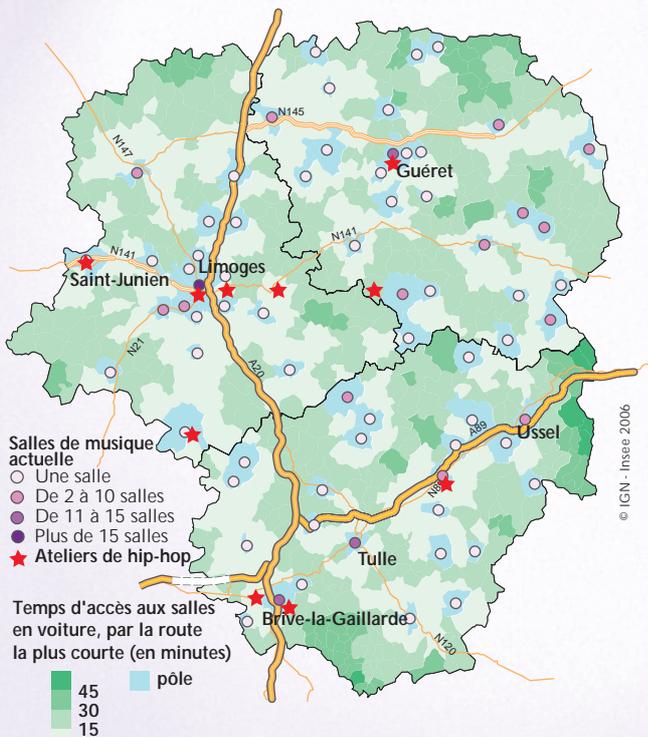
Écoute quotidienne de musique (hors radio, résultats nationaux, %)

Source : Insee - enquête permanente sur les conditions de vie des ménages 2004

Des salles de musique y compris dans l'espace rural

Sur l'ensemble du territoire limousin, 154 salles sur 70 communes sont équipées pour la programmation de musiques actuelles, quel que soit le type de lieu (espaces dédiés à la culture, lieux polyvalents) et de gestionnaire (privé, collectivité territoriale). Le territoire rural est globalement bien équipé. Mais seules deux salles à Limoges et Tulle disposent des caractéristiques adaptées à l'écoute des musiques amplifiées (bientôt trois avec l'implantation en cours d'un Zénith à Limoges). Les sorties culturelles attirent donc particulièrement les jeunes. Ils sont également plus nombreux à avoir eux-

Bonne implantation des salles de musiques actuelles



Les distances à l'équipement concernant les communes situées à la périphérie de la région peuvent être erronées du fait de la méconnaissance des implantations extra-régionales

Source : Direction régionale et départementale de la jeunesse et des sports

La danse hip-hop

Face à la forte demande d'ateliers de danse hip-hop dans les centres culturels, centres de loisirs, associations ou maisons de quartiers, une formation d'éducateurs en danses urbaines a été mise en place en Limousin de 2002 à 2005. Même si aujourd'hui encore la danse hip-hop est plus développée sur la ville de Limoges, des ateliers s'organisent de façon régulière ou ponctuelle au sein de nombreuses structures de la région, et particulièrement en milieu rural.

Il n'est pas encore possible de quantifier le nombre total de pratiquants. Toutefois, au vu du nombre d'initiatives d'ateliers ponctuels organisés sur la région, qui viennent en complément des neuf ateliers de pratique régulière, on mesure l'engouement des jeunes pour la danse hip-hop.

même une pratique artistique. 45 % des jeunes s'adonnent régulièrement ou occasionnellement à la pratique d'un instrument de musique, du chant, de la danse, du théâtre, de la peinture, du dessin... C'est quatorze points de plus que pour l'ensemble de la population.

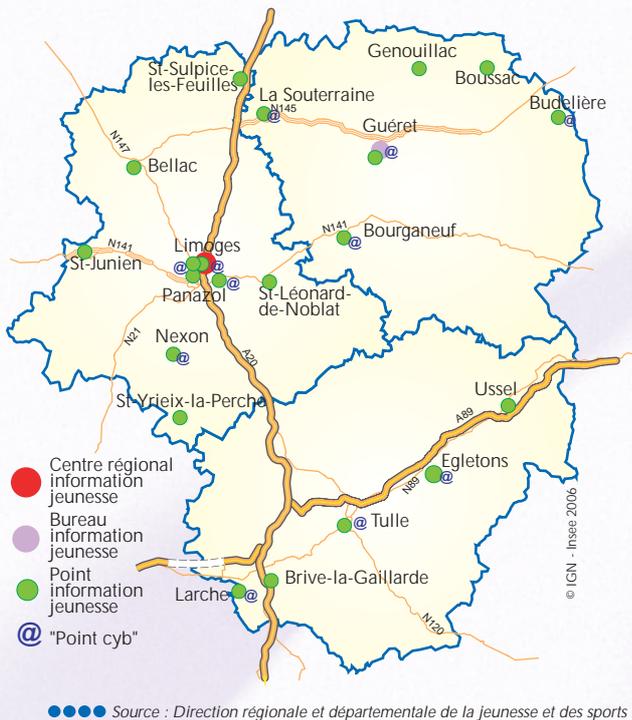
Radio, disques... et télévision

Si l'écoute de la radio au moins une fois par jour est très répandue à toutes les tranches d'âge et concerne huit français sur dix, l'écoute de disques ou autres supports enregistrés est réellement une pratique de jeunes. Les trois quarts des 15-30 ans écoutent tous les jours de la musique en dehors des ondes radiophoniques, contre la moitié des 30-39 ans, le tiers des 40-49 ans et une minorité de leurs aînés. Quant à la télévision, une écrasante majorité de la population la regarde tous les jours : 86 %. Cette proportion augmente avec l'âge. Chez les 15-30 ans, elle est de cinq points inférieure à la moyenne, mais elle représente tout de même 81 % des jeunes.

La lecture : les livres plus prisés que les journaux régionaux

La pratique de la lecture se fait de façon différenciée selon la tranche d'âge. Les jeunes s'adonnent largement à la lecture de livres : 70 % d'entre eux en ont lu au moins un dans l'année contre 62 % en moyenne tous âges confondus. Mais les gros lecteurs de livres (au moins trois livres par mois) se recrutent moins chez les jeunes que dans les autres tranches d'âge. La lecture d'un quotidien régional est par contre l'apanage des aînés : la moitié des personnes de plus de 70 ans en lisent un au moins deux fois par semaine, contre seulement un jeune sur cinq. Les pratiques sont moins différenciées concernant la lecture de la presse nationale et des magazines.

Les structures information jeunesse : 21 en Limousin



tant que 18 % des organisateurs. Les centres sont souvent de petite taille : 60 % offrent une capacité de douze places maximum pour les adolescents. Ainsi, un peu moins de 2 000 places en CLSH sont ouvertes aux 46 000 jeunes limousins de 12 à 17 ans. Les périodes d'ouverture les plus fréquentées par les adolescents sont les vacances scolaires sur la période d'été. Les mercredis et les soirs de la semaine sont moins propices à l'accueil des adolescents. La question de l'accessibilité géographique des jeunes à ce type de structure se pose en zone rurale.

S'informer sur les loisirs, mais pas seulement

Au cours de l'année 2005, 31 000 jeunes ont été accueillis dans les structures information jeunesse de la région. Ces structures mettent à disposition gratuitement une information touchant à tous les aspects de la vie quotidienne des jeunes : enseignement, formation et métiers, emploi, formation permanente, société et vie pratique, loisirs, vacances, déplacement à l'étranger, sports... Elles peuvent également organiser des animations thématiques ou proposer des services spécifiques tels que l'accès à Internet (onze "points Cyb" ont été créés dans ces structures).

De par leur fonction généraliste et tous publics, les structures information jeunesse sont complémentaires des autres réseaux d'information des jeunes comme les missions locales (pour l'insertion professionnelle des jeunes de 16 à 25 ans) et les centres d'information et d'orientation (CIO) et services universitaires d'information et

d'orientation (pour l'information et l'orientation scolaire et universitaire). Ces organismes plus spécialisés peuvent d'ailleurs accueillir un point information jeunesse.

La moitié des jeunes accueillis ont entre 16 et 25 ans, et 40 % sont âgés de plus de 25 ans. Le domaine des loisirs est celui qui rassemble le plus de demandes d'informations : activités culturelles, clubs sportifs, programmation de spectacles, aides financières "jeunes". L'accompagnement des jeunes dans le domaine de l'emploi, incluant par exemple la rédaction de CV, de lettres de motivation, l'information sur les inscriptions Anpe ou Assedic, occupe également une part importante de l'activité des points information jeunesse. Les questions concernant la vie pratique (démarches pour la recherche d'un logement, transports collectifs, covoiturage) arrivent en troisième position.

Les disparités sociales pas forcément gommées

Malgré les efforts mis en œuvre pour faciliter l'accès aux loisirs à tous les jeunes, les pratiques restent très différenciées. Pour des raisons sociales et familiales, certains jeunes restent très éloignés des activités culturelles et sportives, l'aspect financier n'étant certainement pas la seule raison de ce constat.

L'exemple du chéquier loisirs adressé aux jeunes de 11 à 20 ans par la CAF Haute-Vienne est éloquent : le taux d'utilisation de cette aide, dont le montant est plus élevé pour les plus démunis et qui a pour but de participer au financement d'activités culturelles (dont l'achat de livres) ou sportives, augmente avec les revenus. La seule incitation financière est insuffisante pour permettre aux enfants des familles les plus pauvres d'avoir la même pratique des loisirs que ceux des familles plus aisées. À ces disparités sociales, il convient également d'ajouter les disparités territoriales, puisque bien évidemment l'offre de loisirs n'est pas homogène sur le territoire, toutes les communes ne proposant pas la même diversité et le même niveau d'équipements et d'activités.